Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8470050
Centre d'intérêt: 050

Vigeant-Galley, Paulette.

Les enseignants et le pouvoir / Paulette Vigeant-Galley. -- [Sainte-Foy] : Centrale de l'enseignement du Québec ; [Montréal] : Alliance des professeurs de Montréal, 1981.
128 p. : ill., fac-sim., ; portr. ; 27 cm.

Ss-titre: Histoire de l'Alliance des professeurs de Montréal: les luttes syndicales et le développement social, 1952-1958. Bibliogr.: p. [123]-127.

Cote Dewey: 331.88'11'3711/V673e

Descripteur(s): *Histoire de l'éducation *Syndicat *Syndicalisme *Association d'enseignants *Politique *Rôle de l'Eglise *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Alliance des professeurs de Montréal (Québec) *Professeur, le (Journal)

Portant sur l'histoire de l'Alliance des professeurs de Montréal, cet ouvrage est essentiellement une étude de contenu du journal ##Le Professeur##, qui était publié par l'Alliance. Ce journal, dont le rayonnement dépassait largement le milieu des enseignants de Montréal, constitue une source d'information privilégiée sur l'ensemble des débats idéologiques de ce temps: mise en place du syndicalisme, organisation et gestion du système scolaire, caractère confessionnel du système scolaire et de sa structure hiérarchique. Ce journal, qui occupe une fonction d'animateur social, véhicule surtout les opinions des membres de l'exécutif de l'Alliance, mais son analyse constitue un moyen d'incision dans la mentalité d'un groupe social des années cinquante.

L'introduction donne un aperçu général du syndicalisme sous Duplessis ainsi qu'un aperçu historique de l'Alliance et de sa situation dans les années cinquante. Les divers chapitres portent sur: 1. la définition de l'enseignant; 2. les enseignants et la vie politique; 3. les enseignants et la vie de l'Eglise; 4. les enseignants et les luttes syndicales.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063

EDUQ 8470050

# Les enseignants et le pouvoir

Paulette Vigeant-Gailey

On ne peut reproduire, enregistrer ou diffuser en tout ou en partie le présent ouvrage sous quelque procédé que ce soit sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Décembre 1981.
Coédition: Centrale de l'enseignement du Québec – Alliance des professeures de Montréal.

© Paulette Vigeant-Galley

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4e trimestre 1981

EDUQ 8470050

# Les enseignants et le pouvoir

Histoire de l'Alliance des professeurs de Montréal :
les luttes syndicales et le développement social
(1952-1958)

**Paulette Vigeant-Galley**

# Remerciements

Il importe de manifester ma reconnaissance:

aux professeurs Jean-Louis Roy et Laurier LaPierre qui ont guidé cette recherche en 1972.

à Pierre Galley, Léo Guindon, Francine Surprenant qui ont été des sources d'inspiration.

à Jean-Paul Bernard, Jacqueline Crevier, Rodrigue Dubé, Guy Duchesne, Henry Égretaud, Fernand Lefrançois, Liliane Pichon, Gilbert Plante, Camille Tessier, pour leur collaboration généreuse et professionnelle.

à Guy Bélanger, Lucie Brissette, Claire Provost, Elaine Samson ainsi qu'aux responsables des archives de l'Alliance, de la CECM, de la CEQ et de La Presse qui ont mis à notre disposition leur documentation photographique.

**Note:** Les documents visuels

La rareté des documents visuels dans le journal **Le Professeur** explique que certaines photos datant de 1947 et tirées d'albums-souvenirs ont été utilisées pour illustrer les années 50 car les événements se répétaient avec une grande ressemblance et revêtaient à peu près la même signification. Ces documents visuels permettent donc de souligner la permanence de certaines attitudes et de certaines mentalités.

# Table des matières


**Préface** ..... 5

**Avant-Propos** ..... 7
Situation de la recherche ..... 7
Méthodologie ..... 7
Chronologie ..... 11
Liste des sigles ..... 13

**Introduction** ..... 19
**Aperçu général du syndicalisme sous Duplessis** ..... 20
**Aperçu historique de l'Alliance** ..... 21
**Situation de l'Alliance dans les années 50 et hypothèse de travail** ..... 24

**Chapitre I: Définition de l'enseignant** ..... 35
Définition par son rôle ..... 35
Statut de l'enseignant ..... 35
Situation économique ..... 37
Considération et appuis ..... 39
Définition par son ouverture sur la société ..... 41
Problèmes sociaux ..... 43
Culture ..... 49

**Chapitre II: Les enseignants et la vie politique** ..... 65
Intérêts sociaux-culturels pour la vie politique ..... 65
Duplessis ..... 65
Démocratie ..... 66
Autonomie provinciale ..... 67
Relations du syndicat et de l'État ..... 69
Décertification et luttes juridiques ..... 69
Le projet de Loi n° 146 ..... 71
Les projets de Loi n^os^ 19 et 20 ..... 71

**Chapitre III: Les enseignants et la vie de l'Église** ..... 83
Intérêts sociaux-culturels pour la vie de l'Église ..... 83
Rome et Pie XII ..... 83
Église canadienne et Église du Québec ..... 85
Le Cardinal Paul-Émile Léger ..... 87
Relations du Syndicat et de l'Église ..... 87
Plan de l'action ..... 87
Plan de la pensée ..... 89
Laïcisation ..... 89

**Chapitre IV: Les enseignants et les luttes syndicales** ..... 97
Désaccord avec la corporation provinciale: C.I.C. ..... 97
Difficultés avec l'employeur: C.E.C.M. ..... 99
Affrontement avec un syndicat rival: A.E.C.M. ..... 101

**Conclusion** ..... 110

**Appendices** ..... 114

**Bibliographie** ..... 123


**N.B.** Les notes bibliographiques sont placées à la suite de chaque chapitre

•Malgré de pénibles inquiétudes morales, un groupe que l'on jugeait soumis à l'autorité fait peu à peu la distinction du sacré et du profane • Une classe à l'école primaire St Jean-de-Jésus (Claire Provost)

# Préface

Témoin privilégié des travaux qui ont précédé et accompagné la rédaction de cette étude, je ne puis que me réjouir à la pensée qu'elle sera désormais disponible pour les lecteurs nombreux qui y trouveront réponses et questions. En effet, cet ouvrage apparemment très spécialisé rejoindra par la diversité et la qualité de ses perspectives, des publics variés. Il est essentiellement une étude de contenu d'un journal spécialisé, celui des enseignants de l'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal.

Cette étude de contenu révèle les préoccupations de ce groupe limité mais situé au confluent des grands débats qui, bien avant la Révolution tranquille, annoncent les transitions et les mutations à venir.

Ce groupe d'enseignants est aussi un groupe syndical en formation et en expansion. Il doit, en un temps où le syndicalisme était combattu par les pouvoirs, fonder sa cohérence et chercher à s'élargir. Ces luttes furent parfois épiques. Elles furent toujours exigeantes et complexes.

Ce groupe d'enseignants, tout en maintenant ses exigences syndicales, poursuit aussi une réflexion et des travaux d'importance sur les problèmes professionnels qui sont les siens. L'ouvrage plonge donc au cœur des problèmes que posent dans les années 50, l'organisation et la gestion du système scolaire mais aussi, l'acte éducatif lui-même.

Il pose de diverses manières la question du caractère confessionnel du système scolaire et de sa ligne hiérarchique. Cette liberté et cette audace alimentent des conflits et des oppositions avec les détenteurs des pouvoirs. Ces derniers n'appréciaient guère la franchise et la vitalité intellectuelle qui caractérisent les interventions de l'Alliance.

Bref, ce journal dont le rayonnement dépassait largement le milieu des enseignants de Montréal, constitue une source d'information privilégiée sur l'ensemble des débats idéologiques de ce temps déjà lointain.

Grâce au courage et à la clairvoyance de quelques-uns dont Léo Guindon et Fabiola Gauthier, qui sont présents et vivants dans le livre, la société québécoise épuisait lentement mais inexorablement, son vieil attachement pour l'ancien régime.

Il faut espérer que ce livre connaisse une large diffusion. Il faut remercier l'auteur qui, grâce à sa pratique de l'enseignement et du syndicalisme, fait vivre pour nous cette collectivité en crise et en projet, les enseignants de Montréal au milieu des années 50.

Jean-Louis Roy

*L'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal*

EXECUTIF 1948-1950

Archives de l'Alliance

# Avant-propos

## Situation de la recherche

La compréhension de la vie des groupes sociaux importe si l'on veut saisir les rouages complexes de la société québécoise. Cette intention est à la base du choix du sujet de ce mémoire : **Les enseignants de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal selon le journal Le Professeur de janvier 1952 à juin 1958.**

L'étude d'un groupe d'intérêt tel un syndicat permet de connaître les besoins, les tendances, les aspirations de certaines parties de la population, par l'inventaire des intérêts sociaux-culturels d'un groupe, il devient possible de rejoindre leurs idées et leurs actions et de suivre l'évolution de leur expérience. L'intensité des demandes, des pressions, des luttes d'un collectif restreint révèle parfois ce qui était latent dans la collectivité et cette analyse permet de tracer un espace humain et de déceler les orientations de la société :

> Au cœur de notre interrogation est posée la question du sort qu'une société fait à l'homme, c'est-à-dire le sens des rapports premiers qui lient l'homme lui-même, aux collectifs restreints, au travail et finalement à la société globale.[1]

Le choix d'un syndicat comme objet d'étude permettra d'observer un groupe qui a généralement une existence prolongée et qui cherche à actualiser ses possibilités par des actions entreprises pour orienter un groupe «vers la réalisation d'un ensemble ordonné de conditions de vie collectives et individuelles, jugées désirables par rapport à certaines valeurs.»[2] Le syndicat a donc une possibilité de développement, c'est-à-dire, qu'il peut augmenter ses effectifs, accroître ses exigences et contribuer à la promotion de ses membres. Ces actions le lient à l'homme et à la société.

L'étude historique du syndicat nommé «Alliance des professeurs catholique de Montréal» offre un champ de recherches pratiquement vierge. L'**Historique de l'Alliance** préparé par Liliane Pichon est en fait une chronologie basée sur les procès-verbaux du syndicat et les journaux **L'Enseignement, Le Professeur et l'Éducateur**. La valeur de ce travail de recherche est importante : c'est une énumération exhaustive des événements, des projets, des luttes qui ont marqué l'Alliance. À date, aucune thèse n'étudie spécifiquement le sujet tel que présenté,[3] c'est-à-dire, l'histoire sociale de l'Alliance dans les années 50 et le mémoire se propose d'apporter une contribution à la connaissance du syndicalisme québécois et plus spécifiquement à la compréhension du groupe social des enseignants.

## Méthodologie

Devant la difficulté de retracer les témoignages des enseignants par les archives de la Commission des écoles catholiques de Montréal et de l'Alliance qui renseignent

# Présentation

En juin dernier, à la faveur des difficultés que traversait l'Alliance et qui accaparaient beaucoup des énergies de son Président, au moyen d'intrigues peu déguisées, la Corporation se donnait un nouveau président et par suite L'Enseignement, un nouveau directeur. M. Guindon quitte alors le gouvernail, confiant dans la loyauté et la compétence de celui qui a cru devoir briguer les suffrages à la direction de la C.I.C. Enfin, M. Guindon va pouvoir se consacrer uniquement à l'Alliance et la nouvelle relève viendra sans doute fortifier le valeureux bataillon qui, harcelé de toutes parts, croit de son honneur de ne pas se rendre, car il sait bien que, dans les circonstances, ce n'est plus seulement pour la profession qu'il lutte, mais pour le syndicalisme catholique, pour l'Eglise dont il veut protéger, dans la pratique, les principes sociaux théoriquement énoncés dans les encycliques et la Lettre Pastorale Collective.

En février 1947, le BULLETIN DE L'A.P.C.M. avait consenti à disparaître pour donner naissance à L'ENSEIGNEMENT, organe officiel créé par la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec, dont on disait alors "Elle UNIT tous les maîtres et INCARNE leur idéal."

On avait alors bien spécifié : "L'ENSEIGNEMENT veut être d'abord et surtout un organe de COHESION" entre les 13,000 professeurs de la Corporation. Sorti de son Cénacle plein de flamme et de détermination, il avait toujours poursuivi les fins voulues par notre association : "la solidarité, le progrès moral et matériel de la profession et, en définitive, pour la jeunesse canadienne-française et catholique, une instruction et une formation meilleures."

Hélas, les yeux qui se tournaient vers la nouvelle tête de la Corporation pour en espérer le salut, découvrirent, non sans stupéfaction, que L'ENSEIGNEMENT n'était plus un organe de COHESION, mais une MACHOIRE D'ANE violemment lancée contre L'Alliance dans l'espoir d'en hâter le trépas. Le nouvel esprit du journal, s'il reflétait celui de la Corporation, a réussi à démontrer à quel point des vagues de fond de diverses provenances menacent la profession et le syndicalisme chez nous, à quel point on veut détruire toute cohésion, non seulement entre les professeurs, mais entre tous les groupements catholiques.

L'Alliance a cru qu'elle n'avait pas le droit de garder le silence pendant que le danger menace avec tant d'obstination et d'imminence. Elle croit devoir éclairer les professeurs, du moins sur les faits réels, sur les dangers qui planent sur leurs têtes et sur les moyens tangibles que l'Exécutif prend pour les en prémunir.

Comme L'ENSEIGNEMENT ne veut plus se faire la porte-parole de l'Alliance, celle-ci doit prendre les moyens de parvenir jusqu'à vous. Aussi est-ce avec joie et espérance qu'elle vous présente son organe officiel : "LE PROFESSEUR". Comme son nom l'indique, il s'en tiendra sans flancher aux véritables fins de notre association : "LA SOLIDARITE, le PROGRES MORAL ET MATERIEL DE LA PROFESSION".

L'Alliance croit encore à la forme démocratique d'association, toute autre forme serait fasciste. Elle ne croit pas qu'on puisse "imposer" à ses membres, pas plus qu'au personnel enseignant de la province, des statuts, des cadres même réputés les meilleurs. Elle croit plutôt que, comme les enfants qu'ils éduquent, les professeurs ont droit au respect de leur liberté, de leur personnalité propre et que tout changement dans les constitutions ne doivent être opérés qu'après avoir été au préalable soumis à chacun des membres, comme à leur syndicat. D'ailleurs tous ceux qui ont des suggestions de réelles valeurs ne craignent pas de les exposer à la lumière des intelligences, car ils savent bien que la lumière a toujours été un facteur puissant qui ajoute de l'éclat à la véritable beauté.

LE PROFESSEUR aura donc pour mission d'exposer clairement toutes les suggestions. Il invite sincèrement à la collaboration tous ceux et celles qui en ont à présenter. Et ce n'est qu'avec connaissance de cause que les professeurs, LIBREMENT ET DEMOCRATIQUEMENT, collaboreront aux referendums jugés nécessaires pour le bien de la profession. C'est d'ailleurs la méthode suggérée par l'Action catholique authentique : VOIR d'abord, JUGER ensuite et AGIR en dernier ressort. L'Alliance croit que prétendre opérer dans l'ordre inverse serait bouder singulièrement la prudence chrétienne et ébranler du même coup la justice, la tempérance et la force. En se faisant saboteuse des vertus morales, elle deviendrait ipso facto une dangereuse ennemie des vertus théologales.

C'est au grand jour que l'Alliance entend continuer d'exposer ses points de vue et son programme. Elle espère que LE PROFESSEUR parlera toujours le langage de ses lecteurs, qu'il sera bien compris par tous en général et par chacun en particulier : "La vérité porte en elle sa force de persuasion..."

LE COMITE DU JOURNAL

Le Professeur, janvier 1962, p. 1

surtout sur les relations syndicales, le dépouillement du journal **Le Professeur** offre un intérêt vital si l'on veut connaître l'enseignant des années 50.[4]

Le journal occupe une fonction d'animateur social : il informe et éduque ses lecteurs, du moins tel est le but des auteurs qui l'utilise comme outil de communication et de culture générale, comme agent de liaison avec les membres d'un syndicat et comme instrument de plublicité en faveur de l'Alliance.

Ce mensuel véhicule surtout les opinions des membres de l'Exécutif de l'Alliance. Il importe de souligner le peu de participation de l'ensemble des enseignants à la rédaction du journal; de ce fait, idées, opinions, problèmes et solutions, intérêts et aspirations présentés dans **Le Professeur** ne sont peut-être le partage que d'une minorité ou d'un «type idéal» d'enseignants ? Il demeure que l'analyse historique du journal est un moyen d'incision dans la mentalité d'un groupe social des années 50; si limitée que soit l'extension possible de généralisation des thèmes, cette recherche constitue un premier pas dans la compréhension des enseignants de Montréal.

Le journal **Le Professeur** fut fondé en 1952 par Léo Guindon alors président de l'A.P.C.M. :

> ...les événements forcent l'Alliance à créer son propre journal. **Le Professeur** qui depuis est publié mensuellement à 6 000 exemplaires et couvre toute la province.[5]

La fondation du journal de l'Alliance fut un geste de protestation contre la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques (C.I.C.) plus spécifiquement contre son organe officiel, **L'Enseignement** :

> Comme **L'Enseignement** ne veut plus se faire le porte-parole de l'Alliance, celle-ci doit prendre les moyens de parvenir jusqu'à vous.[6]

Le journal **Le Professeur** aura pour mission «d'exposer clairement toutes les suggestions»[7] des enseignants, il présentera les points de vue et le programme de l'Alliance et défendra les fins d'une association professionnelle : «la Solidarité, le Progrès Moral et Matériel de la profession».[8]

Le principal rédacteur est Léo Guindon, militant syndical dans l'Alliance depuis 1937 et élu président en 1942, âme dirigeante de la fondation de la C.I.C. et son premier président en 1945, poste qu'il occupa jusqu'en 1951, et fondateur des journaux l'**A.P.C.M.**, **L'Enseignement** et **Le Professeur**. Il est le principal responsable des reportages d'ordre syndical. De nombreux éditoriaux sont signés par Fabiola Gauthier sur des sujets controversés telles l'autorité gouvernementale, le nationalisme, les luttes syndicales et la doctrine sociale de l'Église. Assistante-directrice d'une école de la C.E.C.M., elle demeure membre très actif de l'Alliance. Elle collabore au journal, même après son renvoi de la Commission et son engagement comme institutrice à Lachine.

L'équipe du journal est constituée des membres de l'Exécutif du Syndicat. Marie-Anna Marsan, vice-présidente de l'Alliance, signe nombre d'éditoriaux et d'articles d'ordre pédagogique et syndical. À chaque mois, l'équipe se réunissait, discutait et rédigeait en collaboration des articles publiés sous des pseudonymes tels M. Le Cran, Le Burin, La Relève, et Touchatou. Les nombreux emprunts à des revues et à des journaux du Québec[9] trahissent un besoin de recourir aux autres et les descriptions fréquentes de la situation syndicale par ces différentes sources sont des témoins précieux de la vie des enseignants et des autres syndiqués du Québec.[10]

Dans le but de dégager les multiples significations possibles des articles du journal et de les situer dans une chronologie tout en respectant l'esprit des auteurs, plusieurs étapes de classement ont été nécessaires. L'inventaire des articles et éditoriaux permet de retracer les intérêts sociaux-culturels et les valeurs des enseignants. Une définition des intérêts sociaux-culturels requiert un déboisonnement des intérêts politiques, religieux et syndicaux à réévaluer selon les périodes

Montreal, aout 1952

# Une Relève!

Dans LE PROFESSEUR du mois dernier, j'ai vu, tout près de moi, un "éclairci dans le ciel" et j'ai senti alors mon cœur battre d'une espérance nouvelle. Enfin nos jeunes ont compris l'idéal qui anime leurs aînés et, dans un ciel d'orage, où les difficultés s'amoncellent avec une rapidité quasi vertigineuse, ou tout et tous semblent concourir à les aggraver davantage, ils ont fait briller un arc-en-ciel. Dieu soit loué puisque l'Alliance peut compter sur une relève.

*LES SACRIFICES DES AINES*

Le groupe des instituteurs devait s'attendre à toutes les oppositions, à toutes les complications, car en s'éveillant à ses responsabilités sociales, il éveille avec lui toute une population qui s'ignore et qui, à cause de sa léthargie démocratique, devient une proie facile aux menées des propagandistes subversifs. La poursuite d'un idéal nouveau a toujours attiré les foudres des conservateurs obstinés de la tradition et il arrive que quelque soldat blessé à mort doive s'éteindre lentement. Cependant l'espoir de voir ainsi des jeunes disposés à ramasser le flambeau fait monter à ses lèvres un *nunc dimittis* qui a presque l'accent d'un *magnificat*.

D'autre part, si les sacrifices consentis ont contribué même indirectement à solidariser les autres groupes aux prises avec les mêmes problèmes, les luttes n'ont pas été inutiles et les abnégations valent un pesant d'or. Car, on ne peut le nier, sans la solidarité professionnelle, inutile de penser à vaincre les obstacles et surtout à convaincre les adversaires enragés du syndicalisme. Pour ces derniers, la désolidarisation s'avère l'arme la plus efficace, aussi aucun moyen n'a été négligé quand il s'est agi de se procurer une telle arme.

*LA CARENCE DE SOLIDARITE*

Au Québec, le groupe des instituteurs ne connaît pas encore le respect de l'autonomie syndicale par les autorités compétentes. Les autres ont des lois qui la protègent et tous les employeurs s'habituent de plus en plus à opérer de connivence avec cette autonomie. Ainsi, par exemple, les mêmes commissions scolaires qui s'étonnent des revendications des professeurs, qui mettent tout en œuvre pour détruire leur force syndicale, signent avec les autres groupes (architectes, entrepreneurs, ouvriers, hommes de métier, professionnels) des contrats rédigés de toutes pièces par les syndiqués et trouvent les moyens d'honorer, sans surseoir, les conditions stipulées dans lesdits contrats.

C'est que les autres groupes ont cru à la nécessité de s'unir, qu'ils croient encore que le progrès d'une profession dépend surtout de ceux-là mêmes qui la composent. Chacun ayant pris ses propres responsabilités a conquis le respect et l'admiration des autres. Y a-t-il au Québec un seul groupe dont les pensionnaires retirent des prestations aussi dérisoires que certaines institutrices de chez nous? On croirait manquer au respect dû à la profession, si on logeait médecins, hommes de loi, instituteurs congréganistes dans les conditions mêmes où doivent se débattre plusieurs de nos compagnes et surtout si on leur confiait le rôle de femmes de peine comme la chose se pratique régulièrement dans les écoles rurales.

Le manque de solidarité a des conséquences plus regrettables encore. Alors que les autres professions forment des compétences dont les lumières et l'expérience attirent l'attention de la population et de l'étranger, que les progrès professionnels prennent des proportions presque géométriques, que des écoles universitaires de Commerce, des Collèges ouvriers s'organisent au Québec, la profession qui, à cause de sa mission, aurait besoin d'une formation permanente et poussée, accuse des déficiences de plus en plus accentuées. Quand on fait de sa personne un marche-pied, on peut s'attendre à se voir fouler aux pieds par ceux qui poursuivent leurs élans d'ascension. Inutile d'accuser les autres, si les jeunes du Québec détiennent le premier rang dans l'échelle de l'ignorance, il appartenait aux professeurs de s'organiser, de s'unir à 100% et surtout de tenir envers et contre tout.

fession, si des instituteurs de carrière en sont sciemment exclus, si la spécialisation pédagogique répugne à certains usurpateurs du sanctuaire de l'éducation, faisons tout simplement notre mea culpa. Là où les autres se sont unis, nous avons cru préférable de nous diviser.

*LA MISSION DES JEUNES*

Enfin les jeunes ouvrent les yeux à la réalité. Ils se formeront en rangs plus solides, assurant aux aînés le concours d'une véritable relève. Ils dépisteront vite le grand mal causé par ces pseudo-chefs qui trouvent plus facile de suivre les sentiers battus, qui préfèrent la tranquillité individuelle à l'effort collectif, qui attendent des autres une organisation libre, autonome, démocratique alors que les encycliques mettent en garde contre toute ingérence de l'extérieur.

Quand tous auront compris l'urgence de la solidarité à 100%, les chefs pourront plus facilement brûler l'étape des revendications et se livrer enfin au but poursuivi depuis toujours: la formation, le perfectionnement individuel des membres afin d'atteindre les sommets de la compétence professionnelle. Il est vrai que les cartes semblent encore assez mêlées, mais une confiance accrue en Notre-Dame-de-L'Espérance, "Armée rangée en bataille", saura multiplier les âmes vaillantes.

A tous et à chacun, je me permets de souhaiter une bonne année scolaire. Peut-être enfin connaîtrons-nous la colonne lumineuse de l'unité qui guidera nos pas vers la Terre Promise. Merci à la jeune institutrice dont l'article si bien conçu a su allumer l'espoir dans les âmes.

Fabiola GAUTHIER

historiques; afin de préciser le sens, les intérêts sociaux désignent «le système relationnel d'interaction des individus entre eux, des individus par rapport aux groupes ainsi que des groupes entre eux»; par intérêts culturels, on entend «le contenu et l'agencement des valeurs, des idées et tout système symbolique significatif qui influent sur le comportement humain et les œuvres de civilisation.»[11] Au terme de l'investigation, le regroupement des intérêts et des idées à l'intérieur d'une année décèle les orientations politiques, religieuses et syndicales du journal; un premier bilan renseigne sur la force de ces positions, c'est-à-dire sur leur importance relative par rapport aux préoccupations d'ensemble de l'année et informe sur le sens même de la pratique sociale.

Dans une recherche de signification, il devient utile de regrouper les intérêts dans une chronologie couvrant janvier 1952 à juin 1958; ce troisième classement indique le sens des problèmes, leur élimination ou parfois l'approfondissement des analyses et la recherche d'une continuité de pensée. Finalement, dans une dernière démarche, le classement des problèmes par thème tels, «la définition de l'enseignant», «les enseignants et la vie politique», «les enseignants et la vie de l'Église», «les enseignants et les luttes syndicales» révèlent les réseaux de relations et leurs articulations et tracent le portrait du groupe social des enseignants dans la société des années 50 selon le journal **Le Professeur**.

## Chronologie[12]

**De 1919 à 1946**

5 décembre 1919 : 1re assemblée d'une association d'instituteurs et d'institutrices de Montréal qui prit le nom d'Alliance catholique des professeurs de Montréal (A.C.P.M.).
1920 - 1936 : Organisation faible : «le vice de forme qui soumettait l'Alliance à ses supérieurs» ne permettaient pas d'agir en véritable syndicat.
1936 : Succès réalisés grâce à la cohésion des membres.
1940 : Améliorations : un référendum se décide «en faveur d'un président à plein temps.»
13 novembre 1942 : M. Léo Guindon est élu Président de l'A.C.P.M.
Août 1943 : Lancement du journal officiel de l'Alliance - **Le Bulletin de l'A.C.P.M.**
Mai 1943 : Premier projet de convention collective soumis à la C.E.C.M.
14 mars 1944 : L'Alliance est constituée en syndicat professionnel.
18 mars 1944 : L'A.C.P.M. devient l'A.P.C.M.
Octobre 1944 : Recours à l'arbitrage.
28 décembre 1945 : Fondation de la Corporation des instituteurs et institutrices de la Province de Québec (C.I.C.). M. Léo Guindon est élu président de la C.I.C.
2 juin 1945 : Premier Code d'éthique professionnel.
1er septembre 1945 : Signature de la première convention collective.

**De 1946 à 1952 :**

Février 1947 : **Le Bulletin de l'A.P.C.M.** cède la place à **L'Enseignement**, organe officiel de la C.I.C.
Décembre 1947 : L'Alliance repart en arbitrage.
25 mai 1948 : Révocation du congé sans solde du président de l'Alliance.
3 juin 1948 : Congé sans solde réaccordé.
17 janvier 1949 : La grève.
21 janvier 1949 : Jugée illégale, cette grève fait enlever à l'Alliance sa certification syndicale.
24 janvier 1949 : Reprise des cours.
22 mars 1949 : Fondation de l'Association professionnelle des éducateurs catholiques de Montréal (l'A.P.E.C.M.).
3 novembre 1949 : Congé sans solde du Président à nouveau retiré.
23 septembre 1950 : L'Alliance recouvre son certificat de reconnaissance syndicale.
16 octobre 1950 : L'Alliance présente à la C.E.C.M. son projet de convention collective.
28 novembre 1950 : La C.E.C.M. soumet une contre-proposition.

12 décembre 1950 : L'Alliance refuse d'accepter intégralement ce projet.
Janvier 1951 : La C.E.C.M. refuse de recevoir les négociateurs de l'A.P.C.M.
8 février 1951 : Recours à l'arbitrage.
21 février 1951 : Le conseiller moral de l'Alliance est retiré par l'archevêché.
26 avril 1951 : Il est question d'une nouvelle association, l'Association des instituteurs catholiques de Montréal (l'A.I.C.M.).
6 juin 1951 : Intervention de l'Évêché pour faire cesser la signature d'une convention collective entre l'A.I.C.M. et la C.E.C.M.
5 octobre 1951 : La Cour d'Appel donne gain de cause à la Commission des relations ouvrières (C.R.O.) : l'Alliance perd sa cause et reste décertifiée.
6 décembre 1951 : Fondation de l'Association des éducateurs catholiques de Montréal (l'A.E.C.M.).

**1952 - 1953**

Janvier 1952 : L'Alliance présente son nouvel organe officiel **Le Professeur**.
13 février 1952 : Requête de l'Alliance favorablement accueillie par la Cour Suprême.
Septembre 1952 : Projet de la formation de vingt fédérations diocésaines.
Février 1953 : Le Bill 146 est adopté.
14 janvier 1953 : La C.E.C.M. signe la convention collective avec l'A.E.C.M.
8 mai 1953 : La Cour Suprême juge la révocation de l'Alliance comme nulle et non avenue.
26 juin 1953 : L'Alliance demande la dissolution de l'A.E.C.M.
8 juillet 1953 : L'Alliance demande l'arbitrage.
15 décembre 1953 : La C.E.C.M. refuse de recevoir une délégation formée des représentants syndicaux (A.P.C.M., C.C.T., C.T.C.C., F.P.T.) et d'un membre de l'École des parents.

**1954 - 1955**

avril 1954 : L'Alliance présente son mémoire à la Commission Royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay).
27 avril 1954 : Le Conseil privé de Londres confirme le jugement de la Cour Supérieure à l'endroit de l'Alliance.
20 mai 1954 : La C.R.O. applique la rétroactivité punitive à l'Alliance au moyen du Bill 20.
9 septembre 1954 : La certification donnée à l'A.E.C.M. par la C.R.O. est annulée par la Cour Supérieure.
15 mars 1955 : Le Maire Jean Drapeau reçoit l'Exécutif de l'Alliance de l'A.E.C.M. et de la F.E.S.C.T.
27 avril 1955 : Le Maire décide de ne pas intervenir dans le problème des professeurs.
28 septembre 1955 : L'Alliance décide à son Assemblée générale de refuser le projet de fusion proposé par l'A.E.C.M.

**De 1956 à 1960 :**

11 avril 1956 : L'Alliance réclame pour septembre une échelle de salaire allant de 2 800 $ à 6 000 $ et l'égalité de salaire pour instituteurs et institutrices.
26 février 1957 : Le «Groupe Charpentier» convoque une assemblée de professeurs.
21 mars 1957 : Le «Groupe» est reçu par la C.E.C.M. qui promet une augmentation raisonnable à Pâques.
28 mai 1957 : Le «Comité Nault» remplace désormais le Groupe Charpentier.
Juin 1957 : Résultat du référendum : les professeurs se prononcent pour l'Alliance à deux contre un.
9 octobre 1957 : La Cour Supérieure donne gain de cause à l'Alliance.
Février à juin 1958 : Démêlés entre l'Exécutif de l'Alliance et le Comité Nault.
11 juin 1958 : M. Léo Guindon se retire. M. J.-P. Campeau devient président de l'Alliance.
2 juillet 1958 : M. Aimé Nault devient président de l'Alliance.
4 mars 1959 : L'Alliance est proclamée syndicat majoritaire, lors d'un référendum qui groupait 2 700 professeurs.

9 mars 1959 : Les membres du Conseil de l'A.E.C.M. adhèrent «en bloc» à l'Alliance.

L'Union syndicale est réalisée après dix années de luttes.

## Liste des sigles

A.C.E.L.F. : Association canadienne des enseignants de langue française.
A.E.C.M. : Association des éducateurs catholiques de Montréal.
A.I.C.M. : Association des instituteurs catholiques de Montréal.
A.P.C.M. : Association des professeurs catholiques de Montréal.
A.P.E.C.M. : Association professionnelle des éducateurs catholiques de Montréal.
C.C.F. : Commonwealth Cooperative Federation.
C.C.T. : Congrès canadien du travail.
C.E.C.M. : Commission des écoles catholiques de Montréal.
C.I.C. : Corporation des instituteurs et institutrices catholiques maintenant Centrale de l'enseignement du Québec (C.E.Q.).
C.R.O. : Commission des relations ouvrières.
C.T.C.C. : Confédération des travailleurs catholiques du Canada.
D.I.P. : Département de l'instruction publique.
F.E.S.C.T. : Federation of English Speaking Catholic Teachers.
F.I.C.V. : Fédération des instituteurs et institutrices des cités et villes.
F.P.T. : Fédération provinciale du travail.
F.U.I.Q. : Fédération des unions industrielles du Québec.
P.S.D. : Parti social démocrate.

# Notes bibliographiques

1. Jean-Louis Roy, «Introduction», **Édouard-Raymond Fabre, bourgeois patriote du Bas-Canada, 1799-1854**, thèse de doctorat, Université McGill, 1971 : 5.
2. Guy Rocher, **Introduction à la sociologie générale**, tome 3, (Montréal, H.M.H., 1969) : 454.
3. Note : Certains aspects de l'histoire de l'Alliance ont été explorés :
   - André Raynault, **La grève des instituteurs**, thèse de maîtrise (rel. ind.), Université de Montréal, 1951.
   - Alphonse Dupré, **Évolution dans le type des relations collectives entre la C.E.C.M. et l'Alliance durant la période de janvier 1959 à mars 1967** (rel. ind.), Université de Montréal, 1968.
   - Pierre Dionne, **Analyse historique de la Corporation des enseignants du Québec, 1836-1968** (rel. ind.), Université Laval, 1969.
4. Note : Dans ce mémoire, l'utilisation des archives de l'A.P.C.M. et de la C.E.C.M. n'est qu'occasionnelle de même que le recours à des témoignages vécus; il serait essentiel d'explorer ces sources lors de la poursuite de la recherche; ce mémoire ne constitue qu'une première démarche de l'étude du groupe social des enseignants.
   N.B. Les notes bibliographiques sont placées à la fin de chaque chapitre.
5. Léo Guindon, **Le Professeur**, septembre 1956 : 3.
6. «Présentation», **Le Professeur**, septembre 1952 : 1.
7. **Ibid.**
8. **Ibid.**
9. Note : Emprunts à **Commerce-Montréal, Cité-Libre, La Presse, L'Autorité, Le Devoir, Le Travail, Les Nouvelles Ouvrières** et **Relations**.
10. Avertissement : Dans l'identification des citations puisées dans le journal **Le Professeur**, la référence au mois, à l'année et à la page sera indiquée; le titre complet ne sera rapporté que s'il contient un apport significatif.
11. Marcel Rioux, «L'étude de la culture canadienne-française...», **Situation de la recherche sur le Canada français**, (Québec, 1962) : 267.
12. Note : Ce relevé chronologique s'appuie sur des recherches effectuées par Mme Liliane Pichon dans les archives de l'Alliance et parues dans un document inédit appelé **Historique de l'Alliance**.

**LÉO GUINDON**

*Président*

*L'Alliance des professeurs catholiques de Montréal*

«Il est le principal responsable des reportages d'ordre syndical»

L'Alliance des professeurs catholiques de Montréal porte bien son nom. En effet, depuis le début de la grève des maîtres, lundi matin, ceux-ci ont plusieurs fois manifesté leur foi et leur piété, par des prières, des cantiques et l'assistance à la messe. Après chaque séance tenue en la salle de l'Assistance publique, instituteurs et institutrices vont se recueillir dans une des églises du voisinage et demander à la Providence d'aider à la solution de leur problème. Nous voyons ici un groupe d'institutrices grévistes, qui, après la réunion de ce matin, vont réciter un rosaire en l'église Notre Dame-de-Lourdes. — (Archives de La Presse, 20 janvier 1949)

# Introduction

## Aperçu général du syndicalisme sous Duplessis

Après la guerre 1939-45, la modernisation du Québec s'accélère sur plusieurs plans; par exemple, la deuxième phase d'industrialisation va s'intensifiant; il en résulte une augmentation de travailleurs et une multiplication des syndicats.[1] En 1935, les syndicats comptaient environ 50 000 membres, ce qui constituait à peu près 9% des travailleurs employés dans les industries; on compte 260 000 syndiqués dans le Québec en 1951, ce qui représente approximativement 32% de la main-d'œuvre industrielle.[2]

Cette montée de la force syndicale, reliée à la conjoncture créée par l'économie de paix, l'arrivée d'immigrants, les besoins croissants de l'industrialisation et l'arrivée sur le marché du travail d'une main-d'œuvre non spécialisée, a été tolérée par les autorités gouvernementales qui considéraient le phénomène avec quelque appréhension mais ne l'obstruaient pas d'une façon systématique. Dans certains cas, le développement du syndicalisme serait même facilité par le Premier ministre du Québec; en 1945, Maurice Duplessis favorisa l'organisation des forces ouvrières en abaissant le pourcentage de 60% requis pour la formation d'un syndicat à 51%[3] et en stipulant que les syndicats étaient maintenant considérés comme «personne juridique» et étaient responsables à ce titre devant les tribunaux.[4]

En regard du principe que «le capital humain est plus important que le capital monétaire[5] et de la conception du rôle de l'État qui doit régler les conditions de travail et les salaires payés dans le Québec[6] et qui «se doit d'humaniser le capitalisme»,[7] Maurice Duplessis a à son crédit des réalisations qui ont amélioré la situation des ouvriers. L'augmentation de 25% du salaire minimum en 1946 constitue une exemple de ce souci de favoriser les faibles; il faut mentionner que la situation de l'ouvrier sur le plan du salaire minimum serait au Québec, en 1957, comparable à celle de la plupart des autres provinces et que le salaire moyen dans l'industrie serait plus élevé au Québec que dans la plupart des provinces du Canada.[8] La politique ouvrière de Maurice Duplessis a tenu compte de la sécurité sociale des travailleurs : les lois sur les accidents de travail en rapport avec la réhabilitation, le recyclage, l'hygiène industrielle[9] sont autant de témoignages en sa faveur; l'octroi des bourses d'études à des fils d'ouvriers, la création d'un réseau d'écoles techniques contribuaient à l'amélioration de la situation des ouvriers. Maurice Duplessis aidait les travailleurs, il n'augmenta pas les taxes pendant quinze ans; il améliorait certes, mais d'une manière paternaliste.

De nouveaux éléments allaient perturber cette évolution dirigée par un Premier ministre plus soucieux d'ordre social et de faveurs personnelles que de justice sociale établie sur des principes qui, bien sûr, en font non pas un jouet électoral mais un outil plus impersonnel. De 1944 à 1948, certains événements favoriseront un changement de direction dans les affaires syndicales. La venue de Mgr Charbonneau amena une fissure dans la coalition du gouvernement et du haut clergé; l'orientation plus libérale de la Revue **Relations** et surtout les initiatives sociales du Père Georges-Henri Lévesque[10] incitaient les gouvernants à une plus grande ouverture

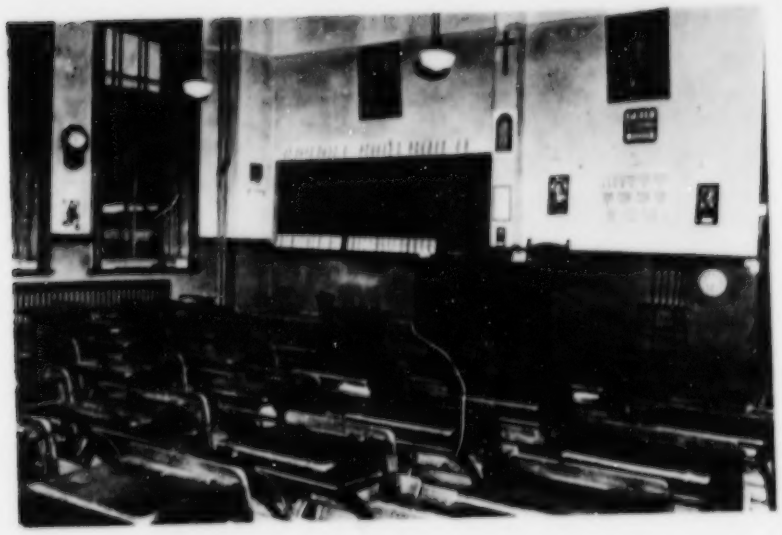

«Après une série de propositions et de contre-propositions, le conflit éclate : la grève est déclarée le 17 janvier 1949. Groupant la majorité des enseignants catholiques francophones de la C.E.C.M., appuyée par un vote de 92% des membres, l'Alliance espérait réussir à obtenir une convention collective.» (Photos: La Presse)

d'esprit envers le syndicalisme. Duplessis résistait : il a pressenti un «changement social» en profondeur où le paternalisme n'aurait plus sa place.

Pendant ce temps, les syndicats s'affirmaient. La grève d'Asbestos de 1949 fut un des catalyseurs des forces en présence; elle est lourde de signification quant aux répercussions sociaux-culturelles qui s'ensuivent, principalement, le lent développement de la laïcisation et la remise en question des principes syndicaux basés sur l'encyclique papal «Quadragesimo Anno» mettant en évidence un esprit nouveau de participation :

> Car à cette époque le prolétariat québécois avait été amené, par la logique de son développement, à se tailler dans la communauté une place en rapport avec son nombre et son utilité sociale.[11]

Cette grève révèle à Duplessis que la véritable opposition n'est pas au Parlement mais est fomentée par les intellectuels qui soutiennent les travailleurs. Les relations avec la C.T.C.C. sont détériorées, les oppositions entre le syndicalisme et Duplessis sont devenues plus radicales. Il importe de retenir que Maurice Duplessis aimait «l'action directe». Dans cette perspective, une importante déclaration de l'épiscopat du Québec allait perturber le réseau de relations établi par le Premier ministre; la lettre pastorale collective des évêques du Québec sur le Problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église «marqua une étape importante de l'évolution sociale au Québec»[12] : les revendications des syndiqués pouvaient enfin s'appuyer sur un texte qui justifiait leur soif de justice sociale; ce document de l'Église du Québec était loin d'être réactionnaire et a permis de déceler les divergences profondes dans le clergé quant à l'idéologie sociale en regard du problème des ouvriers.

Mais la «vaste dislocation des années 50»[13] allait son cours. Maurice Duplessis se devait de bien réaffirmer son autorité : de 1949 à 1954, on constate un contrôle de plus en plus serré des affaires syndicales. Le Code du travail proposé en 1949 souleva une levée de boucliers et pour la première fois un front commun syndical appuyé par la hiérarchie catholique s'opposa avec véhémence au Bill 5 qui fut retiré. Malgré les réalisations positives en faveur des ouvriers, l'on ne peut caractériser la période du Duplessisme comme pro-syndicale. Des législations de l'Union Nationale étaient porteuses d'ambiguïté quant au bien du travailleur : un vote secret pouvait être demandé par la C.R.O., les grèves de sympathie étaient défendues, le droit de grève était enlevé à des employés municipaux et dans les cas de litige, l'arbitrage devenait exécutoire.[14] L'interprétation de la Loi des relations ouvrières alliée à la lenteur de la machine bureaucratique furent des armes utilisées souvent au préjudice de la cause syndicale : certification, conciliation, arbitrage sont autant de moyens qui servaient à ralentir le processus de décision et qui permettaient à Maurice Duplessis d'intervenir directement.[15]

Les valeurs qui avaient contribué au succès du Duplessisme étaient graduellement remplacées : les syndiqués ne voulaient plus que la sécurité sociale du travailleur soit la responsabilité exclusive du gouvernement, ils refusaient le paternalisme et étaient prêts, pour que la justice sociale soit réalisée, à ébranler l'équilibre des forces; ils aspiraient à une «démocratie organique»,[16] c'est-à-dire à une participation des groupements syndicaux qui seraient des organes de la société. De 1955 à 1959, la critique devient de plus en plus violente : la dénonciation de la corruption électorale par les abbés Dion et O'Neil indiquait le profond besoin d'un progrès moral et le rejet de la conception autoritaire du Gouvernement. Le syndicalisme secouait le joug «du père» et tentait de rallier ses forces. Il répondait à des besoins nouveaux; bientôt une nouvelle définition de ses relations avec l'État serait nécessaire vu la complexité du problème ouvrier dans l'expansion du Québec des années 60.

## Aperçu historique de l'Alliance

Le courant de syndicalisme ouvrier a dû influencer le mouvement syndical des

Mgr Joseph Charbonneau. (La Presse, mars 1942)

«La venue de Mgr Charbonneau amena une fissure dans la coalition du gouvernement et du haut clergé...»

«On ne saurait mésestimer l'influence de Mgr Charbonneau, lors de la grève de 49 et dans les démêlés qui s'ensuivirent. l'Évêque s'efforça de «prêcher l'entente des deux côtés». (Photo La Presse)

enseignants. Quoique fondée en 1919, ce n'est que le 14 mars 1944 que l'Alliance est syndicalisée [17]. Dans ce laps de temps, l'Alliance catholique des professeurs de Montréal (A.C.P.M.) est une organisation faible qui n'agit pas en véritable syndicat [18]. En novembre 1942, monsieur Léo Guindon est élu président; en avril 1943 il lance le journal officiel de l'Alliance **Le Bulletin de l'A.C.P.M.**, et en mai un premier projet de convention collective est soumis à la C.E.C.M. Les négociations sont lentes; le 30 mars 1944, l'Assemblée générale de l'A.P.C.M. rejette à l'unanimité les offres patronales, «soumis à la même échelle de traitement depuis 1920 et désireux depuis 1942 de voir cette échelle s'adapter aux nouvelles exigences économiques, les membres de l'Alliance se voient dans l'obligation d'en appeler à l'arbitrage». La décision arbitrale du 15 avril 1945 donne satisfaction à l'Alliance qui signe une première convention collective avec la C.E.C.M. le 1er septembre 1945. La fondation de la Corporation des instituteurs et institutrices de la Province de Québec réalise en décembre 1945, l'union d'une partie des enseignants [19] et monsieur Léo Guindon est élu président de la C.I.C.

Lors de la présentation de la deuxième convention collective, l'Alliance n'arrive pas à une entente avec la C.E.C.M. et en décembre 1947, elle demande l'arbitrage. Un démêlé au sujet de la révocation du congé sans solde du président de l'Alliance soulève l'indignation générale en mai 1948; la semaine suivante, le congé est réaccordé. Après une série de propositions et de contre-propositions, le conflit éclate : la grève est déclarée le 17 janvier 1949. Groupant la majorité des enseignants catholiques francophones de la C.E.C.M., appuyée par un vote de 92% des membres, l'Alliance espérait réussir à obtenir une convention collective. Elle entrait au cœur des luttes du syndicalisme, luttes pénibles étant donné les législations gouvernementales visant à réduire les activités des syndicats, luttes à signification symbolique [20] à ce moment, puisqu'un résultat positif encouragerait les autres syndiqués.

L'Alliance est décertifiée le 21 janvier par la Commission des relations ouvrières (C.R.O.) qui jugent la grève illégale et le 24, les enseignants rentrent en classe après un arrêt de travail d'une semaine. Les esprits sont maintenant divisés et en mars 1949 des dissidents fondent l'Association professionnelle des éducateurs catholiques de Montréal (A.P.E.C.M.), groupe qui n'eut qu'une très courte existence. En novembre 1949, le congé sans solde du président de l'Alliance est de nouveau retiré, la C.E.C.M. refuse de négocier; en janvier 1950 elle somme M. Léo Guindon de retourner en classe et devant le refus de l'Assemblée d'acquiescer à cette demande, le président est congédié à la fin de l'année scolaire. En janvier 1951, la C.E.C.M. refuse de recevoir les négociateurs de l'Alliance et cette attitude persistera durant toute la décennie. La deuxième convention collective ne fut ratifiée par les deux parties qu'en 1960.

L'année 1951 sera marquée par deux événements importants : l'intervention directe de l'Église dans le conflit syndical et la divergence d'opinions de l'Alliance avec la C.I.C., crise qui provoquera la fondation du journal **Le Professeur**. On ne saurait mésestimer l'influence de Mgr. Charbonneau; lors de la grève de 49 et dans les démêlés qui s'ensuivirent, l'évêque s'efforça «de prêcher l'entente des deux côtés» [21]. L'arrivée de Mgr. Paul-Émile Léger semble continuer la tradition de support moral apporté par le chef spirituel. Il importe de noter que les interventions de l'Église provenaient de trois sources principales : le conseiller moral de l'Alliance qui était un aumônier nommé par l'archevêque, Mgr. Léger qui intercédait en coulisse et les trois commissaires ecclésiastiques nommés par lui qui prenaient des décisions officielles au sein de la C.E.C.M. avec les quatre commissaires nommés par le gouvernement; ces types d'influence n'allaient pas nécessairement dans le même sens. [22]

Mgr. Léger a soutenu l'Alliance à plusieurs reprises, lors du conflit des mises à pied de l'Exécutif en mai 1951, lors de la suspension, en juin 1951, de la convention collective de la C.E.C.M. avec l'A.I.C.M., deuxième association d'instituteurs fondée après la grève. Les succès des autorités religieuses devaient inspirer confiance aux

enseignants. Par contre, l'Eglise a exercé des pressions morales très fortes sur les membres par des interventions négatives, selon l'Alliance. L'immixtion du conseiller moral de l'Alliance qui, lors de l'assemblée générale du 8 février 1951, dénonça le recours à l'arbitrage en est un exemple. Puisque la grève était inacceptable, il ne restait d'autre alternative aux enseignants que de signer la convention collective. Au nom de la paix dans les écoles, l'aumonier entravait le processus de décision des membres de l'Alliance : le syndicalisme libre était en cause. Cependant le recours à l'arbitrage fut décidé[23] à la majorité et eut de tristes répercussions : Mgr. Léger retira le conseiller moral. Ce retrait pouvait signifier que l'arbitrage était moralement condamnable; un doute planait...

Le 20 juin 1951, Mgr. Léger intervint personnellement dans le conflit : il suggère la démission des exécutifs de l'A.P.C.M. et de l'A.I.C.M. et la formation d'une «nouvelle» association professionnelle qui élirait un exécutif qui ne comprendrait aucun membre des exécutifs antérieurs.[24] Pour la première fois, des enseignants catholiques ont refusé d'obéir à leur évêque[25] et Maurice Duplessis ne manquera pas l'occasion de condamner l'Alliance qui se querelle avec son évêque.[26] Finalement, «Le Tribunal d'Honneur», constitué par Mgr Léger et chargé de rallier tous les professeurs dans un seul syndicat, prône la formation d'un syndicat nouveau. L'Alliance refuse; il est difficile ici de connaître les conséquences réelles de son refus d'obéir au chef spirituel et les réactions précises de celui-ci : Mgr. Léger a-t-il été contrarié ? Est-il demeuré neutre ? La vérification de ces hypothèses suppose l'accès aux archives de l'Église qui restent fermées aux chercheurs présentement. Un fait demeure troublant, c'est la création d'un nouveau syndicat en octobre 1951. La fondation de l'Association des éducateurs catholiques de Montréal (A.E.C.M.) «avec la bénédiction de l'Évêché qui lui assigne un conseiller moral»[27] jette un doute sur la neutralité de l'Église dans les affaires syndicales. Ce syndicat rival sera en lutte avec l'Alliance jusqu'à la fusion réalisée en mars 1959.

L'interprétation des relations de l'Eglise et de l'Alliance par le journal **L'Enseignement**, organe officiel de la C.I.C., sera perçue par l'Alliance comme étant négative et partiale et c'est pourquoi elle fonde son journal **Le Professeur**.

Ce bref historique indique les principaux jalons qui ont marqué la période couvrant la fondation de l'Alliance en 1919 jusqu'à la fondation du journal **Le Professeur** en 1952. La C.E.C.M., le Gouvernement, l'Église catholique, l'A.E.C.M. sont avec l'Alliance les principaux protagonistes de l'histoire du mouvement syndical des enseignants dans les années 50.

## Situation de l'Alliance dans les années 50 et hypothèse de travail

Le syndicalisme des enseignants répondait à un besoin de protection de la part des travailleurs dans un contexte social qui se transformait à un rythme accéléré et signifiait un nouvel ordre de valeur. L'enseignant d'avant la révolution tranquille «s'inscrivait dans une conception «vocationnelle» de la profession : les aspects dévouement et désintéressement l'auraient emporté à la limite sur la compétence, encore que celle-ci n'était pas tenue pour négligeable».[28] Cette mentalité allait céder la place à un esprit de «professionnels-fonctionnaires» qui calculerait et leur temps et leur savoir. Est-ce le changement pressenti qui effraya les autorités politiques et religieuses des années 50 ?

L'échec de notre système scolaire, la sclérose du Département de l'instruction publique et la paralysie de la pensée elle-même ne furent dénoncées à haute voix qu'en 1960.[29] Dans la décennie 50, certains s'acharnaient à ne pas détruire le passé et repoussaient les réformes qu'ils croyaient être une utopie dangereuse, d'autres formulaient des critiques qui allaient stimuler le processus de régénération. Le Québec «avait le meilleur système scolaire au monde»,[30] quel besoin alors de

l'améliorer ? Tel n'était pas l'avis de la Commission Tremblay dont l'analyse fut sévère en dévoilant l'incohérence et les déficiences de l'organisation scolaire et en démontrant le besoin urgent de réformes.[31] Duplessis rangea ce rapport sur les tablettes.

Le Gouvernement compta des réalisations dans le domaine de l'éducation.[32] La construction d'un réseau d'écoles primaires et d'écoles techniques fut sa priorité, décision logique car il devenait urgent de loger une population scolaire qui s'accroissait rapidement. La qualité de l'enseignement n'était pas alors une préoccupation dominante; pourtant les écoles normales étaient nombreuses et la réorganisation pédagogique de 1953, par ses exigences au niveau des examens, en avait fait de véritables écoles professionnelles.[33] Quelle était donc la cause de la faiblesse de notre système d'éducation ?

> ... la crise de notre enseignement a deux causes principales : des revenus insuffisants et une pénurie de professeurs.[34]

Ce diagnostic ne rend pas compte de la complexité du problème, il explique cependant le malaise au niveau des agents premiers du système d'enseignement : les professeurs.

La situation des enseignants était misérable.[35] Les bas salaires n'attiraient pas dans la profession les jeunes de talent et ne permettaient pas le perfectionnement. Le syndicalisme pouvait apporter une réponse au problème salarial et assurer des chances sérieuses d'avancement. Le contexte juridique qui protégeait les travailleurs n'était pas encore en place. D'autre part, l'expansion de l'éducation était un phénomène nouveau puisque l'école n'était obligatoire que depuis 1943; dans un monde perturbé par la guerre et en complète transformation, il était normal que l'espoir de redressement économique, social et nationale soit placé dans la jeunesse. Les gouvernements Duplessis et Godbout avaient à tour de rôle réglé les problèmes financiers des universités et encouragé la construction d'écoles de campagne;[36] ces mesures favorisaient le progrès intellectuel. De 1941 à 1951, la population urbaine du Québec augmenta de 29%[37] conséquemment 67% des habitants vivaient dans les villes en 1951. À cause de l'industrialisation et de l'urbanisation, de l'accroissement des natalités et de la Loi de fréquentation scolaire de 1943, le nombre d'élèves augmenta et il y eut pénurie[38] de professeurs dans les villes. La concentration des enseignants à Montréal, leurs conditions pénibles de vie dues au bas salaire, à l'adaptation à la vie urbaine pour plusieurs d'entre eux et à la difficulté pour les laïcs d'obtenir des promotions dans l'enseignement vu le monopole des communautés religieuses qui occupaient les postes de direction au temps où l'éducation était l'affaire de l'Église et qui conservaient ce privilège sont autant de facteurs qui incitaient à défendre et à promouvoir les droits des enseignants. La montée du syndicalisme après 1945, la situation déplorable des enseignants et à la forte personnalité du Président du syndicat des professeurs, homme enthousiaste et dynamique qui suscitait le désir d'accéder à un statut professionnel dans une société en progrès sont des éléments qui, autour de 1950, ont contribué à la popularité de l'Alliance et à son développement.

**Hypothèse de travail**

Préoccupé de comprendre le Québec des années 50, plus précisément le climat des relations ouvrières sous Duplessis par l'observation de la vie d'un groupe social, ce mémoire cherchera pourquoi les enseignants membres de l'A.P.C.M. ne réussissent pas à développer un syndicat puissant.

Il est important de distinguer les notions de groupe social, de groupe d'intérêt et de groupe de pression si l'on veut préciser le rôle et le développement spécifique d'un syndicat d'enseignants.

Un groupe social est un découpage très général de la société selon les critères de la géographie, du travail ou des loisirs (les citadins, les enseignants de Montréal, les mélomanes, etc...); généralement, un groupe social est constitué par un ensemble homogène d'éléments ou, tout au moind, par des individus ayant des éléments en

«Le fait de se désigner comme éducatrice catholique la rapprochait des religieuses, elle avait la mission d'éduquer, elle était un modèle chrétien. Le journal témoigne en faveur d'une enseignante à mentalité cléricale qui recherche les bases d'un syndicalisme laïc selon la doctrine sociale de l'Église.»

À l'école St-Noom-de-Jésus, 1963. (Carte Postale)

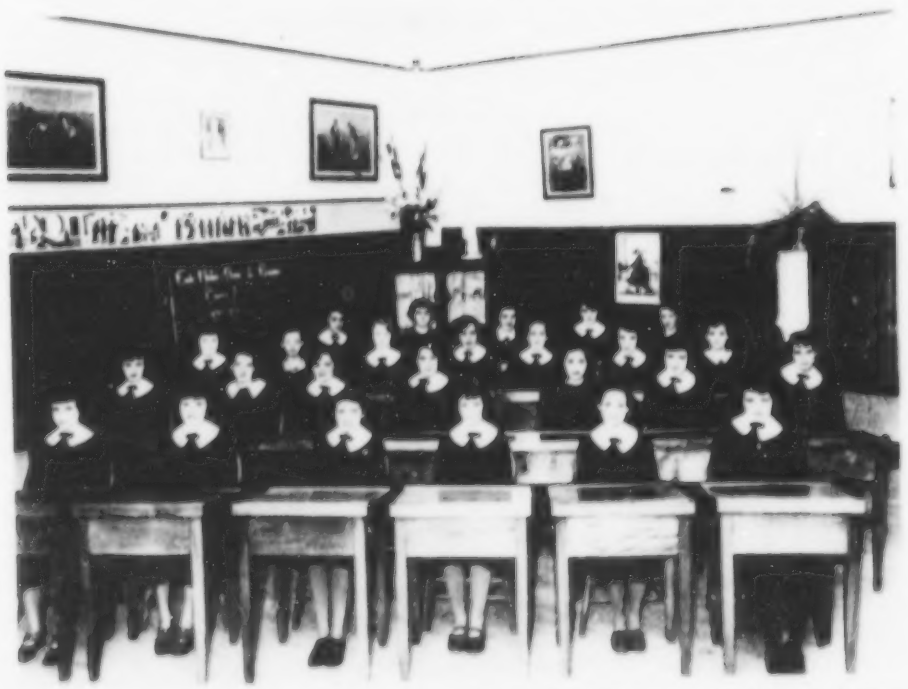

À l'école N.-D.-du-Rosaire, 1956-57. (Carte Postale)

commun. Un groupe social n'est pas toujours une «classe déterminée par des critères économiques»,[39] mais il s'agit d'un groupe «qui peut être formé à partir de divers fondements de cohérence» et qui «constitue l'unité de base qu'il faut réanimer aux deux niveaux dont nous parlait Labrousse, c'est-à-dire l'économique et le mental».[40] Ce groupe social peut devenir un groupe d'intérêt s'il remplit les conditions décrites par Lion Dion, lequel s'inspire de Gurvitch :

> ...une unité collective réelle mais partielle, directement observable, au sein de laquelle les membres sont liés par des rapports relativement fréquents et stables de façon à produire entre eux, tout au moins potentiellement, une communauté de valeurs ou d'intérêts, manifestée par des attitudes et des conduites similaires, qui les conduit souvent à se donner une organisation.[41]

Le groupe d'intérêt est fondé sur le groupe social qui se donne une organisation pour défendre ses aspirations. S'il veut réussir, le groupe d'intérêt exerce des pressions et alors on parle de «groupe de pression». Un syndicat est un groupe de pression : un groupe social composé d'un ensemble d'individus exerçant généralement le même travail ressent le besoin de régler ses problèmes en commun; il forme un groupe d'intérêt appelé syndicat qui exerce des pressions afin de promouvoir ou de défendre ses membres :

> Les groupes d'intérêts ne se transforment en organisme de pression qu'à partir du moment où les responsables utilisent l'action sur l'appareil gouvernemental pour faire triompher leurs aspirations.[42]

La catégorie «groupe de pression» engloba donc «un secteur d'activité des groupes d'intérêts : plus exactement, elle consiste à analyser ceux-ci sous un aspect déterminé».[43] La notion de «groupe d'intérêt» sera retenue pour les fins de l'étude d'un syndicat n'ayant pas connu un développement réussi.

Selon quels critères un groupe d'intérêt a-t-il un développement réussi ? Quand un syndicat influence les décisions qui le concernent en permettant «une amélioration de ses conditions de travail par la promotion et la défense de ses membres»,[44] ce groupe est perçu comme ayant un développement réussi. Le succès du syndicat «fort» se traduit dans la signature d'une convention collective favorable aux travailleurs :

> La convention collective n'était sans doute qu'un moyen, elle n'était pas le dernier mot des syndicats, elle ne résumait pas les possibilités du mouvement mais l'œuvre qu'elle permettait d'accomplir était si urgente, si importante et si difficile qu'elle prit une place presque exclusive dans les préoccupations syndicales.[45]

Il importe de retenir cette donnée dans l'évaluation du développement d'un syndicat à l'époque de Duplessis. Cette hypothèse est en réalité un prétexte pour tracer le portrait de l'univers mental d'une catégorie de citoyens en procédant par niveaux d'analyses multiples.

Le syndicat des enseignants de Montréal nommé «Alliance des professeurs catholiques de Montréal» a-t-il été, dans les années 50, un groupe d'intérêt ayant un développement réussi ? Sur le plan de l'existence, l'Alliance est un groupe d'intérêt qui a réussi. Ce syndicat a été assez fort pour renverser les prédictions des autorités. Duplessis aurait dit : «L'Alliance, je l'écraserai»,[46] Mgr. Paul-Émile Léger aurait déclaré : «Il faut que l'Alliance disparaisse»,[47] le changement de nom entraînerait, espérait-il, la substitution d'une forme de mentalité plus pacifique... Léo Guindon, président de l'A.P.C.M. depuis 1942, rétorquait : «Il faut que l'Alliance survive».[48] En 1972, l'Alliance existe, l'objectif a été atteint : à quel prix ?

Dans le contexte historique du Duplessisme, l'Alliance fut un syndicat puissant car «elle a renversé les aspirations des autorités en place».[49] Si l'on considère ses luttes syndicales par rapport à 1919, il y a eu progrès pour les membres.[50] D'une soumission aux autorités religieuses et politiques, les enseignants des années 50

**«Si l'on considère ses luttes syndicales par rapport à 1919, il y a eu progrès pour les membres.»[50]**

«Pénurie de professeurs»
**Le Professeur**, nov. déc. 1953, p. 2

**Les Responsables. -**

Certes, les professeurs catholiques ne sont nullement responsables d'une si pénible situation. En 1919, à la lumière de *Rerum Novarum* et sous le signe de l'A.C.J.C., ils avaient décidé de donner à la profession une place digne de son rang. Ils fondent une association syndicale conforme aux données de la Doctrine Sociale de l'Eglise et se proposent de mettre un terme à la situation ridicule qui jetait le discrédit sur nos institutions religieuses et nationales. C'eux qui auraient dû protéger une telle initiative lui ont donné eux-mêmes le coup de mort, acceptant le congédiement massif de ses fondateurs. On reconnait alors officiellement une association de boutique qui opère pendant 25 ans et dont les chefs syndicaux deviennent *ipso facto* les dirigeants pédagogiques des professeurs.

En 1942, un chef providentiel sonne le réveil. Sous le signe des l'Action Catholique, et forts des encycliques pontificales renouvelées, les professeurs se groupent plus professionnellement pour revendiquer les droits violés depuis un quart de siècle. Mêmes représailles, mêmes assaillants, même fondation d'associations de boutique au point que la population se demande sérieusement: "Laquelle est la bonne association, celle qui se couvre du manteau de la religion pour en violer plus impunément les préceptes, ou celle qui, sans en porter officiellement le titre, observe intégralement toute la Doctrine des encycliques pontificales?"....

Avouons-le sincèrement: l'enseignement catholique manque de professeurs parce que chez nous on bâillonne cyniquement la parole du Maitre: "L'ouvrier est DIGNE DE SON SALAIRE".

**Fabiola GAUTHIER**

**La Fédération des Instituteurs et des Institutrices catholiques des Cités et Villes de la Province de Québec** est heureuse de présenter à ses membres ses meilleurs vœux pour un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

**Alfred PRESCOTT,**
président

ont développé l'esprit de liberté : leur indépendance, accrue face aux autorités, est motivée par la prise en main de leurs affaires syndicales. Leur pression s'exerce aussi dans la collectivité : l'appui moral de l'Alliance aux problèmes des travailleurs aurait contribué au développement de la force syndicale et leur aurait acquis le respect des autres.[51]

Si la réussite extérieure et mesurable d'un syndicat c'est la signature de la convention collective, l'Alliance a échoué car il n'y a pas eu de convention signé dans les années 50. Sur ce plan de la lutte syndicale, l'Alliance ne s'est pas révélée un groupe d'intérêt puissant, elle «a été tenue en échec».[52] Quelles étaient les causes des difficultés soutenues de l'A.P.C.M. ? La cause principale de la faiblesse de l'Alliance serait la division des enseignants. La principale caractéristique de la décennie est le déchirement[53] car, de 1949 à 1959, trois syndicats ont lutté tour à tour contre l'Alliance : l'A.P.E.C.M., l'A.I.C.M. et l'A.E.C.M. Ce n'est que le 9 mars 1959 que l'union syndicale est réalisée. Cette division des professeurs me semble le symptôme d'un malaise profond et est reliée au refus persistant de la C.E.C.M. de négocier avec l'A.P.C.M. Comment se fait-il que ce syndicat n'ait signé aucune convention collective dans les années 50 ?

À cause des procédures juridiques intentées par la C.R.O. après la grève de 1949 et poursuivies par l'Alliance lors de la décertification rétroactive par le Bill 20 en 1954,[54] l'Alliance n'est pas un syndicat reconnu. De plus, au sein même des enseignants il n'y a pas unanimité de reconnaissance et le nombre des adhérents diminuera avec les années : en 1949, presque la totalité des instituteurs étaient membres de l'A.P.C.M.[55] et avaient manifesté leur solidarité lors du vote de grève pris avec une grande majorité de 92%; 95% des enseignants auraient obéi à l'ordre de ne pas entrer en classe; par la suite, l'Alliance se désagrégea, d'autres syndicats se formèrent : l'ampleur des difficultés externes, la perte de confiance dans la victoire et les incitations patronales seraient les principaux facteurs de la baisse des adhérents à l'Alliance qui ne regroupait en 1958 que 900 membres sur une possibilité d'environ 3 000 laïcs.[56] Ce bref historique rappelle les faits extérieurs qui forment un bilan négatif. Pourquoi l'Alliance n'a-t-elle pas connu un «développement réussi» ? La recherche des causes des difficultés soutenues des enseignants sera l'occasion de dégager ses relations à l'autorité politique et religieuse, de découvrir les besoins, les aspirations et les intérêts sociaux-culturels de ce groupe social et de mieux comprendre la société québécoise des années 50 à travers le journal **Le Professeur** de janvier 1952 à juin 1958.

# Notes bibliographiques

1. Note : voir O.J. Firestone, «Recent industrial Growth», in J.C. Falardeau, **Essais sur le Québec contemporain**, (Québec, 1953) : 45-54.
   Voir aussi : Albert Faucher et Maurice Lamontagne, «Histoire de l'industrialisation», **Le «Retard» du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français**, (Québec, 1971) : 25.
   «De 1839 à 1939, il y eut une augmentation d'à peine plus de 200 000 emplois dans les industries du Québec. Pourtant, la même augmentation s'est produite pendant la courte période de 1939 à 1950. La croissance relative de l'industrie québécoise, pendant ces onze années, a été dix fois plus grande qu'au siècle précédent et plus élevée que celle du Canada tout entier.» : 25.
2. H.F. Quinn, **The Union Nationale**, (Toronto, 1970) : 86-87.
3. H.F. Quinn, **The Union Nationale**, (Toronto, 1970) : 91; aussi conversation avec Robert Rumilly (1971); voir Robert Rumilly, **Quinze années de réalisations : les faits parlent**, (Montréal, 1956) : 46.
4. H.F. Quinn, **The Union Nationale**, (Toronto, 1970) : 92.
5. Laurier LaPierre, «Table Ronde sur le Québec des années 50», Colloque des Sociétés Savantes (S.H.C.), 7 juin 1972.
6. Jean-Louis Roy, **Les programmes électoraux**, tome II (Ottawa, 1971) : 314.
7. Laurier LaPierre, Colloque, 7 juin 1972.
8. C. Nish, «Duplessis and Labour...», **Québec in the Duplessis Era...**, (Toronto, 1970) : 75.
9. Jean-Louis Roy, **Les programmes électoraux**, tome II, (Ottawa, 1971) : 334-346, 363.
10. Laurier LaPierre, notes de cours.
11. Pierre E. Trudeau, «La province de Québec au moment de la grève», **La grève de l'amiante**, (Ottawa, 1970) : 90; voir aussi H.F. Quinn, **The Union Nationale**, (Toronto, 1970) : 89.
12. M. Wade, **Les Canadiens français**, tome 2, (Ottawa 1963) : 74.
13. Laurier LaPierre, notes de cours et colloque du 7 juin 1972.
14. H.F. Quinn, **The Union Nationale**, (Toronto, 1970) : 92-93.
15. H.F. Quinn, **The Union Nationale**, (Toronto, 1970) : 91.
    Note : Les démêlés de l'Alliance avec la C.R.O. ont duré de janvier 1949 à octobre 1957.
16. Richard Arès, «Syndicats et groupements professionnels dans une démocratie organique», **Syndicalisme et organisation professionnelle**, (Trois-Rivières, 1960) : 25.
17. L.P. Audet, «Educational Development in French-Canada after 1876», **Canadian Education : A History**, (Ontario, 1970) : 342.
    Note : Une loi de 1944 autorise la négociation d'entente collective entre les commissions scolaires et les enseignants, et en mars 1944 les règlements de l'A.C.P.M. sont insérés dans la loi syndicale; le 18 mars 1944, l'Alliance (l'A.C.P.M.) devient l'A.P.C.M.
18. Note : Les données historiques utilisées sont puisées dans **l'Histoire de l'Alliance** préparé par Mme Liliane Pichon et dans le journal **Le Professeur** Liliane Pichon, **Historique de l'Alliance** (non paginé).

19. Note : La C.I.C. sera légalement constituée le 17 avril 1946.
20. Note : La grève des enseignants : du 17 au 24 janvier 1949; les luttes contre le Bill 5 : du 20 janvier au 10 février 1949.
21. **Vos professeurs catholiques et la Commission scolaire** : 37-38. Voir aussi : Paulette Vigeant-Galley : **Un groupe de pression : les enseignants de l'A.P.C.M.** : 7-8-9-10.
22. Léo Guindon, Conversation de février 1972.
23. Note : Le conseiller moral lit un texte qui dénonce l'attitude «de haine et de rancune dans le syndicat», et ce, au moment où un vote devait être pris immédiatement après. l'exécutif n'avait pas été mis au courant de ce texte même pendant la réunion qui avait précédé l'assemblée générale. Rapporté dans **L'Enseignement**, mars 1951 : 11.
24. **L'Enseignement**, juillet 1951 : 3, voir aussi dans ce mémoire, le chapitre III. B. («suggestion» du chef spirituel et conséquence d'un refus).
25. Léo Guindon, Conversation de février 1972, voir aussi **Le Professeur**, janvier 1952 : 9.
26. **Ibid.**
27. Liliane Pichon, **Historique de l'Alliance** (non paginé), voir aussi Paulette Vigeant-Galley, **Un groupe de pression : les enseignants de l'A.P.C.M.** : 12-13-14.
28. Lucien Labelle, «Les enseignants ont-ils perdu la «vocation» ?» **Le Devoir**, 30 mars 1972 : 4A-8A.
29. Jean-Paul Desbiens, **Les insolences du Frère Untel**, (Montréal, 1960); voir aussi **Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec**, (Rapport Parent), tome II, (Québec, 1963-1966) : 9-10, (incohérence de notre organisation scolaire).
30. Note : Citation rapporté par L.P. Audet, **Histoire de l'enseignement...**, tome 2, (Toronto, 1971) : 388.
31. Arthur Tremblay, **Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec**, Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956, annexe 4, (Québec, 1955), voir aussi dans ce mémoire, ci-après : chapitre I.B.(1-c).
32. R. Rumilly, **Quinze années de réalisation...**, (Montréal, 1956) : 129-153.
33. L.P. Audet, «Educational Development...», **Canadian Education : A History**, (Ontario, 1970) : 346.
34. P.E. Gingras, «L'enseignement, un problème de professeur», **L'Action Nationale**, (décembre 1957 - janvier 1958) : 495.
35. L.P. Audet, **Histoire de l'enseignement...**, tome 2, (Toronto, 1971) : 323. Note : En 1953, presque la moitié des 12 600 institutrices qui enseignaient en dehors de Montréal gagnaient moins de 1 000 $ par an. Voir aussi : Arthur Tremblay, «Le personnel enseignant», **Contribution à l'étude des problèmes et...** (op. cit.) Rapport Tremblay, annexe 4, (Québec, 1955) : 53-91.
36. Jean-Louis Roy, **Les programmes électoraux du Québec**, tome II, (Ottawa, 1971) : 197-300.
37. Pierre E. Trudeau, **La grève de l'amiante**, (Ottawa, 1970) : 4.
38. **Le Professeur**, avril 1954 : 1, et novembre 1955 : 5.
39. Jean-Louis Roy, (Thèse de doctorat), op. cit. : 7.
40. **Ibid.**
41. Léon Dion, «À la recherche d'une méthode...», **Revue canadienne de science politique**, 1 (mars 1969) : 60.
42. Jean Maynaud, **Les groupes de pression**, «Que sais-je ?», (Paris, P.U.F., 1965) : 10.
43. **Ibid.**
44. Aimé Nault, (président de l'A.P.M. de 1958 à 1967), conversation de novembre 1971.
45. Pierre Vadeboncœur, cité par Robert Jasmin, «Le syndicalisme d'affaires et ses limites», **Définir le syndicalisme** (Congrès d'Orientation de l'A.P.C.M., 26-28 novembre 1971) : 14.
46. Léo Guindon, conversation d'octobre 1971.

47. **Ibid**.
48. **Ibid**.
49. Léo Guindon, conversation de février 1972.
50. Léo Guindon, **Le Professeur**, avril 1956 : 2; voir aussi Fabiola Gauthier, **Le Professeur**, décembre 1953 : 2. (Congédiement massif des fondateurs de l'Alliance en 1919).
51. Léo Guindon, Conversation de février 1972.
52. Léo Guindon, Conversation d'octobre 1971.
53. Jules Leblanc, **Définir le syndicalisme**, (Congrès d'Orientation de l'A.P.C.M., 26-28 novembre 1971) : 4.
54. Note : Voir dans ce mémoire, ci-après Chapitre II, B.
55. Note : Environ 900/1200 laïcs selon Léo Guindon, conversation d'octobre 1971.
56. Note : Donné approximative (total des enseignants à la C.E.C.M. le 31 décembre 1958 : 5 337 répartis comme suit : 1 280 religieux, 787 anglophones, soit 3 270 laïcs); voir **Situation du personnel enseignant au 30 septembre 1970** : 2.

# Définition de l'enseignant

«Une institutrice véritable professionnelle éducatrice » : une classe à l'école Lartigue, 1954 (Élaine Gosselin)

Étudiantes à l'école normale Ignace-Bourget — 1957

«Dès avril 1963, le mot en ouvre d'un nouveau programme dans les écoles normales : il sera au **perfectionnement**. Désormais et recyclage formaient les axes du statut des enseignants.»

Collection Jean-Guilles Vallée, fonds de M. Guy Bélanger, C.E.L.M.

# Définition de l'enseignant

## Définition par son rôle

Comment le journal **Le Professeur** définissait-il l'enseignant ? Généralement, trois ensembles de facteurs liés par un jeu d'actions réciproques permettent de définir un groupe social : l'évaluation du statut, de la situation économique et du pouvoir. Ce dernier élément ne peut être mesurer par l'analyse du journal; cette étude suppose la connaissance des réactions et des influences sur les autres, et dépasse les cadres de ce mémoire. Il est cependant possible de retracer le statut et certains éléments de la situation économique des enseignants dans **Le Professeur**

**Statut de l'enseignant**

En juin 1952, Marie-Anna Marsan précise les principes qui prévalent pour l'établissement d'un juste salaire pour les institutrices : l'excellence du travail intellectuel et les exigences du bien commun devraient «rendre cette profession assez rémunératrice».[1] Dans cet article, il ne fait aucun doute que l'enseignant se définit comme un professionnel «responsable devant la société de la qualité de son travail» qui consiste «surtout à éduquer».[2] Quel serait le contenu du concept professionnel ? Selon l'éloge adressée à une institutrice qui est définie comme une véritable professionnelle», quatre données serviraient de critères d'évaluation : le succès auprès des élèves, la charité, la contribution à une revue professionnelle et la participation active aux manifestations du syndicat.[3] Les enseignants se définissent aussi comme «pédagogue».[4] l'emploi de ce terme n'est qu'occasionnel toutefois. L'idée de «fonctionnaire» payé par le gouvernement selon une saine justice sociale n'est exprimée qu'une fois par un instituteur dégoûté de la profession et qui garde l'anonymat.[5]

Qu'est-ce qu'un enseignant ? Ce serait un «éducateur catholique». À l'extrême, l'éducation est définie comme une fonction royale, apostolique, angélique et «même davantage, c'est une fonction **divine**».[6] Ce rôle de l'éducateur catholique relie fondamentalement la vie personnelle et le travail professionnel puisque dans cette perspective le maître sert de modèle spirituel aux âmes qui lui sont confiées. La formation pédagogique dispensée à l'École Normale n'était-elle pas imprégnée de modes d'action soutenues par le principe de la confessionnalité ?

> Selon cette idéologie, les tâches et les fonctions de l'instituteur s'étagent sur deux plans : la formation des facultés de l'enfant et, à travers lui, l'édification ou la conservation d'une société conforme à un idéal explicite...[7]

> L'action du maître figure dans un ordre sacral idéal... la personne sociale du maître disparaît tout à fait devant cette fonction qu'il reçoit pour mission d'exécuter.[8]

Cette image de l'enseignant sera entretenue par les autorités politiques[9] et religieuses qui considèrent les maîtres comme «les initiateurs de toutes les vertus».[10] L'employeur même accordait au critère de «moralité catholique» une importance très grande et relie cet élément au degré de professionnalisme. En effet, en mars 1952, une rumeur circule voulant que «les notes d'appréciation du

# LE PROFESSEUR

Organe officiel de l'Alliance des professeurs catholiques

VOL. I — No 6 MONTREAL, JUIN 1952 Prix: DIX SOUS


# Que vaut l'institutrice ?

*Au moment où par toute la province s'ouvre la période des engagements d'institutrices et d'institutrices "Le Professeur" croit à propos de publier quelques notes sur la valeur et les besoins de l'institutrice.*

*Le travail a été présenté en avril dernier par Mlle Marie Anna Marsan, à l'Archevêché des institutrices de Granby. Puisse-t-il aider en même temps toutes les institutrices de la province à obtenir un traitement équitable.*

*Il va sans dire que les principes qui prévalent pour l'institutrice s'appliquent également à l'instituteur.*

## I — LE JUSTE SALAIRE

Il est bien dit que l'instituteur (ou l'institutrice) est digne de son salaire. Mais si le prêtre vit par les dîmes, il est clair que l'institutrice aussi doit vivre de son traitement. L'ouvrier — il lui faut un juste salaire, et cela pour plusieurs raisons.

### 1 — *Pour vivre convenablement*

Pas plus que d'autres, l'institutrice ne peut vivre de l'air du temps. Ce n'est pas parce qu'elle est institutrice que tout lui arrivera gratuitement et pour ses beaux yeux.

#### *Logement*

L'institutrice doit tout d'abord être logée convenablement et personne n'ignore le coût actuel des loyers. Comment pourra-t-elle, à moins de $900 par année ($18 par semaine), s'assurer un logement où elle aura le confort et la tranquillité nécessaires pour continuer à dispenser son travail de classe? Car, quoi qu'en se le dise, la journée de l'institutrice ne se termine pas avec le départ des élèves. Et les nombreuses heures de travail supplémentaire, nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, exigent pour l'institutrice un logement convenable, et partant, l'argent pour le payer.

#### *Nourriture*

Il ne faut pas vivre pour manger, mais il faut tout de même manger pour vivre et travailler. Ce sont peut-être les exigences bien prosaïques qui raidissent mal dans le magnifique tableau de l'idéal de l'institutrice. Mais les faits sont là. L'institutrice, elle aussi, a besoin de 3 bons repas par jour pour conserver la force et la vitalité nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Il faut à l'institutrice une bonne santé pour vivre au contact des enfants, et une bonne alimentation est la base de la santé.

Ce n'est pas l'institutrice qui fixe le prix des denrées. Mais, comme tout le monde, elle doit les payer. Et il ne sert de rien de chercher, car aucune réduction ne lui sera allouée par son titre d'institutrice. Pourtant, dans les conditions actuelles, s'offrir 3 repas à moins de $2 ce qui paraît le coût au minimum, de $730 par année.

#### *Vêtements*

Elle exige que l'institutrice mène la plus modeste vie une tenue soignée. Ça peut sembler puéril à qui n'est pas du métier. Mais c'est ainsi. La tenue de l'institutrice sert son prestige auprès des enfants, auprès des familles, en même temps qu'elle est un moyen de formation: formation du goût, du jugement, du sens des valeurs. Robes, manteaux, chapeaux, etc., grèvent vite un budget, surtout qu'ils ont besoin d'être assez fréquemment rafraîchis ou remaniés à cause des conditions où ils sont portés: la craie, la poussière et, souvent, la salissure d'endroit convenable pour les déposer font la vie dure aux vêtements de l'institutrice. Il faut vraiment exécuter des tours de passe-passe pour entretenir une garde-robe pour une somme moyenne de $200 par année.

#### *Santé*

L'institutrice n'est pas immunisée contre la maladie. Les troubles d'ordre digestif et nerveux sont assez fréquents. Ne voit-on pas des mères de 2, 3, 4 enfants souffrir de dépression nerveuse? Que penser alors du système nerveux de l'institutrice qui doit converser calme, patience et sagesse en face de 30 ou 40 enfants parfois turbulents. Il lui faut donc pour entretenir sa santé, des soins médicaux souvent fort onéreux et payer des honoraires impayants au médecin, au dentiste, à l'oculiste, etc. Un $100 y passe tous les ans, au moins!

### 2 — *Continuer son perfectionnement*

Ce n'est pas tout de se voir institutrice, il faut voir à le rester. L'institutrice ne peut pas rester [illegible] sans savoir évoluer pour se conformer aux exigences

L'institutrice doit sans cesse étudier, renouveler ses méthodes pour éviter la routine, mettre les programmes au service des conférences, prendre les cours nécessaires pour se perfectionner et rendre son enseignement efficace. Elle doit se procurer des livres, des revues qui étendront sa culture au profit de ses élèves. Elle doit suivre toutes les occasions de se perfectionner. Mais tout cela est fort dispendieux. Il serait regrettable que l'institutrice ne puisse consacrer chaque année une certaine de dollars à son perfectionnement.

### 3 — *Réaliser des économies*

L'économie est à la base de la prospérité d'une nation. Ce qui est vrai dans le sens large l'est aussi au sens particulier. L'institutrice a le droit de réaliser des économies qui la mettront à l'abri des coups du sort. Elle a aussi le devoir de réaliser des économies afin d'être en mesure d'inculquer à ses élèves le sens de l'économie. Si une rumeur de banque pouvait s'articuler annuellement de $100, pourrait-on l'accuser de pêcher par avarice ou par folle ambition?

### 4 — *Dépenses pour la profession*

C'est une grande illusion de croire que l'institutrice, dans sa classe, n'encourt aucune dépense. Au contraire, c'est parfois fort onéreux. Dans nos écoles de langue française, le matériel didactique brille parfois par son absence. Et l'institutrice doit payer de ses derniers, de son temps et de son ingéniosité pour fabriquer les mille et un procédés nécessaires pour concrétiser son enseignement, pour se procurer des moyens d'émulation, pour enjoliver sa classe, pour aider, en secret, certains élèves nécessiteux. Il est très difficile de préciser le chiffre de ces dépenses, mais je sais que je ne serai sûrement jamais taxée à moins de $50 par année.

### 5 — *Charges de famille*

Avant d'obtenir un poste d'institutrice, la jeune fille a dû faire plusieurs années d'études. Ses parents ont dû assumer le coût de telles études. Dans la grande majorité des cas, les institutrices ne viennent pas des familles les plus fortunées. Une fois installée dans la profession, il n'est que juste que la jeune institutrice remette à ses parents un peu de ce qu'elle leur a coûté. C'est un élémentaire devoir de reconnaissance filiale. Qu'on n'objecte pas que les Commissions scolaires n'ont pas à en faire les frais, puisque c'est au profit de la population étudiante dont les Commissions scolaires sont responsables que ces pères de famille ont fait parfois des sacrifices pénibles. Il est juste que le salaire de l'institutrice lui permette d'acquitter ce devoir.

À mesure que les années s'écoulent, il arrive très fréquemment que l'institutrice devienne le soutien de ses parents, d'un jeune frère, d'une petite sœur, de neveux ou nièces orphelins. La charité n'a pas de limites et donne la mesure de la valeur morale d'une personne. C'est à même son salaire que l'institutrice devra remplir ses obligations. Ne lui donnons pas ce droit. Ne contrarions ni lésionnons le développement de cet idéal pour elle une seconde nature et se traduira en bonté et en compréhension pour ses élèves.

### 6 — *Loisirs reposants*

Toute vie bien organisée doit faire une part raisonnable aux loisirs. L'institutrice y a droit, et y est même obligée. Loisirs reposants pour détendre ses nerfs mis constamment à une rude épreuve: excursions, visites, réceptions. Loisirs nécessaires pour travailler à sa culture personnelle: conférences, concerts, expositions.

Loisirs obligatoires pour connaître et diriger les activités de ses élèves: sports, cinéma.

S'accorder des loisirs est chose assez dispendieuse, et si un salaire juste n'en fournit pas la possibilité, les profonds seront surtout les enfants.

#### *Besoins légitimes*

Cette longue énumération ne mentionne que les besoins les plus légitimes de l'institutrice. Aucune n'est à la fantaisie ou au luxe auxquels pourtant toute femme est sensible. Aucune part non plus à la sensualité et aux impératifs de la vie si Dieu sait s'il y en a pour l'institutrice qu'on sollicite de tous côtés sur qui on compte dans tous les mouvements: religieux, sociaux, littéraires, patriotiques et qu'on juge sur la collaboration qu'elle apporte à tous. Et son influence sociale est grande et elle ne peut décemment refuser de tenir le rôle qui lui est dévolu.

## II — PREPARATION et ETUDES

Ne s'improvise pas institutrice qui veut. Pour y parvenir, la jeune fille doit faire 2, 3 ou 4 années d'école normale, selon qu'elle a été dirigée après la 11ème, 12ème ou 13ème année. Pendant ce stage d'études, elle s'est familiarisée, évidemment, avec les matières du programme, mais surtout, elle s'est initiée à la pédagogie — pédagogie théorique et pédagogie pratique — science sans laquelle il est pratiquement impossible d'assumer à la fois les responsabilités de l'instruction et de l'éducation des enfants.

Et quand, enfin, elle se voit à la tête d'une classe, c'est le vraiment qu'elle se rend compte de la nécessité de se perfectionner. Les programmes d'études exigent de plus en plus de spécialisation et l'institutrice doit devenir une véritable encyclopédie vivante, toujours ouverte à la page qui peut répondre à la curiosité de l'enfant.

L'institutrice doit donc se perfectionner dans chacune des matières du programme, puis surtout en méthodologie. Ce n'est pas tout de savoir, il faut surtout savoir transmettre. D'où découle la nécessité d'études post-scolaires continuelles. Un éducateur de renom disait: "Quand vous aurez cessé d'étudier, il sera temps de cesser d'enseigner." Et c'est vrai aujourd'hui comme alors.

## III — COURS DE VACANCES

Quand l'institutrice pourra-t-elle trouver le temps de se perfectionner? La formule idéale est d'employer une partie des vacances d'été pour suivre des cours dans l'une ou l'autre des matières du programme. L'institutrice sait qu'avant ses études personnelles n'empêtreront pas sur le temps qu'elle doit consacrer à la préparation de sa classe et ne l'obligeront pas à des veilles prolongées qui pourraient avoir une répercussion fâcheuse sur la classe du lendemain. Cela n'exclut pas quelques cours particuliers au cours de l'année, mais il est souhaitable que les travaux de perfectionnement s'accomplissent en cours des vacances. Et nombreux sont ceux qui profitent de la saison estivale pour étudier, observer, subir des examens, obtenir des brevets. Dans bien des centres

(Suite à la page 5)

professeur lui soient attribuées d'après un nouveau système ou une nouvelle «clef» professionnelle»[11] : c'est la charte de l'éducateur catholique qui insistait sur la discipline personnelle, la formation du caractère et le rayonnement chrétien. Donc l'évaluation du statut de l'enseignant était reliée, dans les années 50, à une pratique morale définie par les autorités religieuses; l'employeur reconnaissait la valeur réelle de l'enseignant en autant qu'il se conformait à ce type de professionnel : un éducateur catholique.

Dans cette perspective de statut professionnel, l'idée de perfectionnement est continuellement présente. En 1952, les professeurs sont conscient de «la nécessité d'études post-scolaires continuelles»,[12] le besoin devient plus concret quant ils apprennent que la Commission veut exiger le baccalauréat pour les directions d'écoles pour mai 1958.[13] Le rapport de la Commission des écoles normales d'avril 1952 suggérait de donner aux candidats de l'enseignement une meilleure formation académique et un complément de formation professionnelle d'un niveau plus élevé par l'octroi du B.A. pédagogique qui supposait une entente entre le Département de l'instruction publique et les universités.[14] Dès avril 1953, la mise en œuvre d'un nouveau programme dans les écoles normales incitera au perfectionnement. Le journal accordera une place régulière à la publicité pour les cours offerts soit par la C.E.C.M., le Département de l'instruction publique ou soit par l'Université de Montréal pour des brevets plus élevés et pour des grades universitaires.[15] Dévouement et recyclage formaient les axes du statut de l'enseignant et la reconnaissance officielle du professionnel se faisait par les autorités du «Comité catholique du Conseil de l'instruction publique» qui, annuellement décernaient une décoration : l'Ordre du Mérite scolaire. Les noms des méritants étaient alors publiés dans le journal **Le Professeur**.[16]

**Situation économique**

Une analyse générale des traitements payés aux enseignants dans les années 50 permet de dégager trois caractéristiques principales. Quoiqu'aucune convention collective ne soit signée entre le Syndicat et l'employeur, les enseignants bénéficient de modestes augmentations de salaires. Les échelles de traitement sont décidées unilatéralement par la C.E.C.M. qui se réservait le droit d'accorder suppléments et bonis de vie chère. Il importe de noter l'infériorité économique du salaire de l'institutrice laïque.

Le journal **Le Professeur** renseigne régulièrement sur les échelles de traitement; il expose les demandes syndicales et les décisions de la C.E.C.M. mais toujours en tenant compte de la situation des enseignants protestants de Montréal. Le décalage économique est évident et s'accroît de 1952 à 1958 tout au moins quant au salaire de base et au salaire maximum qui peut être atteint beaucoup plus rapidement chez le groupe protestant. En effet, en janvier 1952, un instituteur marié catholique peut gagner 2 200 $ pour une première année d'expérience et obtenir un traitement maximum de 4 200 $ après trente et un ans de service à la C.E.C.M. Son confrère protestant a un salaire de base de 2 400 $ et atteint le maximum de 4 300 $ après seulement quatorze ans de service.[17] Une légère amélioration sera apportée par la C.E.C.M., qui décide le 13 janvier 1953 de ramener l'échelle de salaire à dix-neuf ans d'expérience.[18] La différence salariale est plus grande lors de la présentation des traitements en 1955. Le catholique marié gagne maintenant 2 500 $, son confrère protestant a un salaire de départ de 2 900 $; après vingt ans, le catholique peut obtenir 4 600 $ tandis qu'après quatorze ans le protestant gagne 5 600 $ : le décalage est passé de 100 $ à 1 000 $ au dernier échelon de l'échelle, et ce, en moins de trois ans.[19]

L'infériorité économique de l'institutrice est encore plus marquée, non seulement en regard de l'instituteur mais aussi si on la compare à l'institutrice protestante dont la différence de salaire est moindre par rapport à l'enseignant protestant : par exemple en 1952, la catholique commence avec un salaire de base de 1 600 $ ce qui implique une différence de 600 $ avec l'instituteur marié catholique tandis que pour la protestante le décalage entre l'homme et la femme est de 400 $; au sommet de l'échelle la différence est de 1 400 $ entre l'instituteur et l'institutrice catholique.

# COMPARAISON DES ECHELLES

## *de traitement en regard de la décision prise par la C.E.C.M. le 11 octobre 1951*

| | INSTITUTEURS MARIES | | | INSTITUTEURS CELIBATAIRES | | | INSTITUTRICES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ALORS payée (1) | DECIDEE par la CECM (2) | DEMANDEE par l'APCM (3) | ALORS payée (1) | DECIDEE par la CECM (2) | DEMANDEE par l'APCM (3) | ALORS payée (1) | DECIDEE par la CECM (2) | DEMANDEE par l'APCM (3) |
| 1 | 2200 | 2200 | 2400 | 1900 | 1900 | 2000 | 1800 | 1800 | 2000 |
| 2 | 2200 | 2200 | 2450 | 1900 | 1900 | 2100 | 1800 | 1800 | 2100 |
| 3 | 2200 | 2300 | 2650 | 1900 | 1900 | 2250 | 1900 | 1900 | 2300 |
| 4 | 2350 | 2350 | 2800 | 2050 | 2050 | 2400 | 1700 | 1700 | 2300 |
| 5 | 2500 | 2500 | 2950 | 2200 | 2200 | 2550 | 1800 | 1800 | 2400 |
| 6 | 2650 | 2650 | 3100 | 2350 | 2350 | 2700 | 1900 | 1900 | 2500 |
| 7 | 2800 | 2800 | 3250 | 2500 | 2500 | 2850 | 2000 | 2000 | 2600 |
| 8 | 2950 | 2950 | 3400 | 2650 | 2650 | 3000 | 2100 | 2100 | 2700 |
| 9 | 3100 | 3100 | 3550 | 2800 | 2800 | 3150 | 2200 | 2200 | 2800 |
| 10 | 3250 | 3250 | 3700 | 2950 | 2950 | 3300 | 2300 | 2300 | 2900 |
| 11 | 3400 | 3400 | 3850 | 3100 | 3100 | 3450 | 2400 | 2400 | 3000 |
| 12 | 3400 | 3400 | 4000 | 3100 | 3100 | 3600 | 2400 | 2400 | 3100 |
| 13 | 3400 | 3400 | 4150 | 3100 | 3100 | 3750 | 2400 | 2400 | 3200 |
| 14 | 3400 | 3400 | 4300 | 3100 | 3100 | 3900 | 2400 | 2400 | 3300 |
| 15 | 3400 | 3400 | | 3100 | 3100 | | 2400 | 2400 | |
| 16 | 3400 | 3400 | | 3150 | 3150 | | 2500 | 2500 | |
| 17 | 3400 | 3400 | | 3200 | 3200 | | 2500 | 2500 | |
| 18 | 3400 | 3500 | | 3250 | 3250 | | 2500 | 2500 | |
| 19 | 3400 | 3600 | | 3250 | 3250 | | 2500 | 2500 | |
| 20 | 3400 | 3650 | | 3250 | 3250 | | 2500 | 2500 | |
| 21 | 3400 | 3600 | | 3400 | 3400 | | 2600 | 2600 | |
| 22 | 3400 | 3800 | | 3400 | 3400 | | 2600 | 2600 | |
| 23 | 3400 | 3800 | | 3400 | 3400 | | 2600 | 2600 | |
| 24 | 3400 | 4000 | | 3400 | 3550 | | 2600 | 2700 | |
| 25 | 3400 | 4000 | | 3400 | 3550 | | 2600 | 2700 | |
| 26 | 4000 | 4300 | | 3400 | 3700 | | 2700 | 2700 | |
| 27 | 4000 | | | 3550 | | | 2700 | | |
| 28 | 4000 | | | 3550 | | | 2700 | | |
| 29 | 4000 | | | 3550 | | | 2700 | | |
| 30 | 4000 | | | 3550 | | | 2700 | | |
| 31 | 4300 | | | 3700 | | | 2800 | | |

(1) Les professeurs catholiques de langue française sont payés d'après cette échelle du 1er janvier 1949 au 1er septembre 1951.

(2) Les professeurs catholiques de langue anglaise profitent de cette échelle depuis le 1er janvier 1951. On décide de la donner aux professeurs de langue française à partir du 1er septembre 1951 : 8 mois de perte de rajustement de salaire pour les professeurs de langue française !

(3) Les professeurs protestants retirent ce salaire depuis le 1er septembre 1951.

Le Professeur, janvier 1952, p. 12

## COMPARAISON DES ECHELLES DE TRAITEMENT DES PROFESSEURS CATHOLIQUES ET PROTESTANTS DE MONTREAL.

(élémentaire)

(COURS ELEMENTAIRE)

| Années de service | Institutrices | | Instituteurs célibataires | | Instituteurs mariés | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | cath. | prot. | cath. | prot. | cath. | prot. |
| 1 | $1700. | $2250. | $1900. | $2350. | $2200. | $2350. |
| 2 | 1800. | 2375. | 2000. | 2475. | 2300. | 2475. |
| 3 | 1900. | 2500. | 2100. | 2600. | 2400. | 2600. |
| 4 | 1900. | 2625. | 2200. | 2750. | 2600. | 2750. |
| 5 | 2000. | 2750. | 2300. | 2900. | 2700. | 2900. |
| 6 | 2000. | 2875. | 2400. | 3050. | 2800. | 3050. |
| 7 | 2200. | 3000. | 2700. | 3200. | 3000. | 3200. |
| 8 | 2200. | 3125. | 2800. | 3350. | 3100. | 3350. |
| 9 | 2400. | 3250. | 2900. | 3500. | 3200. | 3500. |
| 10 | 2400. | 3375. | 3200. | 3650. | 3500. | 3650. |
| 11 | 2500. | 3500. | 3200. | 3800. | 3500. | 3800. |
| 12 | 2500. | 3650. | 3200. | 4000. | 3500. | 4000. |
| 13 | 2500. | 3800. | 3500. | 4200. | 3800. | 4200. |
| 14 | 2500. | 4000. | 3500. | 4400. | 3800. | 4400. |
| 15 | 2600. | 4250. | 3500. | 4700. | 3800. | 4700. |
| 16 | 2600. | 4500. | 3600. | 5000. | 4000. | 5000. |
| 17 | 2600. | | 3600. | | 4000. | |
| 18 | 2600. | | 3600. | | 4000. | |
| 19 | 3000. | | 3700. | | 4300. | |

### MAXIMUM AU COURS COMPLEMENTAIRE (a) SUPERIEUR (b).

| | Institutrices | | Instituteur célibataire | | Instituteur marié | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | cath. | prot. | cath. | prot. | cath. | prot. |
| (a) | $3300. | $4800. | $4000. | $5300. | $4600. | $5300. |
| (b) | $3500. | $4800. | $4200. | $5300. | $4800. | $5300. |

(suite à la page 8)

Le Professeur, février 1953

et de 1 000 $ pour les protestants.[20] Un premier essai de réparer l'injustice fut tenté en 1956 lors de la proposition de l'Alliance d'une échelle de salaire pour tous; il s'agissait maintenant de transformer la mentalité de beaucoup d'opposants au cœur de la société québécoise.[21]

Le journal **Le Professeur** met en évidence l'infériorité économique des enseignants catholiques non seulement en publiant les échelles de traitement mais en commentant la situation qu'il juge humiliante pour les catholiques. Par comparaison avec les éducateurs protestants de la même ville, les catholiques sont défavorisés sur les plans salarial et professionnel. Les professeurs catholiques, conscients d'une infériorité arbitraire, insistent sur «l'injustice» des disparités :

> Est-il d'avis que l'honneur d'être catholiques nous placarde au front un brevet d'infériorité vis-à-vis de nos confrères protestants.[22]

> Dans la même Province catholique dans la même ville,... pour plus de responsabilités, nos professeurs se voient depuis toujours traités bien inférieurement à leurs confrères protestants. Deux poids deux mesures ![23]

> Les instituteurs catholiques ont droit à un traitement du groupe ethnique qu'ils représentent et de la dénomination religieuse à laquelle ils appartiennent. Ils ne doivent jamais pour aucun motif être maintenus dans une situation inférieure...[24]

Quand l'éducateur catholique compare, il prend conscience que sa profession est dévalorisée par la Commission catholique et il s'en plaint dans son mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels :

> ... dans la province, la même profession se révèle, dans la pratique actuelle, un emploi instable où l'on travaille sans confiance, sans espoir sérieux d'avenir... Ainsi, nous constatons dans la plupart des commissions scolaires la phobie presque maladive d'un budget déficitaire...[25]

**Considération et appuis**

Ces plaintes relatives à l'infériorité économique des enseignants catholiques seront entendues par d'autres groupes de citoyens qui appuieront moralement les revendications de l'Alliance. Cette constatation est mise en évidence lors du Congrès de l'A.C.E.L.F. de 1956 et le journal rapporte en manchette le triste bilan : «L'Enseignement ne reçoit pas la considération qui lui est due des Canadiens et des citoyens du Québec».[26] Pour remédier à cette situation, l'un des participants estime que «les professeurs devraient organiser leur profession sur le même plan que l'ont fait les médecins, les avocats, les ingénieurs... afin d'améliorer les personnes elles-mêmes».[27] Ce congrès qui avait pour thème «la profession d'éducateur» adopta des résolutions favorisant le caractère professionnel de la fonction de l'enseignant : on souhaite l'établissement du statut juridique de la profession d'éducateur, l'élaboration d'un code d'éthique professionnelle et on espère que «tout soit mis en œuvre pour augmenter le prestige de la profession» et «qu'on lui accorde un traitement conforme aux exigences de sa haute fonction sociale».[28]

Cet appui public de 1956 fut accompagné d'un éditorial de monsieur J.M. Morin, journaliste à La Presse, qui analyse la profession d'enseignement en fonction de la société qui souvent réserve le titre de professionnel «aux privilèges que congèrent la fortune et l'indépendance».[29] En 1954, il avait traité du problème en présentant une monographie du maître d'école écrite par un français; l'article soulignait l'absence d'une telle étude au Québec et faisait la distinction entre le professeur «calé en une discipline» et l'instituteur «spécialiste de l'universel» chargé de la «formation mentale générale».[30] Ce terme instituteur est employé fréquemment pour identifier l'enseignant : un code d'éthique professionnelle avait été adopté par l'Alliance en mai 1945 et par la C.I.C. en juin 1949 et utilisait le mot «instituteur» pour décrire la fonction et son éthique par rapport à la profession, à l'élève et à la

# Notre code d'éthique (1)

**Afin de mieux atteindre les buts de toute bonne éducation, de promouvoir les intérêts de la profession d'éducateur, de se tracer une ligne de conduite idéale, les membres de la Corporation générale des Instituteurs et Institutrices catholiques de la Province de Québec s'engagent à respecter chacun des articles du présent c o d e d'éthique professionnelle.**

### L'INSTITUTEUR ET LA PROFESSION

L'instituteur travaillera au maintien de l'honneur et de la dignité de la profession;

Il servira la cause de l'éducation par sa conduite, par sa parole et par ses actions;

Il cherchera en tout l'intérêt des membres de la profession et par là, celui des enfants qui leur sont confiés;

Il prendra les moyens propres à maintenir sa compétence et à rendre son enseignement des plus profitables;

Il travaillera constamment au relèvement du niveau social du personnel enseignant;

Il ne doit pas se livrer à l'enseignement en vue de bénéfices pécuniaires, mais il devra insister pour qu'on lui accorde le traitement qui convient à son rang social;

Il incitera les meilleurs sujets à embrasser la profession et en détournera ceux qui n'en semblent pas dignes;

Il comprendra que la compétence seule motive un engagement ou une promotion, et qu'il est du devoir des officiers supérieurs de veiller aux intérêts de la profession en n'accordant de l'avancement qu'aux plus méritants;

Il s'interdira de critiquer publiquement les membres de la profession. Il devra également dire à qui de droit ce qui peut aider ou nuire à la profession;

Il comprendra que les rapports entre confrères, supérieurs et inférieurs doivent être à base de sympathie de part et d'autres, et d'acceptation mutuelle du droit de commander pour le supérieur et du droit d'exprimer son opinion pour tout instituteur;

Il sera membre de l'association locale des instituteurs.

### L'INSTITUTEUR ET L'ELEVE

L'instituteur donnera le meilleur de lui-même aux élèves qui lui sont confiés;

Il fera de la religion catholique l'objet principal de son enseignement, la considérant comme un principe de vie et un élément essentiel de formation;

Il cultivera chez les élèves leurs qualités ethniques, l'amour et la fierté de la patrie canadienne;

Il poursuivra des fins d'ordre professionnel dans son enseignement, sa discipline ou ses rapports avec les élèves en général;

Il sera juste, impartial et bon. Il tiendra compte de la diversité d'intérêts, d'aptitudes, de capacités et de milieu des élèves;

Il est tenu au secret professionnel envers ses élèves.

### L'INSTITUTEUR ET LA SOCIETE

En tout et partout il fera honneur à la parole donnée et il respectera les engagements pris;

Il ne tolérera pas que son travail serve à des fins politiques, ou à des intérêts personnels quels qu'ils soient;

Il ne pratiquera aucun métier, commerce, industrie, profession, ou charge, incompatibles avec l'exercice de la profession d'instituteur;

Il suscitera l'intérêt et stimulera l'action du public dans le domaine de l'éducation;

Il accordera son entier appui à l'établissement d'une coopération intelligente entre l'école et la famille;

Il se souviendra toujours qu'il est un éducateur professionnel au service de Dieu, de la Patrie, et de la jeunesse de son pays.

**(1) A la demande d'un bon nombre de nos lecteurs, nous publions le "Code d'éthique professionnelle" des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Quebec, tel qu'adopte par eux, au sein de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montreal en mai 1945, et au sein de la C.I.C. en juin 1949.**

**Nous avons un "Code d'ethique": respectons-le !**

## Québec possède le système scolaire le plus juste au pays

LE PROFESSEUR, octobre 1956, p. 12.

société [31] Le mot professeur est aussi utilisé : le Syndicat des instituteurs de Montréal l'emploie dans «Alliance des professeurs catholiques de Montréal». Dans ce contexte et dans celui du journal **Le Professeur**, ce mot serait synonyme d'instituteur et d'éducateur en précisant la fonction de celui qui non seulement enseigne une matière (instituteur) mais contribue à créer une mentalité et à former des hommes catholiques.

La terminologie employée pour désigner les enseignants trahit une recherche d'identité : dans les années 50, les instituteurs, responsables de la formation générale, sont avant tout des éducateurs catholiques; leur insécurité matérielle accentue leur inquiétude quant à leur situation par rapport à leur employeur et à la société. Vers 1954, la publicité faite au perfectionnement s'intensifie, le décalage des conditions de travail et des salaires avec celles des protestants va s'accroissant; le mémoire à la Commission Tremblay dénonce le climat de malaise, d'insécurité, d'insatisfaction qui règne et suggère de remédier à l'infériorité des instituteurs catholiques. En 1956, des journalistes et certains groupes contribuent à dénoncer cette pénible situation des enseignants; la Semaine Nationale de l'Éducation de mars 1957, mettant en lumière la grave pénurie[32] d'instituteurs et la crise de l'éducation au Canada, sera l'occasion de valoriser la profession afin d'attirer vers la carrière des candidats «travailleurs et dévoués».[33]

Cette décennie est donc marquée par une prise de conscience de l'identité de l'enseignant et du besoin de reconnaissance qui va croissant si l'on mesure le progrès par rapport à l'opinion publique.

Pourtant, l'affirmation réussie de la valeur de l'enseignant est loin d'être acquise; la lutte pour l'obtention d'une convention collective disperse les énergies : les luttes juridiques et la division des membres de l'A.P.C.M. ont des répercussions profondes et Gérard Filion résume le climat de l'époque :

> Le désarroi qui règne chez les instituteurs se répercute sur le plan pédagogique... l'instabilité du personnel paraît phénomène répandu... La fonction enseignante est dévalorisée, pour ne pas dire dégradée, à Montréal.[34]

À la conférence provinciale sur l'Éducation de 1958, la demande d'une commission royale d'enquête sur les problèmes de l'enseignement[35] est une vive critique des structures et de l'esprit en place qui ne répondent pas à la situation actuelle. Les reproches faits au système scolaire quant à la prolongation de la fréquentation et à la gratuité annonçant des besoins nouveaux et laissent pressentir une révolution dans l'organisation scolaire, dans les comportements collectifs et dans la définition de l'enseignant.

## Définition par son ouverture sur la société

Dans une perspective historique, la définition d'un groupe social peut consister à décrire le vocabulaire employé pour s'identifier, à évaluer la fonction selon l'opinion du groupe et selon le milieu et à dégager les changements dans la période étudiée. Pour compléter l'analyse, il faut situer le groupe par rapport à la collectivité : c'est l'examen des problèmes sociaux et culturels qui intéressaient les enseignants qui indiquera le degré d'appartenance à la société et la compilation des caractéristiques contribuera à mieux définir le type social. Cette tâche d'analyser les problèmes publiés dans le journal **Le Professeur** est difficile à cause des nombreux emprunts à d'autres journaux et à des revues, extraits qui sont parfois précisés par la référence à l'auteur, à la date et à la source mais qui, le plus souvent, sont publiés en partie, sans indication aucune. Ces emprunts ont valeur «de traces» : le journal avait besoin de la pensée des autres, avait besoin d'appui moral et d'informations choisies. C'est par le biais du «choix» des articles qu'indirectement nous rejoindrons les intérêts des enseignants, intérêts qui, s'ils sont confirmés par les éditoriaux, rejoindront leurs préoccupations importantes.

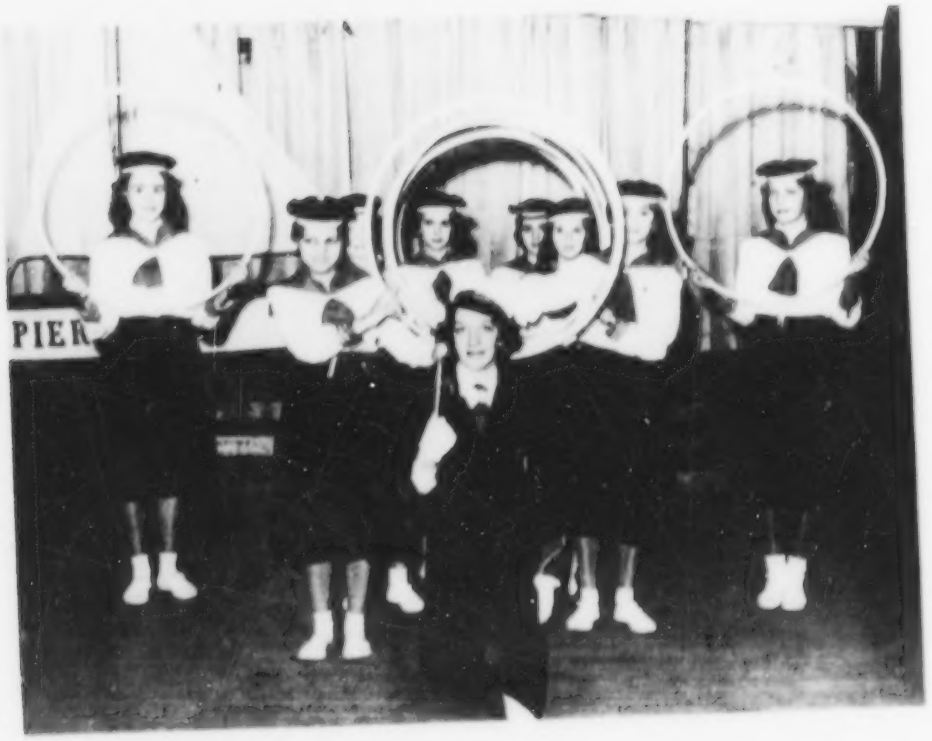


«Discipline, Santé et Discipline»
École St Nom de Jésus vers 1958

# Part des dépenses des provinces à la santé et à l'enseignement

Un rapport déposé aux Communes, à la demande de M. Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata, a révélé que la Saskatchewan consacre un plus fort pourcentage de son revenu que toute autre province à son programme de santé, tandis que la Nouvelle Écosse est la province qui dépense proportionnellement le plus pour l'éducation.

Ces pourcentages, établis par rapport aux revenus nets des provinces, représentent les dépenses générales et en immobilisation pour la santé et l'éducation de chaque province.

Ce rapport indique que la Saskatchewan a dépensé 32 p. 100 de son revenu total pour la santé en 1951. La Nouvelle-Écosse a consacré, de son côté, 25.8 p. 100 de son revenu à l'éducation.

Voici les pourcentages pour 1951 dans le cas de chaque province:

| SANTÉ | | ÉDUCATION | |
|---|---|---|---|
| Saskatchewan | 32 % | Nouvelle Écosse | 25.8 % |
| Terre-Neuve | 27.7 | Ontario | 24.8 |
| Colombie canadienne | 24.4 | Terre-Neuve | 22.5 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 16.6 | Nouveau-Brunswick | 20. |
| Ontario | 15.3 | Alberta | 19.9 |
| Alberta | 14.3 | Ile-du-Prince-Edouard | 19.1 |
| Manitoba | 13.5 | Québec | 17.2 |
| Québec | 13.2 | Colombie canadienne | 16.9 |
| Nouveau-Brunswick | 12.8 | Manitoba | 16.4 |
| Nouvelle-Écosse | 11.8 | Saskatchewan | 15.8 |

Le Professeur, mai 1952, p. 3

**Problèmes sociaux**

***Santé physique et morale***

Quelques articles seulement se rapportent à la santé physique et morale touchant les problèmes suivants : la santé par le lait, les aveugles et le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, la collation, les loisirs, les revues obscènes, l'éducation sanitaire.[36] Le peu de fréquence des articles dans ce domaine social est loin d'être concluant. Un article résumant des recherches sur l'adaptation bioiogique visuelle par un optométriste montréalais qui assistait au congrès de Pittsburg indique une ouverture sur les États-Unis.[37]

Morale et famille sont reliées : par exemple, lors du recensement de 1951, ce serait grâce à la religion que la population canadienne-française serait augmentée :

> Notre respect pour la religion de nos pères nous protège contre l'anéantissement de notre race, malgré la littérature et la propagande de toute espèce contre la famille nombreuse et malgré les programmes de construction de maisons anti-familiales.[38]

***Mouvement pro-féministe***

Une place est faite dans le journal à la promotion de la femme. En 1952, on soulève le problème en donnant un compte-rendu de la XV[e] conférence internationale de l'Instruction publique à Genève qui mentionne une enquête sur l'accès des femmes à l'éducation et qui fait part d'un accord de 51 pays sur l'enseignement mixte.[39] Des félicitations sont adressées au premier ministre lors d'un amendement à la Loi du fonds de pension qui «crée un précédent en permettant aux institutrices de faire partie de la Commission administrative du fonds de pension».[40] L'Alliance choisie mademoiselle Marie-Anna Marsan comme représentante. Il importe aussi de souligner la contribution féminine à la rédaction du journal : Fabiola Gauthier, Marie-Anna Marsan, Amabilis Monn-Sauvé, publient régulièrement dans **Le Professeur**.

En avril 1955, on souligne l'importance d'augmenter le salaire des femmes en citant le cas de la nouvelle présidente du Conseil du travail à Montréal :

> Mlle Huguette Plamondon consacre la place de la femme dans la direction syndicale... (elle) voudrait faire triompher le principe du salaire égal à travail égal.[41]

Cette revendication s'inscrit dans les cadres d'une lutte généralisée en 1956. C'est le P.S.D. qui, en janvier 1956, avait appuyé le principe; le journal **Le Professeur** publie une copie de la lettre que le chef provincial du parti adressait au Conseil central des Syndicats nationaux des métiers et du travail dans laquelle Thérèse Casgrain analysait les conséquences d'une injuste rémunération de travail pour les femmes et espérait déclencher une réflexion qui déboucherait sur des pressions.[42] En février 1956, le journal informe que les Assemblées législatives de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba étudient les projets de loi sur l'égalité de salaire, principe déjà admis dans la réalité en Ontario, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.[43] Il appert que le mécontentement est grand chez les institutrices protestantes qui demandent la reconnaissance des droits égaux pour la femme,[44] pour la première fois dans l'histoire syndicale des professeurs catholiques, l'égalité de salaire a été décidée par les membres de l'Alliance lors de l'Assemblée générale du 11 avril 1956 par la proposition d'une «échelle de salaire pour tous».[45]

> Jusqu'à maintenant, les institutrices recevaient en moyenne $1,000 de moins annuellement que les instituteurs et cela tout en faisant un travail égal. L'Assemblée générale a décidé de demander la correction de cette anomalie pour septembre prochain.[46]

En mai 1956, la F.I.C.V. prône le salaire égal pour les enseignants de la province;[47] le parti libéral provincial s'engage à «reviser l'échelle des salaires, en partant du principe que pour un rendement égal les femmes ont droit à un salaire égal à celui des hommes».[48] Le gouvernement fédéral adopte le principe de l'égalité du salaire en octobre 1956[49] et le journal publie en 1957 un historique de la question puisé dans le journal **Le Travail**.[50] Durant l'année 1957, la réclamation continue, la commission scolaire protestante aurait promis d'accorder l'égalité de salaire[51] et

# Formation de la femme complète...

Monographie de l'École primaire supérieure Saint-Édouard, 1947. Archives de la C.E.C.M.

Leçon d'art culinaire

Leçon de physique

Couture

Chimie

l'Alliance réitère la demande salariale «pour tous».[52] En juillet un article intitulé «L'héroïne du salaire égal...» rapporte avec éloge la nomination de «l'honorable Ellen Fairclough comme secrétaire d'État[53] et une proposition votée par la Société des femmes universitaires de Montréal est publiée :

> Que au moins deux femmes, une éducatrice de carrière et une mère de famille, soient nommées dans le plus bref délai possible au Comité catholique du Conseil de l'instruction publique.[54]

Un hommage à madame Casgrain permet d'évaluer la situation passée :

> Dès 1930, alors qu'elle était présidente de la Ligue des droits de la femme, elle s'émut des salaires dérisoires de 75 $, 100 $ et 150 $ par année que recevaient nos institutrices rurales...
>
> Elle a été la pionnière dans cette province de la campagne pour la reconnaissance des droits de la femme.[55]

En avril 1958, le projet de convention propose toujours l'égalité de salaire pour les institutrices et les instituteurs célibataires[56] qui sera finalement obtenue lors de la convention de 1964.

Il importe de relier l'intensification de cette lutte durant la décennie à l'augmentation du personnel enseignant féminin laïque[57] et de supposer la contribution du journal **Le Professeur** à la prise de conscience et à la solution de ce problème social.

***Éducation***

Le journal **Le Professeur** porte un intérêt soutenu aux problèmes d'éducation. Dans un éditorial intitulé «L'école pour l'enfant d'abord», Fabiola Gauthier analyse quelques aspects du problème : constatant que les systèmes scolaires de Chicago et de Toronto jouissent d'une autonomie qui favorise le progrès de l'éducation, elle déplore le retard du Québec et tente de l'expliquer :

> Le mal en Louisiane comme au Québec serait-il le culte trop fanatique du passé qui conserve des lois désuètes où l'enfant et la femme ont encore le même statut que les aliénés, où la législation favorise l'abondance d'une classe privilégiée au détriment des classes populaires et où le mal s'avère irréparable quand on couvre toutes ces déficiences du manteau sacré de la religion catholique romaine attirant sur elle tout le discrédit de la situation ?[58]

L'Alliance fait connaître ses idées réformatrices dans le Mémoire à la Commission Tremblay : elle suggère l'uniformité des manuels au primaire, la mise en marche effective d'un service d'orientation et la gratuité scolaire à tous les degrés y compris l'université.[59]

Des problèmes pédagogiques divers[60] sont exposés dans le journal qui se préoccupe spécialement des nouveaux programmes, des brevets d'enseignement et des cours de perfectionnement en publiant d'une façon régulière et extensive un compte rendu des réunions du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique.[61] Les causeries d'association et les discours de congrès qui concernent les problèmes d'éducation[62] sont rapportés dans **Le Professeur**. Les «Propos sur l'Éducation» de Jean-Marie Morin, chronique empruntée au journal **La Presse**, sont un apport précieux pour un journal d'enseignants.[63] **Le Professeur** informe sur les difficultés des universités, problème relié à celui de l'aide fédérale, à l'éducation gratuite et à la situation pénible des étudiants.[64] L'exposé de M. Marcel Faribault, lors d'une causerie à la Chambre de commerce, avait mis en lumière le grave problème financier de l'Université de Montréal.[65] Le compte rendu de la grève des étudiants de six universités et la publication de leur mémoire renseignent les enseignants sur la situation critique de ce groupe social.[66]

Une place de choix est réservée aux événements importants du monde de l'éducation. La Semaine nationale de l'Éducation attire l'attention des rédacteurs du journal;[67] ils considèrent cette initiative louable et ils incitent les enseignants à collaborer à l'effort de réflexion. La Conférence annuelle des Affaires de l'Institut Canadien des Affaires Publiques avait mis l'accent en 1956 sur les problèmes

# 1947,
# une coopérative scolaire

L'ETINCELLE

DE L'ETINCELLE JAILLIRA LA FLAMME

Il était une fois... un jeune avocat qui avait décidé de tout chambarder sur la terre... Comme les idées mènent le monde, il fonda un journal pour répandre la doctrine de son maître et la sienne. Cet homme s'appelait Lenine et son hebdomadaire: L'Etincelle. "De l'étincelle jaillira la flamme" disait-il, et nous savons le reste...

Comme Lenine, les élèves de l'Ecole primaire supérieure Saint-Edouard poursuivent un rêve ambitieux mais autrement salutaire: collaborer avec les patriotes de chez nous au relèvement économique des damdiens-Français. Et pour renouveler par notre action adulte le monde où nous vivons, il faut, dès aujourd'hui, renouveler la "CITE ETUDIANTE". C'est ainsi que le comprennent les finissantes de juin 1945 qui dans un but d'apostolat social et chrétien, ont adopté la formule des Pionniers de Rosédale et doté notre institution de la fameuse COOPERATIVE.

Archives CECM

d'éducation et le numéro d'octobre donne un compte rendu des conférences de MM. Irénée Marrou, Arthur Tremblay, Maurice Lamontagne, Léo Guindon, et J. Falardeau.[68] Le journal s'intéresse à la Conférence provinciale sur l'Éducation en publiant ses décisions et en rapportant les opinions de MM. Esdras Minville, Abel Gauthier, Arthur Tremblay qui favorisent la «gratuité scolaire à tous les échelons».[69]

Le journal tient compte du contexte canadien : la forte augmentation des élèves, la disette des professeurs qualifiés et l'augmentation du coût de l'éducation sont des phénomènes nationaux.[70] La faible situation économique des professeurs reçoit l'appui du président de la Banque Royale du Canada[71] et les enseignants peuvent réaliser que la crise de l'éducation s'étend au Canada.

La querelle des écoles séparées fait partie des préoccupations du journal[72] : il fait connaître la position de Duplessis au sujet des minorités,[73] celle d'Onésime Gagnon qui affirme que les minorités sont «généreusement traitées au Québec»[74] qui possède le «système scolaire le plus juste au pays»[75] selon le secrétaire français du Département de l'Instruction publique. Ce thème est l'occasion de connaître les faits scolaires des autres provinces du Canada relativement à la langue et aux droits des minorités.[76]

Le journal permet de connaître occasionnellement l'actualité scolaire internationale depuis l'enseignement populaire au Libéria, l'adoption du programme des travaux manuels d'un québécois par l'Éthiopie jusqu'à la suppression des examens de fin d'année en U.R.S.S.[77] C'est surtout les activités de l'UNESCO qui captent l'intérêt du journal; l'Alliance offre d'ailleurs une souscription de soutien aux publications de cet organisme.[78] Durant les années 1952-1953 des sujets très variés empruntés à l'UNESCO sont portés régulièrement à l'attention des lecteurs et permettent de situer le Québec par rapport au monde.[79] La publication des «Dix caractéristiques de l'actualité éducative mondiale» ayant pour but de faire prendre conscience aux enseignants «de la réalité pédagogique au-delà de leur propre frontière» peut devenir une source d'émulation «au moment où l'on assiste au déclenchement d'une course internationale à l'éducation».[80]

***Syndicalisme***

Le journal **Le Professeur** est-il un journal engagé ? Quelle part fait-il à la nouvelle syndicale, quelle place accorde-t-il à l'éducation ou à la propagande pour l'avancement de la cause des syndiqués ?

Les articles relatifs aux problèmes syndicaux sont publiés régulièrement durant les six années et demie de l'existence du journal. Il informe ses lecteurs sur les autres syndicats de professeurs du Québec, leur formation, la résolution des conflits et les luttes antisyndicales.[81] Il renseigne aussi sur les syndicats à l'extérieur du Québec surtout en regard de l'infériorité des salaires au Québec par rapport aux autres provinces du Canada[82] et informe sur la situation du personnel enseignant du secteur primaire sur le plan international.[83]

**Le Professeur** tient compte des luttes des syndicats ouvriers quant au droit de grève, aux sentences arbitrales injustes, au retenue syndicale, aux cas d'antisyndicalismes et souligne que l'Alliance n'est pas seule à devoir lutter pour le respect des principes syndicaux et que l'unité garantit la victoire.[84]

Des appuis fréquents soutiennent les luttes syndicales de l'Alliance : le journal **Le Devoir** est sympathique à sa cause,[85] à deux reprises. **Cité Libre** défend les principes impliqués dans la lutte du Syndicat, et dénonce les pressions multiples qui l'immobilisent.[86] L'Institut Canadien des Affaires Publiques manifeste de l'intérêt pour les problèmes des enseignants.[87] À maintes reprises, l'Alliance reçoit l'appui des Centrales syndicales[88] mais l'on peut se demander si ce support moral fut constant pendant les «dix ans de déchirements» et quelles formes il prenait.[89] L'Alliance pouvait compter sur l'appui moral et parfois financier de la C.T.C.C. et du C.C.T. qui passent des résolutions, dénoncent les abus, félicitent et prononcent des discours à l'assemblée générale de l'Alliance.

Certains articles ont pour but explicite d'établir des comparaisons avec la situation des autres enseignants et formulent des félicitations à l'égard des syndicats et des employeurs qui réussissent à s'entendre[90] Le journal tente de réveiller la conscience syndicale des enseignants et de les éduquer en traitant de problèmes tels la sécurité syndicale, le salaire annuel garanti, le projet du code du travail, le droit de grève dans les services publics et le salaire minimum de 80 $ par semaine[91] Lors des élections provinciales de 1956, la C.T.C.C. fait connaître ses principales revendications dans le domaine de la législation du travail et de mesures de sécurité sociale et le journal publie ces grandes lignes de réforme[92]

L'analyse du climat syndical par les chefs des autres Centrales est l'occasion d'informer les enseignants, de les éduquer et de soutenir leurs propres luttes[93] Le fait de savoir que «le syndicalisme traverse une période difficile», que «le climat social n'est pas favorable à la paix sociale»,[94] que le Québec a «la réputation anti-syndicale»[95] sont des informations de nature à décloisonner le conflit des enseignants et à sortir de sa solitude le «pauvre instituteur pauvre»[96] en effet, «dans un pays qui s'enrichit pourquoi les travailleurs se contenteraient-ils de la pauvreté ?»[97] Les enseignants se classaient-ils parmi les travailleurs pauvres ? Une réponse ambiguë et temporaire peut être apportée dans l'état actuel des recherches : selon le journal, les enseignants seraient conscients de leur pauvreté, ils ne sont pas payés et traités selon leur valeur et leur profession surtout en comparaison de leurs collègues protestants :

> Les professeurs catholiques ne veulent **plus** être les petits pauvres de l'enseignement métropolitain... Ils en ont assez de l'infériorité où la Commission les a maintenus depuis toujours en regard des **collègues protestants !** [98]

Les enseignants catholiques protestent souvent contre les différences de salaire avec les protestants[99] et constamment les échelles présentées à la Commission tentent de combler cet écart croissant[100]

Parfois, les comparaisons avec d'autres métiers sont l'occasion de mesurer l'infériorité économique des enseignants, en 1952, les policiers avaient un salaire minimum de 2 735 $ et pouvaient obtenir après cinq ans un maximum de 3 585 $, le salaire minimum de l'enseignant était de 1 900 $ et le maximum atteint la 26e année de service lui obtenait 3 900 $[101] Afin de pallier à ces disparités, l'Alliance s'est solidarisée avec les principes de justice et de liberté syndicale du front commun ouvrier de 1954[102] Continuellement le journal **Le Professeur** insiste sur la nécessité de connaître le syndicalisme, il répète que la liberté syndicale est réclamée pour tous[103] et incite les enseignants à devenir membres de l'Alliance

**Culture**

Une teinte patriotique colore le journal d'une façon assez intense par l'exposé des problèmes de langue, dans les années 1952-1953, et par l'intérêt pour le domaine historique qui se prolonge jusqu'en 1958

***Langue***

Des commentaires accompagnant les statistiques du recensement de 1951 qui soulignent l'avance des Canadiens-français, il se dégage une fierté patriotique :

> Le langage des chiffres est sec... il ressort tout de même que la voix de sang français depuis 70 ans, au Canada, s'est accentuée contre le recul et que, par la fécondité de nos berceaux, nous avons réussi à enregistrer une avance sensible malgré une immigration qui a travaillé contre nous et malgré la désertion de nos campagnes vers les centres américains... Nous avons lieu d'espérer surtout si l'on réussit à faire adopter une politique d'immigration française logique et acceptable[104]

Par contre, une analyse du nationalisme québécois, par Fabiola Gauthier, met en évidence la confusion paradoxale dans les politiques du Québec

> En toute logique, l'économie et la politique devraient profiter au groupe majoritaire de la nation. Eh bien, nous assistons à une

(Photo: La Presse)

Le corps de cadets de l'école supérieure Le Plateau, mai 1951

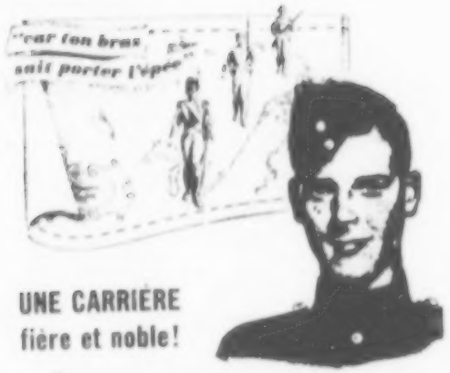


**UNE CARRIÈRE**
**fière et noble!**

L...

**CONDITIONS D'ADMISSION**

*Le Professeur*, janvier 1953, [illegible]

> attitude de préférence déterminée à l'endroit de tout ce qui n'est pas propre à la nation [105]

La lutte pour le fait français occupe une place importante [106] Langue et patriotisme sont intimement liés et la préparation de la Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste se vaut une publicité spéciale dans le journal :

> La métropole du Canada sera couverte du fleurdelisé le 24 juin prochain ! Catholiques et Canadiens-français, décorons, pavoisons c'est le mot d'ordre !
>
> Communiquons aux jeunes notre fierté de la langue française et notre fidélité à la bien parler en tout temps ! Notre passé a lié intimement langue et foi : gardons vivace le culte pour la langue française [107]

C'est surtout le problème de la langue qui préoccupe les esprits spécialement lors de la tenue du III[e] Congrès de la langue française : en mai 1952, le journal présente le programme du Congrès et incite les professeurs à participer à cet événement. Au mois d'août, Marie-Anna Marsan fait un retour sur le Congrès, elle s'interroge sur les conséquences de l'événement : «Le congrès de la langue française aura-t-il un lendemain ?» [108] Elle présente les vœux du Congrès et souhaite que les enseignants aient «le courage de travailler à l'éducation patriotique et à l'épuration de la langue parlée et écrite» [109] Le journal s'intéresse aux résolutions présentées au Conseil de l'instruction publique par la Société Saint-Jean-Baptiste qui proposent que des cours de phonétique soient au programme des écoles normales, que le Conseil accorde «la gratuité des manuels de classe et ordonne l'uniformité de ces manuels dans la même localité;» [110] elle félicite le Comité catholique «d'avoir pris la décision de pousser davantage l'enseignement patriotique dans les écoles de la Province» [111] La Société du bon parler français reçoit aussi une attention particulière; le journal informe assez régulièrement sur ses activités [112] et en février 1954, Léo Guindon est nommé directeur à vie de cette organisation.

On est sensible aux politiques qui ont des incidences sur la situation des Canadiens-français. La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean, Collège bilingue, sera soulignée comme une victoire :

> C'est l'aboutissement d'une campagne de revendication des droits des Canadiens-français dans l'armée [113]

Les injustices créées aux minorités par l'absence de politique de bilinguisme sont souvent citées de même que les tentatives pour y remédier [114] L'impression dans une seule langue des chèques officiels émis par le Gouvernement soulève l'indignation d'un enseignant :

> Laisserons-nous le gouvernement... se moquer de la sorte du tiers de la population du pays ?... Il faudra revenir à la charge... Il faudra forcer à sortir de sous leur tente tous ces députés... en particulier ceux qui clament que c'est à Ottawa que les droits du français sont le mieux protégés et défendus [115]

En septembre 1952, l'ouvrage du Frère Léopold Taillon est loué dans le journal en reconnaissance des luttes pour la minorité française de l'Acadie et l'on apprend que l'Alliance a contribué à la promotion du fait français en «déléguant annuellement un collaborateur aux cours d'été de l'Université Saint-Joseph» [116] Le 1[er] congrès de l'A.C.E.L.F. à Saint-Boniface, qui avait pour thème «Le Français dans la Vie canadienne», est relaté dans le journal en août 1953; on rappelle que l'enseignement des deux langues est une nécessité nationale et on rapporte un bilan de «l'enseignement du français dans l'ouest canadien» [117] Le fait français est aussi lié à l'autonomie provinciale : «L'autonomie du Québec est le rempart des minorités» [118]

Le problème culturel n'est abordé d'une façon critique que par Georges-Henri Lévesque en septembre 1955 lors d'une causerie sur l'interdépendance des

# La création littéraire: idéal catholique et engagement syndical

## L'Educateur (Vers libres)

*L'éducateur, c'est le savoir qui se donne à coeur joie,*
*Le cadeau précieux d'une vocation;*
*C'est le visage béni qui nous montre la voie*
*Avec son mot, son oeil et sa compréhension.*

*L'éducateur, c'est l'homme pas comme les autres,*
*L'ordre, l'action, le modèle accompli;*
*C'est la grande figure de l'apôtre,*
*Car la profession est partage choisi.*

*L'éducateur, c'est l'idéal qui sait garder son âme*
*Pour façonner l'enfant que le monde a besoin;*
*C'est celui-là qui n'a pas peur du blâme*
*Quand de sa "vérité" il est un témoin.*

*L'éducateur, c'est la patience angélique*
*Qui sait que demain ce sera la moisson;*
*C'est la pensée de catholique*
*Qui parle à bon escient de rémunération !*

**Françoise MASSICOTTE**, inst.
**Ecole Notre-Dame-de-Lourdes (garçons)**
**Verdun - Montréal, 19**

**Le Professeur**, sept. 1953, p. 5

## Professeurs, professons

*Professeurs, professons !*
*Dans ces deux mots, tout un pro-*
*[gramme,*
*Ils impliquent bien des façons*
*D'élever "pleinement" une âme*

*Professeurs, professons !*
*Et n'ayons fausse honte,*
*Auprès des petits, grandissons,*
*Que cela nous surmonte !*

*Professeurs, professons !*
*L'heure en vaut bien la peine*
*De jour en jour évoluons,*
*Que notre zèle se maintienne !*

*Professeurs, professons !*
*Pour qu'enfin l'on puisse dire :*
*"Oui, nous les reconnaissons,*
*Dépêchons-nous de mieux souscri-*
*[re !"*

*Françoise Massicotte, inst.*

**Le Professeur**, nov.-déc. 1953, p. 8

## La moisson est abondante, mais...

Oui, la moisson est abondante
Mais les ouvriers peu nombreux;
Pour notre marée montante
Il faut bien des coeurs généreux !

Mais oui, la moisson est abondante
Et nos ouvriers débordés;
Hélas leur action reste impuissante
Malgré tous leurs bons procédés.

La moisson est surabondante,
Mais les ouvriers seront nombreux
Si pour leur tâche plus alléchante,
On garnit les bourses un peu mieux!

**Françoise MASSICOTTE**, **Institutrice**

**Le Professeur**, oct. 1953, p. 6

La bibliothèque des professeurs
(Photo La Presse)

notions de culture et de liberté. Il recherche comment on asphyxie la culture par la peur et la contrainte; il propose un changement de climat moral :

> Notre peuple ne sera capable de culture que le jour où il en acceptera la condition essentielle : la liberté [119]

Son interrogation sur le fond du problème est significative et ce genre de témoignage est unique dans le cadre du journal.

L'examen de la place accordée à la littérature dans **Le Professeur** démontre qu'il en tient compte en 1952 et en 1953 par l'introduction de citations de grands maîtres français tels Edmond Rostand, Louis Veuillot, La Bruyère, Victor Hugo, H. De Montherlant, H. Rochefort, Jean Guitton, Le Comte de Nouy, Théophile Gauthier et Charles Péguy. [120] De ces extraits, on dégage les thèmes de l'indépendance d'esprit, la force de caractère, l'idéal de l'effort soutenu, du doute en l'autorité et de l'espérance en une réponse... D'une part, ces textes valorisent la volonté, la patience et d'autre part, on utilise certains passages comme symboles dans la lutte syndicale et même pour attaquer les ennemis. Il importe de noter que la seule création littéraire publiée dans le journal par une institutrice décrit l'éducateur et a une connotation publicitaire en stimulant à l'engagement syndical. [121]

**Histoire**

La fonction éducatrice du journal pour le soutien du patriotisme s'exerce aussi par le recours à l'histoire. **Le Professeur** présente parfois des hommes considérés comme clairvoyants tels Groulx [122] et Bourassa. [123] Il publie aussi le début d'une chronique «L'histoire en marche», qui présente le gouverneur général du Canada et parle de la famille royale d'Angleterre. [124] En octobre 1952, un exposé sur le système scolaire québécois par Gérald Filteau tente d'expliquer le caractère paroissial de la commission scolaire et sa primauté historique. [125]

L'intérêt pour l'histoire est donc présent en 1952 et se manifeste aussi par une ouverture sur les problèmes de l'enseignement de l'histoire sur le plan international : en juin, l'UNESCO propose cinq recommandations au sujet des qualités des manuels d'histoire et ce problème des manuels est repris dans l'édition de septembre qui, rapportant la conférence de Sèvres, indique «les dangers de propagande nationaliste et d'entretien des préjugés» [126] et dégage le but de l'histoire qui serait «l'instrument d'entente entre les peuples». [127] Ce thème de l'histoire et de la compréhension internationale fait l'objet d'un autre article en juillet 1953, [128] c'est encore un résumé construit à partir de la revue de l'UNESCO à laquelle l'Alliance apportait une aide matérielle par une cotisation de soutien. [129]

Le journal s'intéresse à des historiens du Québec, aux œuvres de Guy Frégault et de Marcel Trudel, par exemple. [130] En 1953, une attention spéciale est accordée à Lionel Groulx par la publicité à sa conférence «Où allons-nous ?» [131] portant sur l'avenir du Québec, en honorant ses «services à la langue et à la race canadienne-française lors de la décernation du Prix Duvernay» [132] et en rapportant son discours «Pouvons-nous cesser de parler de survivance ?». [133]

En 1956, l'histoire de l'enseignement est abordée pour la première fois : Louis-Philippe Audet pose le problème de l'anglicisation au dix-neuvième siècle par l'établissement de «L'Institution royale». [134] L'année précédente, Léo Guindon avait commencé une chronique de l'histoire du syndicalisme catholique depuis 1846, série d'articles publiés à chaque mois de septembre 1955 à septembre 1957. [135]

Le journal **Le Professeur** essaie donc de situer l'enseignant dans une perspective historique soit en rapport avec sa société par l'exposé des problèmes de langue, de patriotisme et de culture soit par rapport à son syndicat en lui rappelant les longues luttes du passé.

# HENRI BOURASSA: figure nationale

Une grande figure vient de disparaître de la scène du monde canadien. Un grand nom continue de briller au firmament de notre histoire nationale.

Henri Bourassa n'est plus. Il nous a quittés au terme de sa 84e année. Une vie aussi féconde ne peut manquer de servir de boussole à la génération actuelle. Aussi convient-il de dégager les traits saillants de sa carrière pour en tirer des leçons de fierté religieuse et nationale.

*Ses origines*

Henri Bourassa naquit en 1868. Par sa mère, il était le digne descendant de la célèbre lignée des Papineau. Du côté paternel, il appartenait à cette noble famille Bourassa dont la devise "Foi, Vertu, Travail", peut se lire sur les pierres tombales de cette famille au cimetière paroissial de l'Acadie.

Nanti d'un si précieux héritage de vertus religieuses et patriotiques, Henri Bourassa ne devait pas tarder à faire sa marque dans la vie. C'est le cas de dire: "Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années." Elu à 25 ans au Parlement d'Ottawa, il devait y briller immédiatement au premier rang.

*Grand Canadien*

Un grand Canadien dans toute l'acception du mot, voilà Henri Bourassa. Il caressait l'idéal de voir une nation canadienne bien vivante. Aussi mit-il son talent, son éloquence et son courage à prêcher une doctrine nationaliste. Ce qu'il voulait, c'était un Canada français, libre à la face du ciel. Il dénonça de toutes ses forces la politique impérialiste et lutta sur trois plans à la fois. Il demandait une politique extérieure essentiellement canadienne, l'égalité de traitements des Canadiens français avec les Anglo-canadiens et l'établissement d'un ordre social chrétien au Canada. Une telle lutte devait nécessairement susciter des critiques violentes. Fanatique, révolutionnaire, extrémiste, anglophobe, toute la gamme y passa. Les vrais grands hommes sont rarement compris!

Cette légende créée autour de lui n'a pu résister à l'épreuve du temps: il est maintenant évident qu'il ne plaidait pas l'anti-impérialisme, mais un large canadianisme. Aujourd'hui, l'histoire a disposé de l'impérialisme qu'il combattait et fait progresser l'ample canadianisme qu'il prônait. Il aura eu cette consolation assez rare de ne pas voir, sur le triomphe de ses idées, un cachet d'outre tombe.

*Politique clairvoyant*

Jamais les Canadiens français n'eurent de plus clairvoyants ni de plus mâle défenseur. Orateur puissant et enivrant, ses discours étaient des chefs-d'oeuvre de clarté, d'art oratoire, de langue. Il joignait à cela un jugement sûr, une mémoire surprenante et une information déroutante. Ce talent de l'éloquence parlementaire déployait toutes ses ressources pour la défense de nos droits nationaux et religieux. Sa clairvoyance était telle que plusieurs de ses déclarations d'il y a 40 ans ont l'allure de prophéties. Ainsi il s'opposait à la participation du Canada à la guerre sud-africaine. Il craignait le précédent ainsi posé qui entraînerait notre pays dans toutes les guerres de l'empire britannique. Vingt ans après, le Canada reconnaissait les affres de la conscription. Il fut réellement un précurseur et plusieurs de ses idées ont prévalu. Ses prédictions, si étonnantes alors, se sont réalisées avec une extraordinaire exactitude.

Aujourd'hui, on reconnaît de plus en plus, dans le domaine de la politique extérieure comme dans celui de la politique intérieure du pays, l'application des principes qu'il n'a cesse de prêcher.

*Ses luttes scolaires*

C'est sur le terrain scolaire qu'il livra les plus grandes luttes religieuses, celles qui furent les plus douloureuses puisqu'elles l'obligeaient à se heurter à des amis très chers. Partout où s'est posée

HENRI BOURASSA

la question de la liberté scolaire, on a retrouvé Bourassa luttant pour les droits des minorités canadiennes-françaises dans les provinces anglophones, défendant le principe que dans l'éducation et l'instruction des enfants, les parents ont le premier droit et le premier devoir. "Il serait bon", disait-il un jour dans une conférence "que certaines autorités religieuses et politiques se souviennent de ce principe de droit naturel. Il ne faut pas remettre entre les mains de l'Etat une autorité abusive, tyrannique, absurde."

Les Franco-ontariens n'ignorent pas qu'ils doivent à Henri Bourassa, eux qui ont trouvé en lui un défenseur intrépide aux heures les plus sombres de leur histoire. Et les Acadiens, les Manitobains, les Franco-Américains aussi.

## NOTRE HISTORIEN NATIONAL

Notes biographiques

M. l'abbé Groulx naquit à Vaudreuil en 1878 [illegible]

Il acquit [illegible] Dorion, en philosophie et en théologie au Collège de Montréal. Il reçut le titre de docteur ès lettres de l'Université de Montréal, l'Université de Montréal, à l'histoire et économie politique, l'histoire du Canada.

Son oeuvre

L'abbé Groulx [illegible] Il [illegible] nationale. Tout jeune, manquant de moyens et d'expérience, il [illegible] commença à prêcher à [illegible] du Canada en 10 ou 15 années [illegible] son [illegible] matériel. Il [illegible] pas [illegible] pour [illegible] moins, ce qui [illegible] Groulx [illegible] est devenu [illegible] de [illegible] son rôle. Il [illegible] pousser, faire connaître, faire aimer notre passé.

Et son succès a grandi. Elle commande l'admiration par l'ampleur de la recherche, la fouillerie, l'acuité critique, la belle tenue, son but [illegible] est M. l'abbé Groulx veut avant tout montrer dans l'art de faire comprendre les événements historiques. Le [illegible] des plaquer [illegible] de [illegible] Pour [illegible] particulièrement dans "Vie canadienne" qui est la période de son [illegible] Le Canada Français depuis la découverte. Dans le Le [illegible] est d'être public.

M. l'abbé Groulx a [illegible] fait école. Et ses disciples se reconnaissent aux [illegible] de patriotisme, de fierté, de droiture qui [illegible] dans [illegible] et [illegible] ont [illegible] se [illegible] à [illegible] en [illegible] une [illegible] en [illegible]

Eleves en patriotisme

Qui [illegible] que ses [illegible] plus [illegible] soient [illegible] passionnément attachés." Quoi d'étonnant qu'il ait connu les adversaires dont les critiques parfois violentes [illegible] traiter [illegible] un [illegible] [illegible] à son [illegible]

Ses oeuvres

A la Société Royale

M. [illegible] la Société Royale [illegible] Président de la section française [illegible] rapport de M. [illegible] Mission Massé [illegible] cette [illegible] de la Société.

Il [illegible] [illegible] [illegible]

# Notes bibliographiques

1. M.A. Marsan, «Que vaut l'institutrice ?» **Le Professeur**, juin 1952 : 5.
2. **Ibid.**, voir aussi L.A. Turcotte, «Vos cartes sont-elles mêlées ?» (les trois échelons de notre organisation professionnelle). **Le Professeur**, juin 1952 : 7.
3. Léon Bellefleur, «Rollande Lavallée : véritable professionnelle», **Le Professeur**, août 1952 : 11.
4. **Le Professeur**, mai 1952 : 3.
5. **Ibid.**, juillet 1952 : 1.
6. Aurore Desjardins, «Les petites vertus de l'institutrice», **Le Professeur**, octobre 1952 : 5.
7. U. Ross, «La structure idéologique des manuels de pédagogie québécois», **Recherches sociographiques**, mai-décembre 1969 : 192.
8. **Ibid.** : 193.
9. **Le Professeur**, décembre 1957 : 13 (Yves Prévost et les qualités du bon instituteur); voir aussi **Le Professeur**, avril 1955 : 1.
10. Mgr. Paul-Émile Léger, cité dans **Le Professeur**, mais 1953 : 3.
11. «Est-ce une «CHARTE» ou un «BARÈME» d'appréciation du Professeur catholique ?» **Le Professeur**, mars 1952 : 6-7; voir Appendice IV (reproduction).
12. Marie-Anna Marsan, «Que vaut l'institutrice ?» **Le Professeur**, juin 1952 : 1.
13. **Le Professeur**, février 1953 : 3.
14. **Le Professeur**, juillet 1952 : 6-7-8-9-10-11.
15. **Le Professeur**, octobre 1954 : 5; octobre 55 : 4; décembre 1956 : 1.
16. **Le Professeur**, juillet 1952 : 5; juillet 1953 : 5; juillet 1955 : 8.
17. **Le Professeur**, janvier 1952 : 12; note : voir Appendice I pour tout ce qui a trait aux échelles de traitement.
18. **Le Professeur**, janvier 1953 : 10.
19. **Le Professeur**, janvier 1955 : 4; note : L'une des causes de l'infériorité économique de l'enseignant catholique est peut-être due au système d'enseignement : l'anglais protestant était peut-être plus qualifié ? Ce facteur reste à vérifier.
20. **Le Professeur**, janvier 1952 : 12; mars 1957 : 1; voir Appendice I.
21. Note : Voir dans ce chapitre, la partie B.1 : problèmes sociaux : le mouvement pro-féministe.
22. «Les Protestants... et nous autres catholiques», **L'Enseignement**, février 1951 : 2.
23. M. le Cran, «Un professeur raisonne... tout haut», **Le Professeur**, janvier 1952 : 10; voir aussi mars 1955 : 2.
24. **Le Professeur**, avril 1954 : 5 (suggestion dans le Mémoire présenté à la Commission Tremblay).
25. **Ibid.** : 1-4-5.
26. A. Bluteau, **Le Professeur**, août 1956 : 1.
27. **Ibid.**
28. «Les Vœux de l'A.C.E.L.F.» **Le Professeur**, août 1956 : 1.
29. J.M. Morin, «L'Enseignement est une véritable profession» **Le Professeur**, août 1956 : 2.
30. J.M. Morin, «Propos sur l'éducation», **Le Professeur**, décembre 1954 : 11; André Ferré, **L'Instituteur**, Paris, éd. La Table Ronde.
31. «Notre code d'éthique», **Le Professeur**, octobre 1956 : 12; voir Appendice II.

32. Note : Selon la Commission Tremblay, il y aurait pénurie de 3 000 professeurs. **Le Professeur**, avril 1954 : 1; voir aussi «Besoin urgent de 5 000 professeurs catholiques dans le Québec», **Le Professeur**, novembre 1955 : 5. «Pénurie voulue ?», **Le Professeur**, mars 1956 : 4.
33. Léo Guindon, «Profession considérée», **Le Professeur**, mais 1957 : 12.
34. G. Filion, «Une administration d'incapables», (**Le Devoir**, 2 mars 1957) dans **Le Professeur**, juillet 1957 : 15.
35. **Le Professeur**, janvier 1958 : 2-3-4-5.
36. **Le Professeur**, juin 1952 : 8; avril 1952 : 12; mai 1953 : 10-12; novembre 1957 : 3.
37. «Adaptation biologique visuelle», **Le Professeur**, octobre 1952 : 8.
Note : Quelques articles du journal démontrent que les enseignants s'intéressaient aux États-Unis, voir **Le Professeur**, juillet 1952 : 3; février 1953 : 8; mars 1953 : 9; septembre 1953 : 2; avril 1955 : 11; novembre 1955 : 3; juillet 1957 : 8; décembre 1957 : 13.
38. A.D., «Le recensement de 1951», **Le Professeur**, septembre 1952 : 9.
39. «L'Accès des femmes à l'éducation» (7 au 16 juillet 1952), **Le Professeur**, octobre 1952 : 6.
40. **Le Professeur**, mars 1953 : 1.
41. **Le Professeur**, mai 1955 : 8.
42. «La voix d'un parti politique», **Le Professeur**, janvier 1956 : 2.
43. «Bill sur l'égalité des salaires», **Le Professeur**, février 1956 : 1.
44. «Les Professeurs protestants...», **Le Professeur** février 1956 : 1.
45. «Les professeurs catholiques de Montréal réclament pour septembre une échelle de salaires allant de 2 800 $ à 6 000 $, **Le Professeur**, avril 1956 : 1; voir Appendice I.
46. **Ibid.**
47. **Le Professeur**, mai 1956 : 1.
48. **Le Professeur**, mai 1956 : 6-7.
Note : Deux pages de publicité furent payées par le parti libéral.
49. **Le Professeur**, septembre 1956 : 7.
50. «La loi sur l'égalité de salaire pour les femmes», (**Le Travail**, 8.2.57), **Le Professeur**, juillet 1957 : 9.
51. **Le Professeur**, janvier 1957 : 1.
52. **Le Professeur**, 8 juin 1957 : 7.
53. **Ibid.**, juillet 1957 : 11.
54. **Ibid.**, juillet 1957 : 15.
55. Amabilis Morin Sauvé, «Hommage à Mme Casgrain», **Le Professeur**, octobre 1957 : 2.
56. **Le Professeur**, avril 1958 : 1.
57. Voir Appendice III.
58. F. Gauthier, «L'École pour l'enfant d'abord», **Le Professeur**, septembre 1953 : 2.
59. **Le Professeur**, avril 1954 : 9.
60. **Le Professeur**, avril 1952 : 10; février 1955 : 8; décembre 1956 : 3; mars 1958 : 7.
61. **Le Professeur**, juillet 1952 : 4-5-6-7-9-10; février 1953 : 7; avril 1953 : 7-8-11; juillet 1953 : 6-7-8; décembre 1953 : 11; février 1956 : 4-5; avril 1956 : 4-5-9; août 1956 : 4-8; novembre 1956 : 4.
62. **Le Professeur**, mars 1953 : 4 (Club Rotary); août 1953 : 12 (Congrès F.T.Q.); septembre 1953 : 5 (Congrès des inspecteurs d'école); février 1955 : 4-5-8 (Club Richelieu); juin 1956 : 2 (S.S.J.B.); août 1956 : 5 (Association canadienne des pâtes et papiers); mars 1958 : 6 (Chambre de commerce de Montréal).
63. **Le Professeur**, février 1955 : 2; mars 1955 : 9; juillet 1955 : 4; décembre 1955 : 6; mars 1957 : 3; mai 1957 : 10; août 1957 : 8.
64. **Le Professeur**, février 1952 : 1; décembre 1956 : 1; mars 1957 : 3; mars 1958 : 2; mars 1958 : 6.
65. **Le Professeur**, juillet 1953 : 5-10.
66. **Le Professeur**, janvier 1958 : 6; juin 1958 : 4.

67. **Le Professeur**, février 1953 : 2, mars 1956 : 2, mai 1957 : 10.
68. **Le Professeur**, octobre 1956 : 6-7, novembre 1956 : 11-12.
69. **Le Professeur**, janvier 1958 : 2-3-4.
70. **Le Professeur**, août 1952 : 11, juin 1955 : 5, octobre 1955 : 5, mars 1956 : 2, juin 1956 : 8.
71. **Le Professeur**, janvier 1957 : 1 (James Muir).
72. **Le Professeur**, février 1952 : 9.
73. **Ibid.**, juin 1955 : 12.
74. **Ibid.**, octobre 1955 : 1.
75. **Ibid.**, octobre 1956 : 12.
76. **Ibid.**, juin 1953 : 7, septembre 1954 : 3, juin 1955 : 2, octobre 1954 : 8.
77. **Ibid.**, octobre 1952 : 12, février 1953 : 11, octobre 1956 : 3.
78. Léo Guindon, conversation de février 1972.
79. **Le Professeur**, juin 1952 : 9, septembre 1952 : 8, novembre 1952 : 12 (rôle éducatif des musées); juillet 1953 : 4 (manuel d'histoire), septembre 1953 : 11 (la femme et l'éducation); octobre 1953 : 7 (langues vivantes).
80. **Le Professeur**, mai 1955 : 7, voir aussi **Le Professeur**, mars 1956 : 21 (éditorial, reprise des 10 caractéristiques).
81. Note : **Le Professeur**.
    a) formation de syndicat : juin 1952 : 11 (Hull).
    b) résolution de conflits : avril 1952 : 11 (Magog), juin 1952 : 12 (Granby), juillet 1952 : 2, juin 1955 : 4, décembre 1955 : 8.
    c) lutte antisyndicale : septembre 1952 : 3 (Plessiville).
82. **Le Professeur**, février 1952 : 1, septembre 1952 : 12, octobre 1954 : 11, décembre 1954 : 1, septembre 1956 : 1, décembre 1956 : 1, février 1958 : 5-7-11.
83. «Importantes recommandations de l'UNESCO aux ministères de l'Instruction publique», **Le Professeur**, août 1953 : 1-10.
84. **Le Professeur**.
    a) droit de grève : mars 1952 : 3 (Shipshaw), septembre 1953 : 10, juin 1957 : 2.
    b) injustices : mai 1953 : 1, janvier 1956 : 1-4, février 1956 : 7-8.
    c) retenue syndicale : mai 1953 : 2 (Price Brother), juillet 1957 : 11.
    d) antisyndicalisme : mai 1953 : 3.
85. **Le Devoir**, cité dans **Le Professeur**, février 1954 : 2, mai 1954 : 11, juin 1954 : 2, janvier 1956 : 2, novembre 1956 : 2, octobre 1957 : 2.
86. **Cité Libre**, (décembre 1951), cité dans **Le Professeur**, janvier 1952 : 4-8, avril 1954 : 2-3-6-7.
87. **Le Professeur**, octobre 1956 : 6-7, novembre 1956 : 11-12.
88. **Le Professeur**, avril 1952 : 1, juin 1953 : 1, juillet 1953 : 1, septembre 1953 : 1, décembre 1953 : 5, janvier 1954 : 4.
    Note :
    a) Le 15 décembre 1953 surtout, en réclamant le droit à la convention collective, le front commun se croyait imposant.
    b) Cet appui syndical s'étend à la situation du Québec, par exemple : «L'Exécutif du Congrès canadien du travail a décidé d'instituer un fonds de défense pour la protection du droit des travailleurs du Québec à négocier collectivement.» «Les travailleurs du Québec doivent affronter des obstacles inimaginables dans leurs tentatives pour exercer leur droit de négocier collectivement, a ajouté M. Macdonald.» (**Le Professeur**, mai 1953 : 9).
89. Note : On peut douter de la constance et de l'unanimité de l'appui des syndicats étant donné la division qui existait : «As a result of the split in the ranks of organised labour it was difficult for it to present any kind of united front to the Duplessis regime» (H. Quinn, **The Union Nationale** : 157).
90. Note : Le cas des protestants de Montréal attire particulièrement l'attention du journal qui insiste sur la résolution pacifique des problèmes syndicaux. **Le Professeur**, février 1953 : 1-8, voir aussi **Le Professeur**, juillet 1952 : 2 (Asbestos et Dupuis Frère).
91. Note : a) Comparaisons : **Le Professeur**.

février 1952 : 1; septembre 1952 : 9; septembre 1953 : 3; février 1954 : 4; décembre 1954 : 1; juin 1955 : 1; mars 1957 : !

b) Sécurité syndicale : avril 1955 : 2; novembre 1955 : 4

c) Code du travail : janvier 1955 : 3.

d) Droit de grève : avril 1957 : 3; décembre 1957 : 15.

e) Salaire minimum : juin 1958 : 3.

92. **Le Professeur**, mai 1956 : 11.
93. **Ibid.**, avril 1952 : 9 (J. Marchand).
94. **Ibid.**, avril 1953 : 3.
95. **Ibid.**, septembre 1954 : 3.
96. **Ibid.**, décembre 1954 : 1.
97. **Le Professeur**, octobre 1954 : 2 (éditorial puisé dans **Le Travail**, organe du C.T.C.C.).
98. Léo Guindon, «On bâtit les écoles avec les sommes dues aux professeurs» éditorial), mars 1955 : 2; voir aussi «La paix dans la Justice», août 1955 : 2; voir aussi le journal **L'Enseignement**, octobre 1950 : 3, et «Est-il d'avis que l'honneur d'être catholique nous placarde au front un brevet d'infériorité vis-à-vis de nos confrères protestants ?» **L'Enseignement**, février 1951 : 2.
99. **Le Professeur**, janvier 1952 : 10; février 1953 : 6; septembre 1953 : 9; janvier 1954 : 10; avril 1954 : 4-5; février 1955 : 1; septembre 1955 : 1; juin 1956 : 8; février 1957 : 3.
100. Voir Appendice I.
101. **Le Professeur**, mai 1952 : 9;
Note : Comparaison en 1953, avec des brasseurs de Montréal dont le salaire minimun était de 66 $ par semaine et celui des enseignants du Québec de 11 $.
**Le Professeur**, juillet 1953 : 2.
102. **Le Professeur**, janvier 1954 : 1; mai 1954 : 1-2.
103. **Le Professeur**, avril 1955 : 11; mai 1956 : 1.
104. A.D., «Le Recensement de 1951», **Le Professeur**, septembre 1952 : 9.
105. Fabiola Gauthier, «Le nationalisme... de chez nous...», (éditorial), **Le Professeur**, novembre 1952 : 2.
106. **Le Professeur**, juillet 1952 : 3 (enseignement du français en Nouvelle-Angleterre); voir aussi septembre 1952 : 8 (publicité à des cours de perfectionnement).
107. **Le Professeur**, mai 1952 : 4-5-6-7-8-9-10-11; voir aussi juin 1956 : 2.
108. Marie-Anna Marsan, **Le Professeur**, août 1952 : 3.
109. **Ibid.** : 4.
110. **Le Professeur**, février 1953 : 7.
111. **Ibid.**
112. **Le Professeur**, juin 1952 : 3; février 1954 : 11; avril 1955 : 3.
113. **Le Professeur**, septembre 1952 : 11; Note : Une publicité régulière sera faite à ce collège : janvier 1953 : 11 à juin 1953 : 12 et d'avril à novembre 1957.
114. **Le Professeur**, avril 1952 : 9; septembre 1952 : 10; juillet 1953 : 12; août 1953 : 12; mars 1955 : 5; novembre 1955 : 5; janvier 1956 : 3.
115. Luc Joinville, **Le Professeur**, septembre 1952 : 10.
116. **Le Professeur**, septembre 1952 : 3; voir aussi août 1952 : 11 et novembre 1955 : 5 (texte de la chanson «Évangéline»).
117. **Le Professeur**, août 1953 : 4-9.
118. Marc André, **Le Professeur**, novembre 1954 : 8; voir aussi juillet 1953 : 9.
119. G.H. Lévesque, «Culture et liberté», **Le Professeur**, septembre 1955 : 3.
120. **Le Professeur**, février 1952 : 2; février 1952 : 3; mars 1952 : 2; mars 1952 : 11; septembre 1952 : 8; octobre 1952 : 8; décembre 1952 : 5; janvier 1953 : 8; février 1953 : 10; février 1953 : 11; mars 1953 : 4; mars 1953 : 9; avril 1953 : 4.
121. Françoise Massicotte, «L'éducateur», **Le Professeur**, septembre 1953 : 5; «La moisson est abondante, mais...», octobre 1953 : 6; «Professeurs, professeurs», novembre-décembre 1953 : 8.
122. Marie-Anna Marsan, «Notre histoiren nationale», **Le Professeur**, avril 1952 : 5.

123. Marie-Anna Marsan, «Henri Bourassa : figure nationale» (éditorial), **Le Professeur**, septembre 1952 : 2.
124. «Un canadien au poste de gouverneur général», **Le professeur**, janvier 1952 : 3; aussi février 1954 : 4; septembre 1956 : 5; «De George VI à Élizabeth II», **Le Professeur**, février 1952 : 7.
125. Gérard Filteau, «Comment notre système scolaire applique les principes et les constantes historiques», **Le Professeur**, octobre 1952 : 6.
126. **Le Professeur**, juin 1952 : 9.
127. **Ibid.**, septembre 1952 : 8.
128. **Ibid.**, juillet 1953 : 4.
129. Léo Guindon, Conversation de février 1972.
130. **Le Professeur**, novembre 1952 : 10, avril 1955 : 10.
131. **Ibid.**, février 1953 : 12.
132. **Ibid.**, mars 1953 : 3.
133. **Ibid.**, septembre 1953 : 6.
134. **Ibid.**, août 1956 : 2.
135. Léo Guindon, «Après 110 ans de syndicalisme chez les professeurs catholiques de Montréal», **Le Professeur**, septembre 1955 : 4-5-6-7, (mensuellement jusqu'à septembre 1957).

# Est-ce une "CHARTE" ou un "BARÈME" d'appréciation du Professeur catholique?

Le mois de mars a été marqué, pour les instituteurs et les institutrices à l'emploi de la Commission des écoles catholiques, d'un certain émoi, nous dirions d'une certaine inquiétude, vu la rumeur qui se propagea comme une traînée de poudre, d'école en école, voulant que les notes d'appréciation du professeur lui soient attribuées d'après un nouveau système ou une nouvelle "clef" professionnelle!

Des réunions de principaux, de directeurs et de directrices se tenant un peu partout dans la ville, la présence à ces réunions de directeurs de districts et de visiteurs ecclésiastiques, l'espèce de "discrétion" dont on semblait entourer ces sessions de hauts fonctionnaires, tout cela finit par faire poser à l'Alliance un bon nombre de questions... auxquelles celle-ci ne pouvait répondre. L'Alliance ouvrit l'oeil, s'informa, chercha si bien que le hasard lui mit entre les mains le tableau ou plutôt la "charte" de l'éducateur catholique que nous vous présentons ci-dessous.

C'est, croyez-le, ce grand tableau synoptique qui fut la cause de ces réunions, de ces déplacements d'autorités, comme il fut le responsable de cette rumeur... de peur... lancée cette année, comme chaque an, vers avril, ou mai, à la période des réengagements.

Quelle est la provenance d'un tel tableau? — A qui s'adresse-t-il, quel est son but? — Sera-t-il soumis à l'approbation des professeurs, ou imposé à leur bonne volonté habituelle? — Quel usage en fera-t-on? — Et, surtout, servira-t-il de "clef" pour apprécier en "pour cent" le professeur à l'emploi de la C.E.C.M.?

Les directions d'écoles pourront sûrement renseigner leur personnel... Quant à "Le Professeur", il sera heureux d'être renseigné par qui de droit et de communiquer ces renseignements, en avril, à ses lecteurs.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Service des études

## L'EDUCATEUR CATHOLIQUE

### I — Ordre technique

*Personnel*

**COMPETENCE PEDAGOGIQUE**

1. Connaissance du programme
2. Connaissance de l'enfant
3. Méthodologie

**TRAVAIL**

1. Préparation de classe
2. Contrôle du travail quotidien des élèves
3. Tests diagnostiques et exercices correctifs
4. Coopération des élèves

*Professionnel*

**DISCIPLINE**

*vis-à-vis de lui-même*

1. Ponctualité
2. Assiduité
3. Tenue des registres
4. Soin du mobilier et du matériel scolaire

*vis-à-vis les élèves*

1. Ordre
2. Tenue
3. Surveillance

**INTELLIGENCE**

1. Jugement
2. Souci de perfectionnement

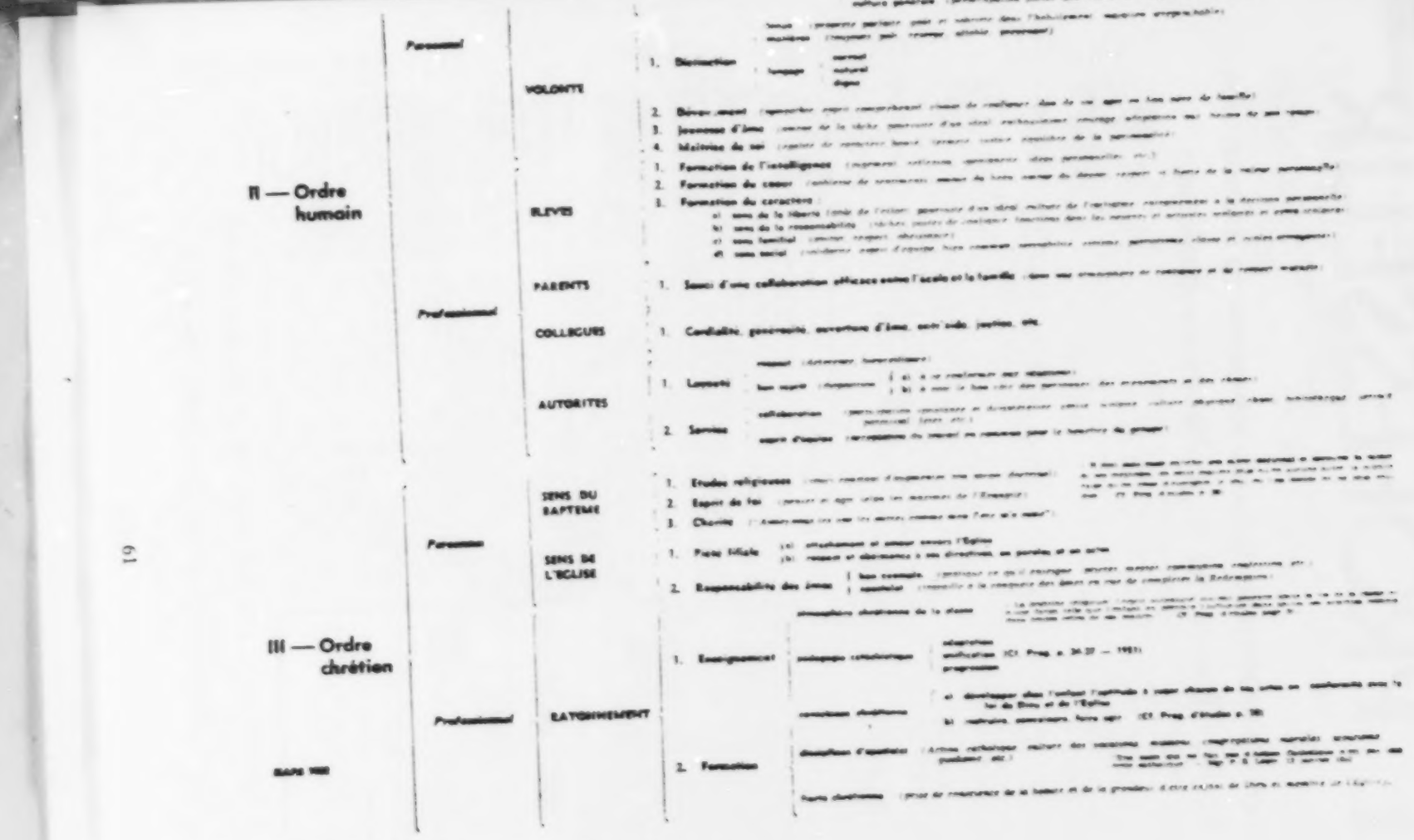


Le Professeur, mars 1952, pp 6-7

# LE PROFESSEUR

Organe officiel de l'Alliance des professeurs catholiques

VOL. III — No. 4 MONTREAL, AVRIL 1954 PRIX: DIX SOUS


## L'Alliance des professeurs présente son mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes constitutionnels

**Stabilité, sécurité, protection de la profession. Permanence, droit d'appel, expérience reconnue partout, article 232 modifié. A travail égal, salaire égal. Loi de la Pension améliorée. Commission des promotions. Grève et arbitrage. Déductions syndicales obligatoires. Fréquentation scolaire à 16 ans. Manuels uniformes. Orientation. Gratuité scolaire jusqu'à l'Université. Loi de la remise. Ecole Normale: faculté universitaire.**

La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels a repris ses séances le 22 avril.

C'est la troisième et dernière série des séances publiques de cet organisme plutôt connu sous le nom de "Commission Tremblay".

L'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal a été le premier corps public à comparaître à la reprise des séances.

Le mémoire de l'Alliance forme un volumineux rapport de 28 pages sur l'instituteur dans sa profession, sur son association, et sur ses élèves pour lesquels il a beaucoup de solicitude.

### Témoignage du Juge

Le président du tribunal Monsieur le Juge Thomas Tremblay a qualifié le mémoire de "fort intéressant" et a remercié l'Alliance de la collaboration qu'elle apportait ainsi à la recherche de solutions pratiques aux nombreux problèmes qui existent.

Outre le Juge Tremblay, font partie de la Commission: Le R.P. P. Saint Arès, S.J., MM. Honoré Parent, John P. Bowel, N.P., Esdras Minville et Paul Henri Guimont. Les secrétaires-conjoints sont MM. Arthur Dansereau et Robert J. Clark.

Le président de l'Alliance dirigeait la délégation composée de l'Exécutif au complet. Il était aussi accompagné de messieurs Alfred Prescott, Armand Racicot, Paul Aubert, Paul Drouin et de mesdemoiselles Marie-Anne Marsan, Rose-Aimée Belanger, Claire Thibault et Rita Labelle.

L'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal n'occupe pas le titre de représentante des instituteurs et institutrices laïcs à l'emploi de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Elle est l'héritière directe et ancienne des associations qui depuis plus de cent ans (1846) se sont employées à servir la cause des professeurs catholiques montréalais.

Incorporée d'après la Loi des syndicats professionnels le 16 mars 1946, l'Alliance a toujours groupé la majorité des instituteurs et institutrices laïcs à l'emploi de la C.E.C.M. au dernier rapport officiel du trésorier, elle comptait 1134 membres actifs, elle espérait terminer cette année scolaire avec un minimum de 1300 membres actifs.

L'Alliance détient, depuis le 12 mai 1946, le certificat de reconnaissance émis par la Commission des Relations Ouvrières de la Province.

Elle est affiliée à la Fédération des Instituteurs et Institutrices catholiques des Cités et Villes de la Province.

L'Alliance a pour but immédiat l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de la profession.

### LES LOIS FEDERALES ET PROVINCIALES.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord formant l'essence même de la Constitution canadienne s'applique à un territoire immense divisé en 10 provinces ayant chacune des droits sacrés à protéger ou peut que sonner et conviera toujours des représentants différentes d'opinions, de même que des tendances de domination de la part du pouvoir central.

Les citoyens de chaque province comptent absolument que les représentants qu'ils ont élus pour former leur gouvernement provincial s'attacheront à protéger les droits sacrés de leur province tout en collaborant à l'œuvre nationale. Le droit leur titre du Canadien les rend solidairement responsables.

La province de Québec n'est le chef-lieu de la civilisation française et catholique du pays. Tous ses habitants conçoivent l'absolue nécessité d'une surveillance constante par leur gouvernement provincial des droits et privilèges que leur garantit la Constitution canadienne. C'est d'ailleurs par cet te vigilance continue que la province de Québec pourra, au sein de la Confédération, remplir brillamment son rôle de gardienne de la civilisation française et catholique du Nouveau Monde.

Conscients de leurs devoirs, les professeurs laïcs catholiques de Montréal entendent se rendre dignes de la part des responsabilités qui leur seront dans le main tien de cette civilisation en donnant le meilleur d'eux mêmes aux enfants qui leur sont confiés dans cette métropole canadienne à majorité française et catholique.

Comme l'école est la base même de la structure intellectuelle, économique et spirituelle d'un peuple, l'importance du professeur à l'école n'est pas à démontrer. Ils sont surtout que la province de Québec, vu ses responsabilités en regard de la mission providentielle, a elle confiée, doit procurer à ceux qui sont les premiers responsables de la formation des générations futures, un niveau de vie, un bien-être suffisant pour leur permettre de croire aux principes qu'ils enseignent, comme à leur valeur réelle d'application dans la vie quotidienne.

### CHAPITRE I

### LA PROFESSION D'INSTITUTEUR

Le Directeur général des Ecoles à la Commission scolaire de Montréal déclarait en 1946: "Il apparaît clairement que l'instituteur est, sinon plus encore, du moins autant un professionnel que l'avocat, le médecin ou le notaire. Les divers tribunaux d'arbitrage qui ont eu à régler les différends entre les instituteurs et les commissions scolaires, à la suite des dépositions des spécialistes de différentes disciplines, ont été unanimes à reconnaître le caractère hautement professionnel de l'instituteur." (La Profession d'instituteur — page 28 — annexe A)

### CLIMAT REEL DE LA PROFESSION.

Cependant, dans la province, la même profession se révèle, dans la pratique actuelle, un emploi instable où l'on travaille sans confiance, sans espoir sérieux d'avenir, et pour employer le mot de Pie XII, avec l'idée fixe de l'évasion. Les étudiants s'en éloignent de plus en plus, les jeunes professeurs la quittent pour situation meilleure alors que les instituteurs au carrière le salut sent tout en cherchant dans un emploi supplémentaire le moyen de faire face aux conséquences pénibles de l'instabilité professionnelle. Un personnage officiel révélait qu'à Montréal même, plus de 50 pour cent des professeurs recourraient à un emploi supplémentaire.

Il en résulte que, malgré le sentiment assez imposant des instituteurs congréganistes, la Province souffre d'une pénurie de quelque 2000 professeurs, même la commission scolaire de la métropole se voit dans l'obligation de recourir aux services d'instituteurs non diplômés pour former une équipe de suppléants.

### CHEZ LES GROUPES MINORITAIRES

C'est que, faute de ressources et peut-être aussi de renseignements exacts, la Province n'a pas accordé à une minorité de professeurs une situation économique et une autonomie syndicale indispensables à la sauvegarde de leurs intérêts moraux et professionnels.

Ainsi, par exemple, les instituteurs protestants de Montréal et de la province, à cause croyons nous, de l'autonomie intégrale accordée à leurs commissions scolaires et à leurs syndicats professionnels, obtiennent non seulement une échelle supérieure de traitements, mais une sécurité professionnelle inconnue de notre groupe. Sécurité que comprend entre autres, la permanence dans l'enseignement, la reconnaissance des années de service dans toute la Province, le fonctionnement effectif d'un tribunal de griefs qui règle les conflits entre les instituteurs et leur commissaire scolaire. Ces derniers présentent bien quelquefois un budget déficitaire, mais celui-ci est combiné par des octrois généreux qui n'altèrent en rien l'autonomie des uns ou des autres.

Une telle atmosphère milite hautement en faveur de la thèse de l'autonomie réclamée par la province, mais elle n'en reste pas moins un argument d'ordre minoritaire.

### CHEZ le GROUPE MAJORITAIRE

La situation s'avère bien différente dans notre groupe. Le climat de malaise, d'insatisfaction, d'insécurité, qui y règne, semble contredire à dessein les arguments si brillemment soutenus par les autorités provinciales en faveur du principe de l'autonomie.

Ainsi, nous constatons dans la plupart des commissions scolaires, la pénible presque maladive d'un budget déficitaire, le désir coûteux de produire un surplus budgétaire même fictif, elles trouvent alors la bonne foi des gouvernants qui se voient faute de demande, dans l'obligation d'employer ailleurs des fonds pourtant déjà insuffisants pour les besoins de l'éducation. Tout nous paraît être mis en œuvre pour empêcher les protestations des professeurs et paralyser toute tentative d'en informer le Gouvernement de la Province.

Suite en page 9

## CITÉ LIBRE de MARS

a publié, sous le titre "CHEZ LES INSTITUTEURS", quatre articles, couvrant 36 pages de l'édition no 9 de cette revue. Ces quatre articles sont intitulés comme suit:

| | |
|---|---|
| I—D'un refus — symptôme | Cité Libre |
| II—Conflit de droit | Cité Libre |
| III—Lettre à des électeurs divisés | Maurice Blain |
| IV—M. Bouchard se ment | Pierre Vadeboncoeur |

L'Alliance a obtenu de Cité Libre l'aimable autorisation de reproduire ces articles dans le présent numéro de notre journal. Nos lecteurs les trouveront donc en pages 3, 5, 6 et 7.

Nous remercions sincèrement Cité Libre.

Ceux qui désirent obtenir la revue elle même, pourront s'adresser aux libraires ou à la rédaction 1250, ave Byron, Montréal. Ils n'auront qu'à demander Cité Libre No 9 (prix de l'édition 50 Sc).

## L'Alliance des professeurs a gain de cause au Conseil Privé de Londres! (Voir page 12)

# CULTURE ET LIBERTE

Un texte du R.P. Georges-Henri Lévesque, O.P.

**PRESENTATION**

**Il y a déjà quelque temps, le doyen de la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, le R. P. Georges-Henri Lévesque, O.P., prononçait une causerie sur l'interdépendance des nations de culture et de liberté. Les journaux n'ayant accordé qu'une attention distraite à ce texte remarquable — et dont nos lecteurs saisiront toute l'importance — nous avons cru qu'il convenait de le publier au reste dans "Le Professeur".**

Puisque le problème de la culture est de plus en plus — et fort heureusement d'ailleurs — à l'ordre du jour chez nous, je voudrais vous parler d'un de ses aspects les plus importants, celui de sa **liberté**. A une époque où un peu partout dans le monde recommencent à triompher les entreprises de dictature et d'enrégimentation et où l'asservissement de l'esprit menace la qualité même de la civilisation, il n'est peut-être pas sans intérêt de parler culture et liberté.

De sa nature, la culture humaine c'est le travail de développement de tout l'homme, le perfectionnement de toutes ses facultés intellectuelles et esthétiques, morales et physiques, c'est un effort d'humanisme intégral. Mais pour me conformer à l'usage courant qui se réfère le plus souvent à ce mot pour désigner seulement son contenu intellectuel et artistique et le définir plutôt comme un fait de science et d'art, c'est dans ce dernier sens que j'entendrai la culture.

Dans une civilisation qui veut mesurer sa qualité à la valeur des citoyens et de leurs oeuvres, la condition de vie et d'épanouissement de la culture, c'est la liberté. Il est en effet impossible à l'esprit de produire ces oeuvres de vérité et de beauté qui sont les témoignages de la culture humaine s'il ne peut travailler dans un climat de liberté.

## COMMENT ON ASPHYXIE LA CULTURE

Liberté de la culture, cela veut dire d'abord, négativement, absence de contrainte et de peur. La science et l'art ne peuvent s'exprimer authentiquement que dans une atmosphère de sympathie. Ce sont des fleurs de l'esprit qui ne vivent qu'au soleil de la liberté. Si on ne laisse pas les savants effectuer, dans leur féconde lenteur et une pleine liberté académique, les recherches qu'ils ont pour mission de faire en vue d'étendre le domaine des connaissances humaines et d'appliquer ensuite leur génie à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, on stérilise la science, on tarit la principale source des progrès humains. **Si on ne laisse pas les écrivains exprimer honnêtement leurs idées que leur esprit les a pensées, on supprime la possibilité du dialogue entre les hommes, on enchaîne l'esprit aux geôles du conformisme quand on n'a l'utilise pas bassement aux propagandes du pouvoir. Si enfin on ne laisse pas les artistes, ces enfants terribles chéris de Dieu, obéir librement aux intuitions de leur imagination créatrice, on prive la civilisation d'innombrables chefs-d'oeuvre dont les formes s'agitent impatientes dans ces âmes fécondes sans cesse habitées par les tourments de la délivrance qu'elles appellent.**

**Si, en un mot, on comprime l'esprit, si on lui enlève l'air qu'il respire et qui l'anime : la liberté, on asphyxie la culture et dégrade la civilisation.**

## LA SECURITE MATERIELLE

Mais même la sainte liberté des enfants de Dieu ne suffit pas à faire progresser la culture. Il lui faut davantage. Il lui faut cette autre forme de liberté qu'on appelle la sécurité matérielle. L'esprit des hommes habite un corps dont la matière pèse sur l'âme de toutes ses exigences. Les savants, les écrivains, les artistes, que voulez-vous ils ont eux aussi, besoin de manger, de s'habiller, de se loger et d'élever leurs petits. Il faut que ces besoins, qui sont naturellement premiers, soient convenablement satisfaits si l'on veut que la culture, dont ces gens sont les principaux artisans, grandisse. **La trop fameuse théorie de la fécondité de la misère est une invention de bourgeois égoïstes et ne tient pas devant les faits. Sans doute est-il arrivé parfois à certains talents de se nourrir de la misère, mais combien plus nombreux sont ceux qu'elle a empoisonnés !** La sécurité et le bien-être matériels sont nécessaires aux travailleurs de l'esprit autant et peut-être plus qu'à n'importe qui dans la société. Si nous voulons que la civilisation et la culture modernes s'humanisent, il faut payer les savants pour qu'ils aient le loisir de chercher, les écrivains pour qu'ils aient l'audace de publier et les artistes, le temps de rêver.

## La culture de la liberté

Liberté spirituelle d'abord, indépendance matérielle ensuite, voilà donc les deux principales conditions d'existence de la culture. Mais il est vain de proclamer un idéal si l'on ne fait rien pour le réaliser. Aussi bien pour obtenir la liberté de la culture, il faut intensifier la culture de la liberté. Le culte souvent, trop exclusif et quelquefois même idolâtre qu'on a voué chez nous à l'autorité risque d'affaiblir in. L'autorité vient de Dieu, nous rappelle-t-on souvent. **Bien sûr,** et nous en sommes convaincus **le premier. Mais la liberté aussi vient de Dieu.** Et elle vient même avant l'autorité dans l'ordre des réalités humaines. Elle est un des traits essentiels qui font l'homme à l'image de Dieu. C'est la liberté qui le distingue parmi les êtres de la création, qui fonde sa responsabilité. C'est par sa liberté qu'il vaut, c'est elle qui en fait une personne. L'autorité, facteur social, si nécessaire qu'elle soit, ne vient qu'après. Bien plus, elle n'existe que pour protéger, défendre et harmoniser les libertés personnelles en les orientant vers le bien commun. On peut certes abuser de la liberté, mais on peut aussi abuser de l'autorité. De même que la licence est une dégradation de la liberté, ainsi — et le crin de notre histoire, même contemporaine, contient à ce sujet aussi des perles ignorées — l'autoritarisme est une corruption de l'autorité.

La culture, en tout cas, ne peut certes pas vivre dans un climat de contrainte et une atmosphère de peur. Et comme nous voulons qu'elle vive chez nous, qu'elle fleurisse, et qu'elle témoigne totalement des valeurs spirituelles comme de l'esprit français dont on nous redit souvent et avec raison que nous sommes les missionnaires en terre d'Amérique, efforçons-nous tous, même si cela exige quelquefois du courage à comprendre d'abord, à aimer aussi, et surtout à conquérir sans cesse cette liberté dont elle est le plus beau fruit. **"Notre peuple ne sera capable de culture que le jour où il en acceptera la condition essentielle: la liberté."**

# Les enseignants et la vie politique

Archives CEQ

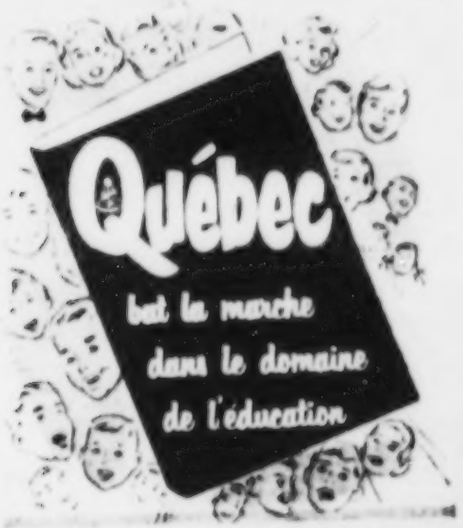

**3,023 nouvelles**

# ÉCOLES

**en dix ans**

**soit: 6 nouvelles écoles par semaine.**

# 1 ECOLE CHAQUE JOUR PENDANT DIX ANS

(sauf le dimanche que nous respectons)

- ECOLES ULTRA-MODERNES
- ECOLES BIEN ECLAIREES
- ECOLES BIEN CLIMATISEES
- ECOLES FACILES D'ACCES

*Maintenant au pouvoir le gouvernement Duplessis*
*qui a résolu complètement les problèmes de l'éducation*

L'enseignement sous l'Union

# Les enseignants et la vie politique

## Intérêts sociaux-culturels pour la vie politique

Le journal **Le Professeur** s'intéresse aux événements politiques du Québec et du Canada d'une façon épisodique, sauf à quelques moments précis reliés directement à la cause syndicale, aux problèmes de la démocratie et à ceux de l'autonomie provinciale.

**Duplessis**

En mars 1952, le Directeur du journal faisait un bilan négatif de la session provinciale précédant les élections surtout en regard des retards aux amendements de la Loi de la Commission administrative du fonds de pension[1] et s'interrogeait sur l'engagement de l'Union Nationale face à l'autonomie des commissions scolaires[2] et ceci, en-dessous d'une publicité faite au parti libéral : «Le parti libéral s'engage envers le professeur, les élèves et les commissions !» [3] Au lendemain de l'élection provinciale, en juillet 1952, un article décrit le Gouvernement et souhaite que tous travaillent «à l'avancement de notre belle province» en citant Maurice Duplessis et en lui offrant des «souhaits sincères dans l'administration de la province».[4]

Le ton des articles politiques change en 1953, avec la publication de la pensée de Georges-Henri Lévesque qui dénonce «l'incapacité et la faiblesse des politiciens» et exprime «le besoin d'hommes mieux préparés» [5] Reprenant l'idée du cardinal R. Villeneuve «le 20e siècle sera social ou communiste», le Père Lévesque propose comme remède de donner un esprit social à l'éducation universitaire. Le besoin de réforme est exprimé par Gérard Picard : «le climat social n'est pas favorable dans le Québec»[6] déclare le président de la C.T.C.C. Cette dénonciation devait avoir des échos chez les lecteurs car les enseignants étaient au courant des démêlés de la C.I.C. avec le Gouvernement dont les décisions risquaient d'envenimer le climat social.

Pour les syndiqués de l'Alliance, le Bill 146, passé en décembre 1952, et dont l'adoption signifiait la destruction de la «Corporation»,[7] soulève les esprits comme en témoignent deux articles virulents de janvier 1953. Dans une lettre à une jeune institutrice, «**Don Pitre** du Promontoire» met à nu toute sa «duplessité» et se vante de son pouvoir absolu :

> Que veux-tu, jeunette, tu permets, je ne pouvais me servir de ma police, il n'y avait pas de grève... je n'ai pas trouvé de prétexte à troubles. Alors, j'ai trouvé mieux... J'ai saisi la «Masse» royale et v'lan sur la Corporation...» [8]

Dans la réponse adjacente de la «Relève», c'est l'esprit en l'avenir des professeurs qui est proclamé :

> vous n'avez pas gagné, mais remporté une victoire à la Pyrrhus [9]

et cet auteur anonyme attaque la dictature :

> L'**ordre actuel**, qu'on le sache, établi par une «Masse» royale prostituée, propagée par des cœurs aigris et arrivistes, voilà le nouveau règne de justice et de paix promis aux moutons de la lâche volonté.[10]

C'est avec confiance que l'avenir est envisagé car «le professeur d'aujourd'hui a sa conscience de groupe» et «réclame le droit de possession de sa profession» [11]

Des félicitations sont adressées à Duplessis lors de l'amendement permettant aux institutrices de faire partie de la Commission administrative du fonds de pension :

> ... nous sommes heureux de les lui faire, car c'est si peu souvent qu'il fournit l'occasion de lui en offrir.[12]

Maurice Duplessis serait le Premier ministre le mieux rétribué au Canada car monsieur Frost et même l'Honorable St-Laurent ont un salaire inférieur; ce fait est publié à titre d'information et sans commentaire.[13] En juin 1953, alors qu'on avait accusé l'Alliance de faire de la politique, Léo Guindon répond :

> Je n'en veux pas à l'Union Nationale. Elle a un bon chef. Mais ce que nous voulons, c'est que ce chef-là nous comprenne.[14]

Vers la fin de l'année, l'agressivité va reparaître au sujet des Bills 19 et 20 et c'est la menace des principes démocratiques qui deviendra le terrain de la lutte avec Duplessis.[15] La solidarité d'un front commun[16] et les appuis de **Relations**,[17] du C.C.F.[18] par exemple, connent une dimension nouvelle aux articles du journal se rapportant au Premier ministre et dénonçant ouvertement sa politique.

**Démocratie**

En juin 1952, le journal semble croire à la démocratie :

> N'oublions pas que nous vivons dans une démocratie et que nous devons avoir voix au chapitre des décisions que le Gouvernement prend à l'égard de notre profession et des lois qu'il nous impose... depuis 1946, nous avons une corporation professionnelle qui est chargé d'inspirer nos gouvernants...[19]

Pourtant des doutes sérieux sont exprimés par Fabiola Gauthier dans l'éditorial «La lutte à l'autonomie»; elle s'inquiète de la représentation par «Corps publics» qui se pratique actuellement à l'Hôtel de Ville de Montréal et qui n'offre «qu'une caricature du véritable corporatisme» car «ces représentants s'affirment de plus en plus chez Concordia... pour faire le jeu des opposants du système démocratique; ils mettent en lumière la véritable situation politique de notre province catholique française» [20] Elle conclut par un souhait pessimiste :

> Si d'un commun accord, on découvre que la démocratie n'a plus sa raison d'être, que la province de Québec... doit se résigner à une seule classe dirigeante et privilégiée... qu'on s'empresse alors de faire cesser... l'application du nouveau système qui éveille les jeunes à leurs responsabilités de citoyens démocrates.[21]

André Laurendeau tentant d'expliquer l'échec de la dernière médiation rapporte qu'un instituteur lui a confié que la C.R.O. et la C.E.C.M. sont dominées par Duplessis, donc le choix du syndiqué n'existe pas et le journaliste complète :

> Le fait marquant, c'est que M. Duplessis est en train d'enfermer les syndicats... dans un dilemne : de la démission ou l'action politique.[22]

C'est dans la description de la lutte juridique que le journal fait ressentir à quel point la démocratie est menacée au Québec. Des manchettes telles les «Décisions arbitraires sans précédent appliquées à l'Alliance des professeurs par la Commission des relations ouvrières»,[23] et «Pour sauver l'Alliance et le mouvement syndical dans la province»[24] démontrent que la démocratie est en danger.

Lors de l'élection municipale, une délégation sollicite la candidature de Léo Guindon à la mairie de Montréal; dans un éditorial partisan, Fabiola Gauthier décrit le climat électoral de Montréal et souligne le besoin de véritable démocratie :

> Est-ce que la population de Montréal aurait enfin atteint l'âge adulte ? ... Croit-elle, une fois pour toutes, que la souveraineté du peuple n'est pas une simple figure littéraire mais un devoir réel qu'on se doit d'exercer, de mener à bien ? Depuis quelques années, l'électorat de la métropole traverse une crise de dépression morale... Pour l'électorat de Montréal, le Président de l'Alliance

> c'est le symbole du courage,... car il doit lutter sur plusieurs fronts à la fois pour maintenir la défense des libertés humaines et professionnelles du groupe qu'il représente.[25]

En novembre 1955, Duplessis déclare que le droit de grève est sacré mais qu'on «ne devrait l'utiliser qu'exceptionnellement».[26] Évaluant la situation de démocratie, le Premier ministre déclare que «graduellement on s'en va vers le gouvernement du peuple par un groupe et pour un groupe»,[27] et, traçant un portrait du peuple, Duplessis affirme :

> Le Québec, dit-il, ne veut pas la nationalisation, les monopoles et le socialisme, mais plutôt une vie vraiment démocratique.[28]

La crédibilité en cette profession de foi de Duplessis est mince puisque le journal accorde une publicité de deux pages au parti libéral : Lapalme s'engage à abroger les Bills 19 et 20.[29] **Le Professeur** publie le texte intégral des abbés Dion et O'Neil dénonçant les mœurs électorales du Québec.[30] L'Assemblée générale résolut à l'unanimité de féliciter les auteurs pour «la dénonciation conjointe qu'ils ont eu le courage de faire»[31] et les avisent que «les professeurs catholiques de Montréal offrent leur entière collaboration en vue de la disparition de l'immoralité politique dénoncée par eux.[32] Cette résolution indique tout au moins un doute quant aux principes démocratiques tels que vécus au Québec.

En 1956, c'est aussi le problème de la gratuité scolaire qui provoque une lutte contre Duplessis; son opposition à l'instruction gratuite soulève la colère d'une institutrice qui l'accuse de s'être «payé incessamment la tête de l'éducation dans la province».[33] L'Honorable Yves Prévost, secrétaire provincial, avait justifié la position gouvernementale en invoquant le droit de la famille à l'éducation :

> L'État qui intervient partout, l'État qui paie tout devient vite une puissance monstrueuse dont les familles aussi bien que les individus ont bientôt à se plaindre... je n'entends pas devenir un ministre de l'Instruction publique.[34]

L'urgence de l'aide aux universités est signalée en 1957 par le rapport Gordon. Ce problème occupe une place importante dans le journal de 1958 à cause de la Conférence provinciale sur l'éducation qui recommande «la gratuité scolaire à tous les échelons».[35] Sur la plan vécu, on expose les motifs de grève des étudiants de six universités, on décrit leur situation financière pénible[36] et, en réponse au refus de Duplessis qui affirmait «que l'enseignement gratuit était un mythe», on publie en éditorial les déclarations de MM. Gérard Picard et Roger Provost soutenant la cause des étudiants.[37]

Par le journal, les enseignants peuvent prendre conscience que la démocratie est menacée au Québec et comprendre qu'ils ont un rôle à jouer dans la restauration de l'esprit démocratique; le résumé d'une causerie de l'abbé Gérard Dion qui dénonce certains vices du système tels «l'ignorance, l'absence de sens civique, la pénurie de journaux d'opinion»[38] n'est-il pas un moyen d'éduquer les lecteurs du journal **Le Professeur** ?

**L'autonomie provinciale**

La suggestion de l'aide fédérale aux universités par la Commission Massey est perçue comme une menace à l'autonomie provinciale par le journal **Le Professeur** qui publie un extrait de **Commerce-Montréal** qui soutient que «des germes de mort menacent notre sytème scolaire» et que la guerre des octrois est urgente pour préserver la culture canadienne-française si l'on veut qu'au Canada il y ait une culture canadienne qui, autrement, serait balayée par la culture américaine.[39] L'exposé du grave problème financier de l'Université de Montréal, par Me Marcel Faribault, explique en détail les principes de base du mémoire qui sera présenté par cette institution à la Commission Tremblay.[40] Le journal présente de l'information dirigée surtout si l'on considère le fait que dans la même édition une «annonce d'une page» renseigne sur la position autonomiste du parti conservateur qui proclame que «Québec a raison de craindre la centralisation».[41]

Une enquête doit surtout porter sur les revenus. Les nôtres, nous les connaissons à des centièmes près, auxquels l'administration actuelle refuse un salaire digne de leur mission. Nos instituteurs ne gagnent presque rien.

GEORGES LAPALME

# Les mal payés...

## LE PARTI LIBERAL S'ENGAGE...

- à abroger les bills 19 et 20
- à donner des salaires raisonnables aux institutrices et aux instituteurs
- à reviser l'échelle des salaires, en partant du principe que, pour un rendement égal, les femmes on droit à un salaire égal à celui des hommes

## LAPALME AU POUVOIR!

**VOTEZ LIBÉRAL**

Un discours de Lionel Groulx provoque une réflexion sur la façade de l'autonomie politique qui subsistera «aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé les moyens efficaces de freiner l'invasion savante et puissante d'Ottawa»[42] En novembre 1954, la direction du journal offre à ses lecteurs une série d'articles sur «un sujet de la plus brûlante actualité, l'autonomie provinciale»;[43] on désire réfuter certains sophismes et exposer les accrocs faits à cette autonomie. Le journal prend une position politique très précise :

> Nous avons atteint notre but si nous avons fourni à nos lecteurs les fondements d'une thèse solide sur l'autonomie provinciale.[44]

Le journal **Le Professeur** a donc été, à l'occasion, un instrument engagé dans la lutte d'assainissement de la politique, dans la promotion de la démocratie et de l'autonomie provinciale.

## Les relations du Syndicat et de l'État

Les relations du Syndicat et du Gouvernement s'établissent directement lors des luttes juridiques, à l'occasion des projets de loi concernant la corporation et le syndicalisme en général.

**ification**
**s juridiques**

Comment se fait-il que ce Syndicat, existant depuis le 5 décembre 1919, n'ait signé aucune convention collective dans les années 1950 ? Il avait signé une première convention le 1er septembre 1945. À la suite de la grève de 1949, il avait été décertifié par la Commission des Relations Ouvrières (C.R.O.); ayant recouvré sa reconnaissance syndicale le 23 septembre 1950, l'Alliance avait proposé un projet de convention. De nouveau décertifié le 4 octobre 1951,[45] par un jugement de la Cour d'Appel, l'Alliance obtient gain de cause le 27 avril 1954 par un jugement du Conseil Privé de Londres confirmant celui de la Cour Supérieure. Le 20 mai 1954, la C.R.O. applique la rétroactivité punitive à l'Alliance au moyen du Bill 20 et ce n'est que le 9 octobre 1957 que la Cour Supérieure déclare nulle la certification conjointe accordée par la C.R.O. à l'Association des éducateurs catholiques de Montréal (A.E.C.M.) et à la Federation of English Speaking Catholic Teachers (F.E.S.C.T.) et proclame que «l'Alliance peut en tout temps demander et obtenir le certificat de reconnaissance».[46] La deuxième convention ne fut signée que le 22 décembre 1960.

Devant le refus de la C.E.C.M. de négocier avec un syndicat décertifié, l'Alliance n'avait qu'un moyen de pression : la lutte devant les tribunaux et elle croyait que la victoire juridique serait l'aide la plus efficace et c'est avec régularité que les informations relatives au procès sont publiées extensivement dans le journal.[47] En attendant la victoire, l'Alliance usa de persuasion : les demandes multipliées de rencontrer la C.E.C.M. indiquent le souci constant d'en venir à une entente pacifique.[48] Luttes juridiques et refus répétés de la C.E.C.M. attirent à l'Alliance la sympathie des autres syndicats qui lui manifestent des appuis fréquents.[49]

La décertification serait le motif du refus de négociation. Ce n'est qu'un prétexte puisque la C.E.C.M. accepta de négocier avec la F.E.S.C.T. et l'A.P.E.C.M.,[50] associations toutes deux non certifiées. Selon la **Loi des relations ouvrières**, l'employeur doit recevoir et négocier une convention collective avec l'association majoritaire;[51] d'autre part, tant que la Cour n'aura pas rendu son jugement, l'Alliance serait en possession de son certificat de reconnaissance. Devant le refus de la C.E.C.M., l'Alliance demanda l'arbitrage mais le Gouvernement refusa de nommer le troisième arbitre tant que la cause serait devant les tribunaux. Les rencontres avec la C.E.C.M. demeuraient donc impossibles de 1951 à 1957. Alors que la même cause était devant les tribunaux en 1950, la C.E.C.M. avait offert un projet de convention à l'Alliance; la situation juridique était la même lors de l'entente intervenue «que par le bon vouloir des parties et sans qu'elles y soient légalement obligées».[52] Pourquoi une telle entente était-elle maintenant impossible ? L'absence de reconnaissance syndicale par la C.R.O. n'était peut-être pas la cause de la rupture des négociations ? À quoi tient la faiblesse du Syndicat dans ces circonstances ?

# LE PROFESSEUR

Publié mensuellement par
**l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal**
Secrétariat: 184 est boulevard Saint-Joseph, Montréal 14, HO. 5541
Directeur: **Léo Guindon**
Le numéro: 10 sous — Abonnement annuel: $1.00
Imprimé par l'imprimerie Yamaska, 435, 5e ave, Mondor
Saint-Hyacinthe, Qué
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa, Ont.

**MONTREAL, JANVIER 1954**


# Les principes démocratiques MENACÉS

1953, avait donné à Québec, un Gros Bill Bélliveau dont les sportifs en général n'ont eu qu'à se réjouir, à se glorifier.

1954, a vu naître lui aussi son Gros Bill, rejeton moins glorieux et beaucoup moins apprécié, fils d'un gouvernement à essence dictatoriale et né d'un tel désir de vengeance inassouvie que tout naturellement le peuple l'a surnommé, après le député de Lévis: le Bill-Guindon.

Malgré lui, l'an 1954 devra porter le titre de biosestile car, après le Bill-Picard, il aura vu le Bill-Guindon.

Les chefs syndicaux ont craint qu'une crise de bill ne déferle sur la province et se sont ralliés pour élever un rempart infranchissable à ces flots destructeurs qui menacent d'inonder à jamais tous les principes démocratiques de bon gouvernement, de bonne administration, de saine justice et de liberté sacrée que nos pères ont érigés au prix de tant d'efforts et de sacrifices.

Les chefs syndicaux pouvaient-ils se taire en présence des bills 19 et 20 qui donnent l'impression dans tous les milieux d'être l'expression d'une vengeance, d'un esprit anti-syndical et dangereusement dominateur?

Peut-on se taire quand les bills 19 et 20 mettent les syndicats à la merci d'un seul homme?

Peut-on se taire quand un bill 20 veut faire dire à la Loi des Relations Ouvrières une chose qu'elle ne disait pas: qu'en 1949, par exemple, une grève dans un service public amenait la décertification, alors que les sanctions prévues pour un tel geste sont toutes clairement énoncées dans cette loi et que la suppression du certificat n'est pas énoncée comme sanction?

Peut-on se taire quand le bill 20 veut qualifier de vertu, l'erreur impardonnable que la Commission des Relations Ouvrières a commise à l'endroit des professeurs de Montréal, et que le Bill 20 veut légaliser le tort irréparable fait par cette Commission aux professeurs et à leur famille, en empêchant ceux-ci d'obtenir des conditions de travail qui leur revenaient de plein droit?

Peut-on se taire quand ce Bill 20 veut déclarer juste et digne de "condamner sans entendre", de "juger sans entendre"? C'est pourtant ce que le Bill 20 préconise, et cela malgré le jugement unanime de la Cour Suprême du Canada, et malgré le grand principe reconnu par le droit international "qu'il ne faut pas condamner une personne sans l'avoir entendue ou lui avoir donné l'occasion de se faire entendre".

Peut-on se taire quand le Bill 20 constitue une gifle magistrale à la Cour Suprême du Canada, quand il sanctionne la faux-prétexte donné à cette Cour par le procureur de la Commission des Relations Ouvrières qui demanda la suspension de l'application du jugement déclarant qu'on en appellerait au Conseil privé de Londres?

Peut-on se taire, quand ce bill 20 insulte le Conseil Privé de Londres auprès duquel on a simulé un appel pour donner au Gouvernement le temps de se donner lui-même raison?

NON, on ne peut pas se taire quand par le Bill 20 on veut recouvrir d'un manteau de pureté les malhonnêtes attitudes tenues à l'endroit de l'Alliance et des Professeurs de Montréal depuis 6 ans:

a) L'Alliance détenait un certificat de reconnaissance confirmé par la Cour Supérieure et la Cour Suprême du Canada, et la Commission scolaire refusait de la recevoir.

b) Une loi provinciale nous défend la grève et nous force de recourir à l'arbitrage, bien que l'Alliance ait toujours conservé la majorité absolue, depuis 6 ans on nous refuse l'arbitrage.

c) Et alors que l'Alliance lutte avec opiniâtreté, courage et ténacité pour sa survie et le respect de ses droits, les professeurs catholiques doivent continuer à travailler à des conditions honteusement inférieures à celles de leurs confrères protestants de Montréal.

Voilà des indignités administratives de deux commissions gouvernementales que le Bill 20 tente de légaliser.

Les bills 19 et 20 constituent le plus beau geste de dictature jamais vu dans la province. Par ces bills, le gouvernement s'accapare du droit de vie ou de mort sur un syndicat.

— Les chefs devront désormais savoir plaire au gouvernement; pas aux membres! —

— Les conditions de travail, mêmes dérisoires, qu'un service public fera à ses employés, devront être acceptées par ceux-ci, sinon, ce sera l'anarchie, le désordre, la révolution, le communisme!

— Un seul membre ou même une seule personne au sein d'une réunion, pourra faire perdre le certificat de l'Association!

Pour les syndicats, les bills 19 et 20 sont de véritables et dangereuses souricières.

L'Alliance des Professeurs est OPPOSEE à ces bills, parce que ses membres ont le devoir d'enseigner:

les droits de chacun et l'obligation de protéger ces droits.

qu'une loi injuste doit être honnie, repoussée comme une panacée.

que la démocratie, plus beau genre de gouvernement — "par, avec et pour le peuple" doit être sauvegardée et ne doit pas céder sa place à la dictature.

que la confiance dans les tribunaux et le respect pour eux doivent être sauvegardés.

Nous croyons . . .

Qu'un gouvernement qui fait de mauvaises lois pousse le peuple à faire ses propres lois. —

qu'un gouvernement qui emploie la dictature, fait pousser chez le peuple l'aigreur, la révolte, l'anarchie. —

qu'un gouvernement qui se réserve un droit abusif de vie ou de mort sur les mouvements organisés ou leurs chefs — met en danger le respect et la confiance dus au gouvernement et met en grand péril l'ordre et le bonheur de tout un peuple.

Un gouvernement qui par des lois tente de se soustraire aux jugements justes de tribunaux supérieurs, crée chez le peuple un manque de confiance néfaste envers ces organismes pourtant créés pour rendre à chacun selon ses dits.

— — —

Avec les autres chefs et tous les membres organisés de la province, les professeurs dénoncent les bills 19 et 20 comme étant injustes, dangereux, odieux,

et conscients de leur titre de professeurs catholiques, formateurs de la jeunesse: peuple de demain, ils prient le Gouvernement de revoir sa décision, de suivre la recommandation unanime du Conseil Supérieur du Travail, et de rappeler ces lois unanimement désavouées, autant par les travailleurs que par les patrons dignes de ce titre.

Et nous ne cesserons de protester et d'agir que le jour où par un geste digne du gouvernement de notre belle province, la justice aura repris tous ses droits!

Léo GUINDON

**Le projet de loi 146**

L'organisation professionnelle des instituteurs et institutrices catholiques francophones de la C.E.C.M. comprenait en 1952, un syndicat nommé l'A.P.C.M., en lutte contre un autre syndicat l'A.E.C.M.; l'Alliance faisait partie d'une fédération groupant des syndicats urbains nommée Fédération des Instituteurs et Institutrices des Cités et Villes (F.I.C.V.); le Conseil général des Fédérations choisissait les délégués qui siégeaient au Conseil général de la Corporation des Instituteurs Catholiques (C.I.C.) qui avait pour rôle la «définition et la sauvegarde des droits et privilèges de tous ses membres en particulier» [53]

En octobre 1952, le problème de l'heure pour la F.I.C.V. est «sans contredit l'organisation diocésaine qui se poursuit à travers toute la province et qui pouvait menacer la vie» [54] de la Fédération. Ce mouvement ayant pour but un nouveau regroupement de fédérations sur la base du diocèse inquiète la F.I.C.V. à cause «des manœuvres employées et de l'irrégularité des gestes posés en vue de la formation des dites fédérations». [55] Les fédérations rurales seraient à l'origine de cette nouvelle organisation et, devant les résistances de la C.I.C. et de la F.I.C.V., elles présentent un Bill à la session provinciale en cours. Le projet contenu dans le Bill 146 propose des amendements à la Loi actuelle de la C.I.C. et n'a jamais été soumis à son Conseil d'administration malgré le règlement 9 qui l'exige [56] et la Corporation considère le Bill «comme une tentative directe de s'emparer de la direction de la C.I.C.» [57] Le journal **Le Professeur** rend compte des positions de la C.I.C. et de la F.I.C.V. et présente un article comparant les demandes du projet 146 en regard de la Loi actuelle et apporte comme conclusion qu'elles sont presque toutes inutiles [58]

En octobre 1952, Fabiola Gauthier dénonce le complot :

> On présente sous l'étiquette de «fédérations diocésaines» les tentatives aussi peu camouflées de «centralisation fleurdelisée»... sous le masque, on procède à la dislocation méthodique des associations professionnelles d'éducateurs... Si, au moins, on pouvait liquider les professeurs ! Leur réveil subi devient pour l'ennemi, un second front, plus dangereux que le premier. [59]

En décembre 1952, Léo Guindon s'interroge sur le degré de représentativité des promoteurs du projet 146 [60] et le doute va plus loin car en janvier 1953 le journal rapporte que l'une des personnes du groupe des promoteurs aurait déclaré que ce Bill n'était pas le leur dans l'article intitulé «Les instituteurs sauront-ils d'où vient le Bill présenté pour détruire la Corporation générale ?» [61]

Après une guerre sans merci, [62] la Corporation devient «une simple fédération» qui n'a «plus de conseil général, ni de conseil d'administration, ni de secrétariat, ni de bureau de placement, ni de service d'information». [63] Avec la sanction de la nouvelle Loi, seules les fédérations constituent les membres de la Corporation et lors de la réunion du Conseil général provisoire, la nouvelle Corporation nomme «trois représentants reconnus des centres ruraux». [64]

Le journal **Le Professeur** gardera le silence, par après sur les relations de la C.I.C. et de l'Alliance. Ce n'est qu'une phase de la lutte des enseignants ruraux et des citadins.

**Les projets de loi 19 et 20**

Les relations de l'Alliance et du Gouvernement sont entachées, durant les années 1954 et 1955, par la révolte syndicale causée par la promulgation des Bills 19 et 20. L'examen de ce conflit sera l'occasion de connaître l'attitude du Gouvernement du Québec en regard des problèmes des syndicats et la qualité de leurs relations. Les Bills 19 et 20 passés en janvier 1954, ne sont que l'aboutissement d'une longue lutte.

Deux faits permettront de situer la position gouvernementale. Le 19 janvier 1949 [65] le Bill 5 fut présenté puis, sous la force des résistances du cartel syndical puis de la Commission sacerdotale d'études sociales, le projet de loi est retiré. L'une des

# *L'Autonomie est une question à l'ordre du jour et de la plus grande importance pour le professeur*

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur présenter, ce mois-ci, une série d'articles sur un sujet de la plus brûlante actualité, l'autonomie provinciale.

Nombreux sont les Canadiens français pour qui l'autonomie des provinces est une notion vague qui se rattache trop souvent à des appétits d'ordre uniquement politique et qui n'y voient qu'une épreuve de force entre des chefs de parti. Question financière uniquement qui se réglera lorsqu'un groupe sera parvenu à juguler l'autre, se dit-on.

D'autre part des compatriotes des minorités se sont souvent demandé ce que signifie pour eux l'autonomie provinciale. Certains vont même jusqu'à affirmer que la querelle qui met aux prises Québec et Ottawa est de nature à leur nuire. Pour eux, l'autonomie provinciale serait une doctrine à répudier. Elle serait même nuisible, pour ne pas dire néfaste.

Nous nous efforcerons, dans le présent numéro, de traiter toutes ces questions. On y trouvera une réfutation de certains sophismes dont on entoure l'autonomie provinciale et un article dans lequel sont brièvement exposés les succès faits à cette autonomie depuis une quarantaine d'années surtout.

Nous aurons atteint notre but, si nous avons fourni à nos lecteurs les fondements d'une thèse solide sur l'autonomie provinciale.

## De quoi s'agit-il au juste?

### *Où est le progrès du Canada?*

[illegible]

## *Ce qu'est l'autonomie*

### *Sophisme dont on l'entoure*

[illegible]

## Défense de l'autonomie

[illegible]

(Suite en page 8)

raisons majeures invoquée par l'Union Nationale était d'éliminer l'infiltration communiste dans les syndicats.[66] Le «front uni» syndical avait jugé la législation «subversive».[67] Selon Gérard Picard, président de la C.T.C.C., le projet était inacceptable car c'était «un recul d'au moins un quart de siècle» à cause de son «orientation antisyndicale et antisociale».[68] Il fut retiré le 10 février 1949.

Par la suite, le projet de loi aurait été appliqué graduellement[69] ; par exemple, le Gouvernement adopte en décembre 1952, la Loi concernant les Corporations municipales et scolaires et leurs employés qui établissait un système d'arbitrage obligatoire et sans appel comme nous informe le journal **Le Professeur**[70] en publiant quelques articles de la Loi des relations ouvrières telle qu'amendée par le Bill 22.

C'est en novembre 1953 que commence dans le journal **Le Professeur** la lutte contre les Bills 19 et 20 : la publication des positions du parti C.C.F. révélées lors du Congrès provincial annuel ouvre le débat par une déclaration de Mme Thérèse Casgrain :

> ... (Elle) critique aussi très violemment l'odieux Bill 5, que le Premier ministre n'a pas réussi à passer il y a quelques années, et qu'il cherche maintenant «à servir à petites doses contre le mouvement ouvrier».[71]

Le Congrès vote la résolution de demander à la législation provinciale «d'accorder le droit légal de conciliation, d'arbitrage et de grève aux unions certifiées des professeurs».[72] Les travailleurs sentent leurs intérêts menacés par les Bills 19 et 20 : le journal en informe ses lecteurs en publiant un article d'André Roy (C.T.C.C.) qui expose les amendements que le Gouvernement se propose d'apporter à la Loi des relations ouvrières.[73] Le Bill 19 décertifiait les syndicats qui toléraient des affiliations communistes puis le Bill 20, par sa clause rétroactive, décertifiait l'Alliance de nouveau, et ce, à peine un mois après la victoire de l'A.P.C.M. devant le Conseil privé qui confirmait le jugement de la Cour Supérieure en faveur de l'Alliance. C'est donc dans un climat de lutte anti-communiste qu'il faut situer les efforts de l'A.P.C.M. La crainte d'une activité politique radicalement à gauche serait à la base de la méfiance du Gouvernement envers les chefs syndicaux et plus précisément, une cause importante des difficultés soutenues de l'Alliance comme groupe de pression dans les années 50.

L'Exécutif de l'Alliance fait connaître son idée dans une lettre adressée au Premier ministre et publiée dans le journal :

> ... celui-ci (l'Exécutif) croit que leurs dispositions (des Bills 19 et 20) en général constituent une menace aux intérêts des travailleurs, un accroc direct à leur liberté et sont de nature à augmenter les conflits...[74]

L'Assemblée générale des professeurs, le 10 décembre 1953, endosse ces protestations et prie le Gouvernement de «s'en tenir aux recommandations contenues dans le projet du Code du travail»[75] présenté le 3 décembre au ministre Antonio Barette. Janvier 1954 sera marqué par une lutte ouverte contre les Bills 19 et 20 «qui constituent une marque extérieure indiscutable d'une lutte officielle au syndicalisme»[76] selon la première page du journal qui démontre la solidarité des mouvements organisés de travailleurs. La marche à Québec atteste d'un «réveil sensible aux questions épineuses du syndicalisme québécois»,[77] et le mouvement ouvrier «célébrera le 22 janvier 1955, le premier anniversaire d'une manifestation importante».[78]

L'Alliance est avisée par la C.R.O., en mai 1954, que la rétroactivité du Bill 20 s'applique dans son cas; les professeurs protestent énergiquement et présentent une nouvelle requête pour la reconnaissance syndicale.[79] Le conflit opposant l'Alliance et le Gouvernement lui attire les sympathies du monde ouvrier qui craint que la généralisation d'une telle pratique n'amène «dans notre démocratie les pires procédés des régimes totalitaires, communistes ou fascistes».[80] L'ordre social est

# LE PROFESSEUR

Organe officiel de l'Alliance des professeurs catholiques

VOL. 1 — No 2 MONTREAL, FEVRIER 1952 Prix: DIX SOUS


# La Cour Suprême entendra l'Alliance des Professeurs catholiques

Lundi, le 18 février, la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, décida d'accepter la requête de l'Alliance qui désirait en appeler du jugement rendu par la Cour du Banc du Roi (cour d'appels) le 5 octobre 1951.

Pour le profit de nos lecteurs et vu que la cause de l'Alliance est maintenant appelée à subir sa dernière phase, nous croyons de bon de donner ici un compte précis de toutes les procédures qui ont pris place jusqu'à ce jour.

1. Le 21 janvier 1949, les professeurs catholiques de Montréal qui avaient cessé le travail depuis le lundi précédent, 17 janvier, apprirent que la Commission des Relations ouvrières de la province avait décidé de révoquer le "certificat de reconnaissance" détenu par l'Alliance depuis 1944.

Cette demande de révocation avait été faite par écrit le 21 janvier, par Me Eugène Simard, président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Le même jour, (21 janvier), la Commission des Relations ouvrières, dont les bureaux demeurent les uns à Montréal, les autres à Quebec, reçut la demande (21 janvier), convoqua et tint une réunion (21 janvier), étudia la requête, y acquiesça et avisa l'Alliance par télégramme (le 21 janvier toujours) de la décision prise.

L'Alliance ne savait pas qu'une telle demande avait été faite et n'en fut pas avisée.

L'Alliance fut jugée sans être entendue!

2. Du 21 janvier 1949 et durant les quatre mois qui suivirent, l'Alliance prit à plusieurs reprises la Commission des Relations ouvrières de rescinder sa résolution et de laisser à l'Alliance le "certificat de reconnaissance" qu'elle détenait de fait et de droit puisqu'elle représentait presque tous les professeurs de langue française à l'emploi de la C.E.C.M.

A chaque demande, l'Alliance subissait un nouveau refus de la Commission des Relations ouvrières.

3. Le 27 avril 1949, l'Alliance demande et obtient d'un juge de la Cour supérieure l'émission d'un bref de prohibition dont le but est d'empêcher l'application de la décision de la Commission des Relations ouvrières tant et aussi longtemps que la Cour supérieure n'aura pas jugé de la légalité ou de l'illégalité de cette décision.

4. Le 28 juin 1949, la Cour supérieure rejette avec dépens une motion de la Commission des Relations ouvrières "exception à la forme", présentée par celle-ci le 12 mai contre le bref de prohibition pris par l'Alliance.

5. Le 8 février 1950, la Cour du Banc du Roi a rejeté avec dépens l'appel porté par la Commission des Relations ouvrières le 27 mai 1949 contre la décision de la Cour supérieure d'accorder, le 27 avril 1949, le Bref de prohibition demandé par l'Alliance.

6. Le 13 mars 1950: La Cour supérieure entend enfin la cause de l'Alliance et étudie au mérite le Bref de prohibition émis le 27 avril 1949. Le 6 avril, les plaidoiries des avocats se terminent.

7. Le 25 septembre 1950: La Cour supérieure rend jugement et donne gain de cause à l'Alliance.

8. Le 12 octobre 1950, la Commission des Relations ouvrières porte ce jugement de la Cour supérieure en appel devant la Cour du Banc du Roi.

9. Le 5 octobre 1951, la Cour du Banc du Roi donne gain de cause à la Commission des Relations ouvrières et renverse le jugement rendu le 25 septembre par la Cour Supérieure.

10. Le 3 décembre, l'Alliance se prononce à la Cour du Banc du Roi pour lui demander la permission d'en appeler de son jugement du 5 octobre à la Cour suprême du Canada. La Cour du Banc du Roi refuse cette requête de l'Alliance le 13 décembre 1951.

11. Comme la Loi le lui permet, l'Alliance présente à la Cour suprême du Canada une requête en vue d'obtenir la permission d'en appeler du jugement de la Cour du Banc du Roi. C'est cette requête qui a été débattue devant la Cour Suprême, le 18 février 1952. Cette requête a été gloire prise en délibéré.

12. Le 18 février 1952, la Cour Suprême accueille favorablement la requête précitée, et la cause de l'Alliance pourra donc être étudiée à son mérite à la session de mars ou d'avril.

Cette cause portant sur la juridiction et les pouvoirs d'une commission provinciale constitue un cas-type. Le jugement n'en est donc que plus immatiemment attendu par les professeurs de Montréal, de toute la province, voire des catholiques en général.

## Les instituteurs du Cap-Breton sont en grève

### Et nos confrères protestants...

C'est le 11 janvier que les instituteurs décidèrent de se mettre en grève pour appuyer leurs demandes d'augmentation de salaire. Ce n'est qu'après de longues années d'infructueuses tentatives, de raisonnement, de demandes répétées et même de menaces que les professeurs des régions rurales et villageoises du Cap-Breton résolurent d'en venir à cette décision. Les membres de l'union ont demandé aux 60 professeurs non affiliés de ne pas se présenter à leur classe. Le 5 février, les instituteurs votent, 91 contre 20, une abstention, le prolongement de la grève sans limitations que les hausses de salaire demandées ne leur seront pas accordées. Alors le président des instituteurs renvoie M. H. H. Wittmore à démissionné de son poste. Il n'a pas voulu faire de commentaire. Les journalistes n'étaient pas admis à la réunion.

#### Majoration de $300.00

Leur demande de majoration de salaire de $300 n'a pas été accordée. Le conseil du comté qui avait tout pouvoir, sauf le prohibitif, sur le gouvernement provincial a convoqué par la suite une réunion spéciale, tenue le 16 février. Il a déclaré aux instituteurs que la municipalité offrait $100 en bonus de vie chère aux célibataires et $200 aux instituteurs mariés. Les instituteurs se réunissent en assemblée et décident par un vote de 87 contre 20 de prolonger la grève laquelle touche 263 instituteurs et ferme les écoles à 5,000 enfants.

#### Congé

Les écoliers se disent très heureux de se trouver en congé illimité et s'amusent à qui mieux mieux. Les théâtres et les établissements commerciaux de tous genres font des affaires d'or. Cependant, les parents peuvent entrevoir la période actuelle devrait être celle des examens de demi-semestre. Les élèves devront se reprendre le temps perdu.

#### Les causes

La Fédération canadienne des instituteurs a créé un "fonds spécial d'urgence" pour venir en aide aux instituteurs en grève au Nouvelle Ecosse.

La Fédération a été qu'elle prenait cette décision afin d'aider un vendeur des instituteurs de la Nouvelle Ecosse dans sa lutte en faveur de salaires convenables pour les 1,900 instituteurs de la province. Le fonds doit donner aux instituteurs de toutes les parties du pays l'occasion de venir en aide à leurs collègues de la Nouvelle Ecosse.

La déclaration portant la signature de M. George C. Cranberry, secrétaire-trésorier de la Fédération, ajoute que la Fédération déplore ordinairement une initiative aussi catégorique que celle de priver les enfants de l'enseignement, mais qu'à son avis la situation actuelle en Nouvelle Ecosse est intolérable.

La Fédération soutient que la question des salaires des instituteurs est devenue en Nouvelle Ecosse un ballon politique que se renvoient les autorités provinciales et municipales qui s'occupent de l'enseignement. Pendant ce temps, la hausse du coût de la vie a forcé les instituteurs à leur demander, explique la déclaration.

#### Appel

Samedi, le 9 février, les membres de l'union des instituteurs de la Nouvelle Ecosse ont décidé par 1,865 voix contre 952 de déclarer la grève quand il y aura lieu de le faire, selon ce que a annoncé le président de l'organisme, M. Donald Tingley, d'Amherst.

Outre part, les Travailleurs de Sydney ont demandé au gouvernement fédéral d'accorder à la Nouvelle Ecosse un article qui permettra à cette province d'améliorer les conditions qui ont donné lieu à la grève. Un peu partout à travers la Nouvelle Ecosse, les contribuables se réunissent et protestent des résolutions de protestation contre le congé forcé des enfants et pour demander aux autorités d'accéder aux demandes des instituteurs.

## Nos confrères protestants

L'Association des Professeurs Protestants de Montréal réclament une augmentation de salaire de $400.00.

A sa réunion du 5 février 1952 la Commission des Ecoles Protestantes de Montréal a adopté le rapport de son Comité des finances et décidé de hausser le salaire de ses instituteurs et institutrices pour une somme totale de $500,000. L'augmentation accordée varie de $50 à $300 par année. Les instituteurs de trois ans d'expérience recevront $50, ceux de six ans et plus $100, ceux de neuf ans et plus $150 et enfin ceux de dix ans et plus, $200.

#### Augmentation équitable

Le Président du Comité des finances, M. John P. Bowser, prétend que cette augmentation équitable. Elle profite cette année aux maîtres d'expérience, tandis que celle de l'an dernier profitait aux jeunes professeurs, dit-il.

#### Augmentation inadéquate

Par contre, les associations qui représentaient les membres du personnel enseignant estiment l'augmentation accordée inadéquate à l'heure où l'on compare les salaires plus élevés des professeurs de Vancouver, Toronto etc., villes où le coût de la vie est moindre qu'à Montréal.

#### Décision

Après étude sérieuse de la situation les 315 membres décident de mettre en vigueur le lundi, 18 février 1952 leur menace de grève en ce qui concerne les activités extra-scolaires: rédaction du journal de l'école, organisation de jeux, réunion des associations académiques, directions de séances opératives, éditions de magazine, surveillance de danse, etc.

#### Collaboration

Les 170 membres de la section féminine ont décidé le 21 février 1952 d'imiter leurs confrères et de ne pas faire autre chose que d'enseigner la classe.

Les activités d'Ecoles de Parents et de la Croix-Rouge ne sont cependant pas affectées par cette grève.

#### Salaire global suffisant désiré

Les professeurs ne réclament pas un salaire pour toutes activités hors de leur classe qu'il serait juste qu'elles soient rémunérées, mais veulent un salaire global suffisant qui leur permette de se dévouer aux activités extra-curriculaires sans avoir à chercher des emplois secondaires afin de boucler leur budget.

## Pas de candidats de la C.T.C.C.

Le président du Conseil central des Syndicats Catholiques de Québec M. [illegible] au cours de l'assemblée régulière du 19 février a déclaré que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada avait décidé de ne pas présenter de candidats aux prochaines élections provinciales.

La C.T.C.C. a-t-il précisé, se propose de combattre avec les moyens dont elle dispose les candidats reconnus pour être défavorables au syndicalisme.

## La gratuité pour le cours universitaire

Une résolution communiquée à MM. Duplessis et Lapalme par la Ligue des Citoyens de Notre-Dame de Foy, une paroisse de Québec, déplore que l'âge de 18 ans, on en fait tous les spécialités actuelles jugées satisfaisantes par un jury impartial devant être [illegible] et des [illegible] universitaires en conservant les avantages de la gratuité, et cela, sans égard à la condition financière des parents.

menacé et les principes en jeu sont aussi soutenus par des théologiens qui s'appuient sur les Lettres pastorales collectives traitant du problème ouvrier [81] La décision arbitraire de la C.R.O. est dénoncée unanimement par les trois Fédérations syndicales.[82]

Les Lettres pastorales collectives et les témoignages des Fédérations syndicales soutiendront moralement l'Alliance comme le prouve la page publicitaire mensuelle contenant des extraits de ces appuis.[83] En 1956, le parti libéral s'engage à abroger les Bills 19 et 20 s'il est élu. C'est en 1957 que le juge Boulanger de la Cour Suprême donne gain de cause à l'Alliance et reproche à la C.R.O. son refus d'entendre la requête du 22 juin 1954 sous prétexte que l'Alliance réprouvait le principe de la rétroactivité et la critiquait.[84] L'Alliance avait osé lutter contre Duplessis et seuls les recours à des tribunaux extérieurs au Québec ont pu lui donner la victoire dans ses démêlés avec l'État dans les années 50.

# BILL-GUILLOTINE SOUMIS AU GOUVERNEMENT...

## CONCLUSIONS

**CONSIDERANT** que la Fédération des Instituteurs et Institutrices catholiques des cités et villes de la province, qui représente plus de 50% de la force numérique et financière de la Corporation actuelle, s'oppose officiellement aux amendements projetés par le Bill 146;

**CONSIDERANT** que ce projet de Bill n'a jamais été soûmis à l'attention des instituteurs et des institutrices formant la Corporation actuelle; que jamais ni les syndicats, ni les fédérations, ni la Corporation n'ont été consultés sur la nécessité d'un tel Bill, ni sur l'opportunité des amendements qu'il comprend;

**CONSIDERANT** que l'adoption d'un tel projet plongera la Corporation dans une désorganisation absolue pour une période d'au moins douze mois et détruira tout le travail fait dans la profession depuis 10 ans en forçant à une réorganisation complète des cadres et des règlements;

**CONSIDERANT** que ce projet est inutile parce qu'il n'apporte rien de mieux à la Loi actuelle de la Corporation, et qu'il est inadmissible parce qu'il va à l'encontre des principes démocratiques et syndicalistes;

**CONSIDERANT** en particulier que ce Bill forcera l'instituteur et l'institutrice à voir sa contribution retenue sur son traitement de novembre ou à démissionner par écrit de la Corporation : obligation sur laquelle la très grande majorité des personnes concernées n'a pas été consultée;

**CONSIDERANT** que ce projet sent la précipitation, le manque de sérieux et de prévoyance, l'absence d'une étude approfondie;

**CONSIDERANT** que ce projet n'est pas l'oeuvre ni le désir de la majorité des membres de la Corporation actuelle;

**CONSIDERANT** que le Bill 146 constitue uniquement une **prise de pouvoirs arbitraire** et une **décapitation des conseils actuels,**

Nous demandons à l'honorable Premier Ministre de la province et au gouvernement de renvoyer ce BILL à l'an prochain afin que tous les instituteurs et institutrices de la province puissent avoir le loisir d'examiner au sein de leur syndicat ou fédération les intentions des promoteurs de ce bill, les amendements qu'ils désirent apporter à la Loi actuelle de la Corporation et se prononcer sur l'opportunité ou la nécessité de ces amendements.

Nous sommes confiants que le Premier Ministre et son gouvernement refuseront toujours de se faire le complice de gens qui, dans une assemblée délibérante, ne respectent pas la décision de la majorité et qui tente de se servir de l'Assemblée législative pour atteindre un but qu'ils n'auraient pu atteindre en se servant des moyens légitimes mis à leur disposition par la Loi et les Règlements de la Corporation actuelle.

(signé) Le Conseil général,
Le Conseil d'administration,
de la C. I. C.

LE PROFESSEUR, novembre 1952, p. 4-5-9.

# Notes bibliographiques


1. Léo Guindon, «Session prometteuse !... Session nulle !», **Le Professeur**, mars 1952 : 2.
2. **Le Professeur**, mars 1952 : 1.
3. **Ibid.**, rapport de l'allocution radiodiffusée de G. Lapalme du 23 mars promettant de réparer les injustices.
4. R.A.B., **Le Professeur**, juillet 1952 : 12.
5. **Le Professeur**, mars 1953 : 11.
6. **Ibid.**, avril 1953 : 3 (C.T.C.C.).
7. **Ibid.**, décembre 1952 : 1 (C.I.C.).
8. «La Prostitution de la Masse royale», **Le Professeur**, janvier 1953 : 4 (par Don Pitre du Promontoire).
9. «Note de la Relève», **Le Professeur**, janvier 1953 : 4; Note : Un extrait de Victor Hugo s'ajoute à la page 8 et est adressé aux promoteurs du bill-guillotine («À ses mais d'hier...»); voir aussi «La Relève écrit au Premier Ministre» (décembre 1952 : 5) lettre appuyée par un poème de Louis Veuillot («Odeurs de Paris»).
10. «Note de la Relève», **Le Professeur**, janvier 1953 : 4.
11. **Ibid.**
12. **Le Professeur**, mars 1953 : 1.
13. **Le Professeur**, mars 1953 : 12; Note : monsieur Duplessis : 22 000 $, monsieur Frost : 13 500 $, monsieur St-Laurent : 19 000 $ + 4 000 $.
14. **Le Professeur**, juin 1953 : 3.
15. «Les principes démocratiques MENACES» (éditorial), **Le Professeur**, janvier 1954 : 2.
16. G. Picard, «La question sociale sera résolue par l'instauration d'une démocratie véritable», **Le Professeur**, septembre 1954 : 5.
17. «Relation et les Bills 19 et 20», **Le Professeur**, janvier 1954 : 9.
18. «Graves accusations contre M. Duplessis», (C.C.F.), **Le Professeur**, janvier 1954 : 1.
19. L. Turcotte, **Le Professeur**, juin 1952 : 7.
20. F. Gauthier, «La lutte à l'autonomie» (éditorial), **Le Professeur**, juin 1952 : 2.
21. **Ibid.**
22. André Laurendeau, «Sur l'échec de la dernière médiation» (**Le Devoir**, 5 mars 1954), **Le Professeur**, février, mars 1954 : 2.
23. **Le Professeur**, juillet-août 1954 : 1.
24. **Le Professeur**, septembre 1954 : 1.
25. F. Gauthier, «On invite un professeur à la mairie de Montréal», **Le Professeur**, septembre 1954 : 2.
26. «Le droit de grève est sacré dit M. Duplessis» (au Congrès de l'A.P.I. Association Professionnelle des Industriels), **Le Professeur**, novembre 1955 : 5.
27. **Ibid.**
28. **Ibid.**
29. «Le Parti Libéral s'engage», **Le Professeur**, mai 1956 : 6-7.
30. «Deux théologiens dénoncent l'immoralité politique dans la Province de Québec», **Le Professeur**, août 1956 : 3-7.
31. «Les Professeurs catholiques de Montréal maintiennent leurs demandes», **Le Professeur**, octobre 1956 : 1.
32. **Ibid.**

33. Denise Dionne, «À M. Duplessis» (lettre), **Le Professeur**, décembre 1956 : 7.
34. «M. Prévost opposé à la gratuité scolaire», **Le Professeur**, décembre 1956 : 1.
35. «Gratuité scolaire à tous les...», **Le Professeur**, janvier 1958 : 3-4.
36. «Les étudiants de 6 universités font une grève pour le bien de leurs successeurs», **Le Professeur**, mars 1958 : 6.
37. «L'éducation gratuite n'est pas un mythe», cité dans **Le Professeur**, mars 1958 : 2.
38. **Le Professeur**, mars 1957 : 3-7.
39. **Le Professeur**, mars 1952 : 11 (emprunt à **Commerce-Montréal**, 2 mars 1952).
40. «Le grave problème financier de l'Université de Montréal», **Le Professeur**, juillet 1953 : 5-10.
41. «Discours prononcé en français par M. Georges Drew à Thetford-les-Mines sur l'autonomie provinciale», **Le Professeur**, 20 juillet, 1953 : 9.
42. Lionel Groulx, «Pouvons-nous cesser de parler de survivance ?», **Le Professeur**, septembre 1953 : 6.
43. **Le Professeur**, novembre 1954 : 5-8-10-11.
44. «L'autonomie est une question à l'ordre du jour et de la plus grande importance pour le professeur», **Le Professeur**, novembre 1954 : 5.
45. Voir L. Pichon, **Historique de l'Alliance** et Léo Guindon, **Le Professeur**, juin 1953 : 2.
46. **Le Professeur**, octobre 1957 : 5 à 11.
47. **Le Professeur**, janvier 1953 : 11; juin 1953 : 1-4-5-8; août 1953 : 1; juillet 1954 : 1; octobre 1955 : 5; août 1957 : 1-4-5.
48. **Le Professeur**, septembre 1952 : 1-6-7; juillet 1953 : 1; octobre 1954 : 3; mai 1956 : 5.
49. **Le Professeur**, juin 1953 : 1; juillet 1953 : 1; juin 1954 : 3; mars 1955 : 3; avril 1956 : 12; octobre 1957 : 1.
50. Association Professionnelle des Éducateurs Catholiques de Montréal.
51. Loi 8, Geo VI, article 4, section II.
52. Texte de la convention offerte à l'Alliance, article X, conclusion, 29 novembre 1950, archives de la C.E.C.M.
53. Léonard A. Turcotte, «Vos cartes sont-elles mêlées ?», **Le Professeur**, juin 1952 : 7;
Note : La C.I.C. comprenait la Fédération des Instituteurs ruraux (12 syndicats), la Fédération des Institutrices rurales (10 syndicats), la Fédération des Instituteurs et Institutrices des Cités et Villes (20 syndicats).
54. M.A. Marsan, «Conseil général de la F.I.C.V.», **Le Professeur**, octobre 1952 : 3; voir aussi Léo Guindon, «Un exemple des méthodes employées par certains promoteurs des fédérations diocésaines !», novembre 1952 : 3.
Note : Il importe de connaître la version des promoteurs du projet; les archives de la C.I.C. ainsi que les dossiers de M. Jean-Paul Allaire fourniraient peut-être des renseignements.
55. M.A. Marsan, **Le Professeur**, octobre 1952 : 3.
56. «Bill--Guillotine soumis au gouvernement !», **Le Professeur**, novembre 1952 : 1-4-5-9.
57. «La Corporation opposée au bill 146», **Le Professeur**, novembre 1952 : 2; voir aussi «La majorité contre le Bill-Guillotine soumis au gouvernement», décembre 1952 : 6.
58. «Bill-Guillotine soumis au gouvernement !», **Le Professeur**, novembre 1952 : 4-5-9.
59. Fabiola Gauthier, «Trop de Commissions scolaires», **Le Professeur**, octobre 1952 : 2.
60. Léo Guindon, «Volte-face des promoteurs du Bill 146», **Le Professeur**, décembre 1952 : 8.
61. **Le Professeur**, janvier 1953 : 7.
62. «Les instituteurs donnent un triste spectacle au Comité des bills privés», Pierre Laporte (**Le Devoir**, 21.1.1953) dans **Le Professeur**, janvier 1953 : 12.
63. «La Corporation devient une simple fédération !», **Le Professeur**, février 1953 : 9.

64. Léo Guindon.«Avec la satisfaction d'avoir tout démoli, on tente de tout reconstruire». **Le Professeur**, avril 1953 : 5.
65. Note : Le 24 janvier, les instituteurs de la C.E.C.M. rentrent en classe après une grève d'une semaine.
66. Roger Duhamel, **Montréal-Matin**, 11 février 1949.
67. **Le Devoir**, 28 janvier 1949.
68. **Le Devoir**, 24 janvier 1949.
69. Herbert F. Quinn, **The Union Nationale**, (Toronto, 1970) : 93.
70. «Les décisions seront bien finales !», **Le Professeur**, mars 1953 : 3.
71. «Le C.C.F. déplore l'attitude de Québec envers le travailleur», **Le Professeur**, novembre-décembre 1953 : 5.
72. **Ibid.**
73. André Roy, «Les Bills 19 et 20 sont préjudiciables aux intérêts des travailleur...», **Le Professeur**, novembre-décembre 1953 : 5.
74. «L'A.P.C.M. demande au gouvernement...», **Le Professeur**, novembre-décembre 1953 : 5.
75. «L'assemblée générale du 10 décembre se prononce», **Le Professeur**, novembre-décembre 1953 : 12.
76. «Les bills 19 et 20 constituent...», **Le Professeur**, janvier 1954 : 1 (le Cartel formé de la C.T.C.C., la C.I.O., la C.C.T., la F.U.I.Q.).
77. «La Marche à Québec : progrès géant !», **Le Professeur**, mai 1954 : 2.
78. Gérard Pelletier, «Un an après la marche sur Québec», (**Le Travail**, 28.1.1955) dans **Le Professeur**, mars 1955 : 4.
79. «L'Odieux Bill 20, s'applique à l'Alliance !», **Le Professeur**, mai 1954 : 1.
80. Jean Marchand et Roméo Mathieu, «Le Syndicalisme n'acceptera jamais des mesures qui ne respectent ni la justice, ni la liberté», (déclaration conjointe des secrétaires de la C.T.C.C. et de la F.U.I.Q.), dans **Le Professeur**, mars 1955 : 3.
81. Gérard Dion, «Les théologiens et moralistes catholiques dénoncent les bills 19 et 20», **Le Professeur**, juin 1954 : 1-4-6-7.
Louis O'Neil, «Les lois rétroactives sont-elles immorales», **Le Professeur**, juin 1954 : 7-8-10.
82. «Les syndicats en bloc à la rescousse de l'Alliance», **Le Canada-Nouveau** 10.8.1954, dans **Le Professeur**, juillet-août 1954 : 7.
83. **Le Professeur**, mai 1954 : 12; juin 1954 : 12; septembre 1954 : 12; octobre 1954 : 12; janvier 1955 : 7 à novembre 1955 : 12.
84. «La Cour supérieure donne gain de cause à l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal», **Le Professeur**, octobre 1957 : 3.
«Texte intégral du jugement de la Cour supérieure donnant gain de cause à l'Alliance des Professeurs, **Le Professeur**, octobre 1957 : 5-8-9-11.

# Deux théologiens dénoncent l'immoralité politique dans la Province de Québec.

La déclaration de MM. les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill acceptée par la censure ecclésiastique. M. l'abbé Dion, L. Th., L. Ph., L. Sc. Soc., est professeur à la Faculté des Sciences Sociales à l'Université Laval et Aumônier diocésain des Associations syndicales-patronales de Québec. M. l'abbé O'Neill est professeur de morale au Grand Séminaire de Québec et Aumônier de l'Action Catholique à l'Université Laval.

Cette dénonciation des mœurs électorales dans la province de Québec a été faite dans le bulletin "AD USUM SACERDOTUM" qui s'adresse spécialement aux membres du clergé. Le Devoir, d'abord, les autres journaux ensuite ont publié et commenté cette déclaration que nous croyons devoir être attentivement lue et méditée par tous les professeurs catholiques.

# LE PROFESSEUR

Organe officiel de l'Alliance des professeurs catholiques

VOL. III — No. 5 MONTREAL, MAI 1954 PRIX: DIX SOUS


# Le Jugement du Conseil Privé de Londres est une victoire indéniable pour l'Alliance des Professeurs!

## Jugement de la Cour Suprême confirmé. Déclaration de M. Duplessis. Action de l'A.P.C.M. Attitude de la C.E.C.M.. Tous pouvoirs.

Le Conseil Privé de Londres a accepté la demande de permission d'en appeler faite par la Commission des Relations Ouvrières de la Province, le mardi le 27 avril.

Lord Morton of Henryton qui présidait a déclaré que la demande était rejetée, que la décision prise par la Province de Québec de la juridiction sur le fond même du litige n'a pas eu droit d'appel.

Le jugement confirmait celui rendu par la Cour Suprême du Canada le 6 juin 1953 et l'Alliance obtenait définitivement gain de cause, le jugement de la Cour Suprême s'appliquant immédiatement.

*Déclaration de l'hon. M. Duplessis*

L'hon M. Duplessis a déclaré que la loi du Québec, qui prévoit que tout syndicat dont les dirigeants font ou menacent de faire la grève, peut perdre son certificat, conformé la décision de la Cour d'Appel du Québec dans la différend entre la Commission des relations ouvrières.

M. Duplessis a dit que "les droits de syndicats conféraient d'importants pouvoirs".

"La Commission des relations ouvrières a jugé juste de décertifier un groupe de professeurs qui ont fait une grève contraire à la loi, à la décence et à la propriété.

"De plus, les professeurs sont chargés du devoir d'enseigner le respect des lois et ils ont manifesté dans ce cas un mépris des lois.

"La Commission a décidé que l'Alliance n'a pas le droit de bénéficier du privilège de la certification. Quand appliquée sera invoquera un privilège, il doit se conformer à la loi.

"De plus, l'Alliance a eu l'audace de publier dans son journal des mouvements d'organisations communistes qui ont approuvé sa décision de faire la grève," a ajouté Duplessis.

*Jugement absolument valide!*

Une déclaration publique du Premier Ministre de la province, faite en rapport avec la décision du Conseil Privé de Londres, a laissé une bonne partie de la population sous l'impression que cette décision du Conseil Privé n'a aucune valeur pour l'Alliance, votre même dans le domaine juridique. Les membres appelés seront de prime abord dans la première zone l'ont fait comprendre.

Nous croyons donc de notre devoir de préciser que

Le Conseil Privé a rendu un jugement à savoir: "la demande de permission d'en appeler, faite par la Commission des Relations Ouvrières de la province de Québec, du jugement rendu par la Cour Suprême du Canada en faveur de l'Alliance des Professeurs, est REJETEE."

Ce, en termes légaux, ce jugement veut signifier que le tribunal a donné raison à l'Alliance des Professeurs et que son jugement a force exécutoire, que le jugement de la Cour Suprême puisque l'appel a été rejeté, s'applique immédiatement et en tous points.

Voici ce jugement en texte: "... La cour a entendu les arguments des avocats, que cette décision de la Cour Suprême du Canada, qui avait déclaré que la demande d'appel devait être rejetée, et que la décision prise par la Province de Québec de la juridiction sur le fond même du litige, n'a pas eu droit d'appel.

Le jugement confirmait celui rendu par la Cour Suprême du Canada le 6 juin 1953 et l'Alliance obtenait définitivement gain de cause, le jugement de la Cour Suprême s'appliquant immédiatement.

*Déclaration de l'hon. M. Duplessis*

L'hon M. Duplessis a déclaré que la loi du Québec, qui prévoit que tout syndicat dont les dirigeants font ou menacent de faire la grève, peut perdre son certificat, conformé la décision de la Cour d'Appel du Québec dans la différend entre la Commission des relations ouvrières.

M. Duplessis a dit que "les droits de syndicats conféraient d'importants pouvoirs".

"La Commission des relations ouvrières a jugé juste de décertifier un groupe de professeurs qui ont fait une grève contraire à la loi, à la décence et à la propriété.

"De plus, les professeurs sont chargés du devoir d'enseigner le respect des lois et ils ont manifesté dans ce cas un mépris des lois.

"La Commission a décidé que l'Alliance n'a pas le droit de bénéficier du privilège de la certification. Quand appliquée sera invoquera un privilège, il doit se conformer à la loi.

"De plus, l'Alliance a eu l'audace de publier dans son journal des mouvements d'organisations communistes qui ont approuvé sa décision de faire la grève," a ajouté Duplessis.

*Jugement absolument valide!*

Une déclaration publique du Premier Ministre de la province, faite en rapport avec la décision du Conseil Privé de Londres, a laissé une bonne partie de la population sous l'impression que cette décision du Conseil Privé n'a aucune valeur pour l'Alliance, votre même dans le domaine juridique. Les membres appelés seront de prime abord dans la première zone l'ont fait comprendre.

Nous croyons donc de notre devoir de préciser que

Le Conseil Privé a rendu un jugement à savoir: "la demande de permission d'en appeler, faite par la Commission des Relations Ouvrières de la province de Québec, du jugement rendu par la Cour Suprême du Canada en faveur de l'Alliance des Professeurs, est REJETEE."

Ce, en termes légaux, ce jugement veut signifier que le tribunal a donné raison à l'Alliance des Professeurs et que son jugement a force exécutoire, que le jugement de la Cour Suprême puisque l'appel a été rejeté, s'applique immédiatement et en tous points.

Voici ce jugement en texte: "... La cour a entendu les arguments des avocats, que cette décision de la Cour Suprême du Canada, qui avait déclaré que la demande d'appel devait être rejetée, et que la décision prise par la Province de Québec de la juridiction sur le fond même du litige, n'a pas eu droit d'appel

# L'Alliance des Professeurs: MAINTENUE!

**Fondée, soutenue, maintenue, par les professeurs eux-mêmes; reconnue, appuyée, défendue par les syndicats organisés: canadiens et provinciaux; encouragée par tous les corps publics à direction libre de toute attache politique, admirée par les citoyens de toutes les classes de la société; justifiée par des jugements unanimes de la Cour Suprême du Canada et du Conseil Privé de Londres; L'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal mérite de façon indiscutable l'adhésion unanime et immédiate des Professeurs catholiques de Montréal!**

## Appui indiscutable

M. GERARD PICARD, président de Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

"IL NOUS FAUT ENTREPRENDRE UNE CAMPAGNE DE PROPAGANDE POUR QUE LE RALLIEMENT DES PROFESSEURS SE FASSE AU SEIN DE L'ALLIANCE. ET JE NE CRAINS PAS DE DECLARER ICI QUE SI LA C.T.C.C. AVAIT LA MAUVAISE REPUTATION DE L'A.E.C.M., JE N'EN SERAIS PAS LE PRESIDENT" (19-2-54)

* * *

M. PHILIPPE VAILLANCOURT, directeur régional du Congrès Canadien du Travail

"LE CONGRES CANADIEN DU TRAVAIL ASSURE L'ALLIANCE DES PROFESSEURS DE L'APPUI ENTIER DE SES MILLIERS DE MEMBRES. L'ALLIANCE NE PEUT PAS FAIRE AUTREMENT QUE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA C.E.C.M." (15-6-54)

"POUR NOUS C'EST L'ALLIANCE QUI EST LE MEILLEUR DES DEUX SYNDICATS. NOUS SOUHAITONS DONC QUE LES PROFESSEURS MONTRENT CLAIREMENT LEUR SOLIDARITE AVEC L'ALLIANCE" (19-2-54)

* * *

MM. J.-R. (Doc) LAMOUREUX, président, et M. ROMEO MATHIEU, secrétaire, de la Fédération des Unions Industrielles du Québec (C.I.O. — C.C.T.)

"LA FEDERATION TIENT A REITERER L'ASSURANCE DE SON APPUI MORAL ET MATERIEL A L'ALLIANCE DES PROFESSEURS CATHOLIQUES.

"CROYEZ BIEN QUE NOUS AVONS VRAIMENT CONFIANCE QU'UN JOUR OU L'AUTRE LA SAINE JUSTICE REPRENDRA SES DROITS. A CE MOMENT-LA, NOUS SERONS FIERS DE DIRE QUE NOS PROFESSEURS NON SEULEMENT ONT ENSEIGNE LA VALEUR DE LA JUSTICE, MAIS QU'ILS ONT DONNE L'EXEMPLE EN L'EXIGEANT POUR EUX-MEMES ET POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL" (28-1-54)

Il n'y a pas de doute possible, il n'y a plus d'hésitation qui tienne. TOUS LES CORPS ORGANISES de travailleurs, sans en excepter un seul, reconnaissent, appuient l'Alliance des Professeurs et proclament publiquement, après ETUDE longue et sérieuse, que TOUS les instituteurs et TOUTES les institutrices DEVRAIENT adhérer au seul groupement qui réponde aux exigences du véritable syndicalisme.

TOUS les mouvements de travailleurs, représentant quelque 400,000 syndiqués, la plupart d'entre eux pères de famille, voient dans L'ALLIANCE, le seul véritable syndicat des professeurs, le seul organisme capable de les servir véritablement et le seul apte à obtenir pour les professeurs de Montréal la reconnaissance officielle de leur valeur, le respect de leurs droits, et la garantie de leur sécurité professionnelle.

Forte de cette affirmation du monde syndicaliste, l'Alliance se croit légitimée de vous inviter par la présente à lui accorder ou renouveler votre adhésion fraternelle et professionnelle.

L'Alliance espère ardemment que vous consentirez à lui verser la contribution fixée par les règlements. L'Alliance compte que VOUS voudrez lui conserver la MAJORITE que les professeurs lui ont constamment donnée.

Nous vous assurons que dans tous ses gestes l'Alliance n'a visé qu'un but: SERVIR ses membres. Il est de votre INTERET d'assurer à votre syndicat la force du nombre, la vigueur financière, l'esprit d'union, qui lui permettront de CONTINUER à bien VOUS servir.

Agréez, Mademoiselle, Monsieur, nos plus sincères remerciements.

Toujours vôtre,

Léo Guindon, président

## Appui unanime

M. ROGER PROVOST, président de la Fédération Provinciale du Travail (F.A.T.)

"FEDERATION DU TRAVAIL DU QUEBEC REGRETTE QUE CERTIFICATION AIT ETE ENLEVEE A ALLIANCE DES PROFESSEURS EN APPLIQUANT PRINCIPE AUQUEL NOUS NOUS OPPOSONS. C'EST-A-DIRE RETROACTIVITE DANS LES LOIS OUVRIERES. STOP. SUGGERONS QUE LES PROFESSEURS RESTENT GROUPES AUTOUR UNION DE BONNE FOI AFIN D'EMPECHER RECONNAISSANCE D'UNE UNION DE COMPAGNIE ET SUGGERONS QU'UNE NOUVELLE REQUETE EN CERTIFICATION SOIT ADRESSEE A LA COMMISSION DES RELATIONS OUVRIERES.

(Signé: Roger Provost, prés.
R.-M. Bennett, secr.
(télégramme 3-8-54)

* * *

M. CLAUDE JODOIN, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal

"DITES BIEN A VOS PROFESSEURS QUE NOUS SOMMES ENTIEREMENT AVEC L'ALLIANCE" (28-1-54)

* * *

M. JEAN-PAUL LAPOINTE, président du Cartel municipal de Montréal.

"LE CARTEL LANCE UN APPEL A TOUS LES INSTITUTEURS DE MONTREAL DE QUITTER LE SYNDICAT DE BOUTIQUE QU'EST L'A.E.C.M. POUR SE RALLIER A L'ALLIANCE". (20-10-53).

* * *

M. MARCEL LANOUETTE, président du Syndicat National des Employés de Commerce (C.T.C.C.)

"NOUS ESPERONS QUE TOUS LES PROFESSEURS FERONT FRONT COMMUN AVEC L'ALLIANCE" (26-6-53)

## *C'EST A VOUS D'AGIR!*

**La vie de l'Alliance est entre les mains des professeurs, puissent-ils comprendre qu'elle est d'une nécessité primordiale pour eux et pour la profession. Puissent-ils agir en conséquence pour l'année 1954 - 1955.**

# Les enseignants et la vie de l'Église

Bénédiction de l'école Madame de Bullion, en 1953, par le Cardinal P.-E. Léger. (Photo La Presse)

«Notre catholicisme fut longtemps constitué de pratiques religieuses extérieures»
Le reposoir de la Fête-Dieu

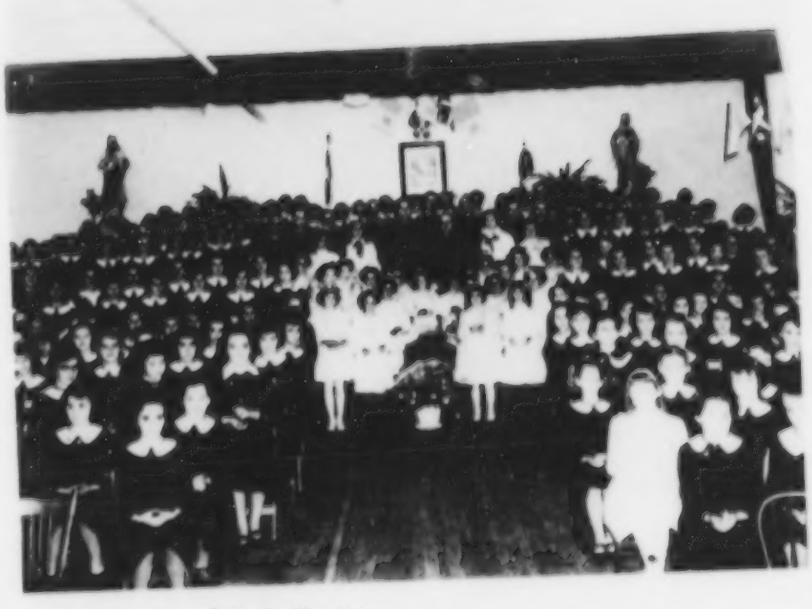

La «Reine de Mai» École Ste-Véronique
1953

# Les enseignants et la vie de l'Église

## Intérêts sociaux-culturels

**Le Professeur** est l'organe officiel d'enseignants «catholiques» et les informations régulières au sujet de la vie de l'Église catholique de Rome, du Canada et du Québec témoignent de son intérêt pour la hiérarchie et pour les problèmes religieux.

**Rome et Pie XII**

L'intérêt pour Rome et spécialement pour Pie XII est soutenu. Chaque année, une journée scolaire est consacrée au Pape et le journal prépare cette activité:

> Le 14 mars 1952, le personnel enseignant et la jeunesse écolière de la province de Québec consacreront leur journée à honorer d'une façon toute spéciale la personne auguste de leur chef spirituel: le souverain Pontife.[1]

Le texte d'un discours du pape dans une chronique intitulée «La voix du pape»,[2] laisse présager qu'une attention particulière sera accordée au chef de l'Église. En mai 1952, le journal décrit le 35e Congrès eucharistique international tenu à Barcelone et résume le discours de clôture donné par le «Souverain Pontife».[3] **Le Professeur** accorde une place régulière à l'actualité religieuse. Durant les années 1953-54, le journal suit les événements catholiques et rapporte le texte des messages du Pape lors des fêtes de Pâques et du Travail, lors de la proclamation de l'Année mariale à l'occasion du 31 mai.[4] Certaines idées de Pie XII sont mises en évidence telle sa conception du rôle de la femme dans l'éducation et son grand désir de paix;[5] la parution de ses encycliques est signalée et parfois commentée.[6]

Le journal donne occasionnellement des nouvelles à l'état brut concernant Rome[7] ou d'autres parties du monde.[8] Il sert aussi à diffuser la doctrine de l'Église quant à la constitution apostolique face au sacrement, à la charité, à la morale, au magistère de l'Église romaine et au rôle assigné aux évêques de l'Église.[9] La doctrine sociale de l'Église en regard du travail suscite une attention particulière: la position de l'Église au sujet de l'action catholique et du monde syndical, la pensée de Pie XII sur la rémunération adéquate à donner aux travailleurs intellectuels, sa position contre l'atelier syndical et le respect dû à l'employé que le pape préconise sont des problèmes rapportés dans **Le Professeur**.[10]

La position syndicale du journal se situe dans les cadres de cette doctrine sociale et maints éditoriaux s'appuient directement sur les principes énoncés par les papes tel celui de mai 1952 dans lequel Fabiola Gauthier définit «l'Autonomie professionnelle» en citant Léon XIII et dénonce la violation de l'autonomie syndicale à l'intérieur de l'État:

> Cette ingérence, dont le saint Père nous met charitablement en garde, les salariés de tous les pays, même chrétiens, en ont connu l'expérience brutale... Avons-nous le droit dans notre province catholique, de répéter les mêmes erreurs? Pourquoi alors les saints

Les communiantes, album-souvenir de l'école Morin, 1947. (Archives de la C.E.C.M.)

«Malgré une ouverture à la critique de certains abus, l'esprit religieux des enseignants demeure fidèle aux valeurs de l'Église catholique.»

La crèche de l'école Marguerite-Lemoyne, décembre 1951. (Photo: La Presse)

Pères auraient-ils écrit les encycliques? Pourquoi auraient-ils osé dire aux chrétiens que le syndicalisme s'avère le rempart contre la vague montante de communisme? Pourquoi auraient-ils invoqué l'autorité de leur magistère pontifical, si on doit la subordonner au veto des tout-puissants?[11]

Le journal **Le Professeur** ressentait donc le besoin de recourir à l'autorité infaillible de Pie XII pour soutenir ses luttes syndicales; le journal catholique avait aussi une mission, celle de diffuser la doctrine sociale de l'Église.

**Église canadienne et Église du Québec**

Le journal de l'Alliance est parfois sollicité par les problèmes qui intéressent l'Église canadienne. **Le Professeur** communique alors l'histoire événementielle de l'épiscopat canadien en racontant la visite des évêques canadiens à Rome, la réception faite au Délégué apostolique, le Congrès marial national et la nomination de Mgr Roy comme primat du Canada.[12] Le journal fait connaître les positions des évêques canadiens sur des sujets diversifiés touchant la morale chrétienne en regard de la littérature indécente, la morale conjugale, la pratique chrétienne du civisme, la luxure et l'alcool.[13]

L'Église du Québec est beaucoup plus présente dans **Le Professeur**. Le journal rend compte des activités religieuses régionales, des congrès, fêtes et visites[14] par exemple, il présente aussi les positions morales de l'épiscopat.[15] De 1953 à 1956, les articles sont surtout descriptifs et il n'est pas possible de connaître leurs auteurs.

Fréquemment, des références sont faites en rapport avec la «Lettre pastorale collective des Archevêques et Évêques» qui serait l'un des buts de la lutte du syndicat car l'Alliance ne se bat «plus seulement pour la profession» mais pour le syndicalisme catholique, pour l'Église dont elle «veut protéger dans la pratique, les principes sociaux théoriquement énoncés dans les encycliques et la Lettre pastorale collective.»[16] En 1953, la publication des articles 131 et 133 de la lettre pastorale apporte des précisions quant à la première obligation de l'employeur qui est de verser une juste rémunération au salarié et quant à l'attitude du chef d'entreprise à l'égard des organisations ouvrières.[17] À partir de décembre 1954, dans le but de mieux soutenir l'Alliance, une page complète du journal fut réservée aux appuis des chefs syndicaux et les articles 131 et 133 y occupaient une place centrale.[18]

Quelques articles publiés durant l'année 1956 indiquent une attitude nouvelle dans le climat religieux de la décennie. En mars, le Père Paul-Émile Legault, prenant la parole devant un club social de Sherbrooke, déplore notre catholicisme «de façade» longtemps constitué de pratiques religieuses extérieures et tente d'expliquer la crise d'anticléricalisme du Québec.[19]

En août 1956, la dénonciation de l'immoralité politique dans le Québec par deux théologiens est publiée dans le journal; ce geste aussi rompt avec une certaine soumission religieuse puisque ce document accuse l'ensemble du clergé catholique québécois de posséder «une conception assez restreinte du champ de la morale»[20] et que le comité du journal estime que tous les professeurs catholiques doivent lire attentivement et méditer ce texte.

L'abbé Gérard Dion sera d'avis en 1958 que la «crise religieuse est très grave chez les intellectuels et les professionnels de la province de Québec», qu'il «existe peu d'anticléricaux virulents» mais qu'il «s'agit plutôt d'une désaffection graduelle à l'endroit de l'Église, de sa doctrine et de sa hiérarchie.»[21] Ce compte rendu signifie-t-il que l'abbé Dion serait aussi le porte-parole des professeurs? Tout à côté de cet article, le journal publie une causerie du Cardinal Léger[22] et à la page suivante on donne une biographie succinte du Pape à l'occasion du mois de mars, «mois où le personnel enseignant catholique se fait une joie, une fierté, une gloire de consacrer une journée particulière à causer du chef spirituel...»[23] Malgré une ouverture à la critique de cer-

# LE PROFESSEUR

Organe officiel de l'Alliance des professeurs catholiques

VOL. II — No 1 MONTREAL JANVIER 1953 Prix: DIX SOUS

## Chaleureux accueil de Montréal à son premier Cardinal

tains abus, l'esprit religieux du journal **Le Professeur** demeure donc fidèle aux valeurs de l'Église catholique.

**Le cardinal Paul-Émile Léger**

**Le Professeur** accorde une attention toute particulière au cardinal Léger; il souligne régulièrement les événements de la vie du chef spirituel du diocèse de Montréal. À l'occasion des anniversaires et des nominations, le journal loue le cardinal.[24] Il fait connaître sa carrière et les honneurs qui lui incombent.[25] Il transmet ses directives à l'occasion du Carême ou lors de la consécration du diocèse à Marie; l'on publie les messages aux étudiants, la lettre pastorale du Cardinal et sa dénonciation des Témoins de Jéhovah.[26]

Les idées du cardinal Léger semblent très importantes pour les enseignants catholiques surtout lorsqu'elles portent sur la doctrine sociale de l'Église quant aux rôles des chefs d'entreprise,[27] aux relations des patrons et des ouvriers et à la nécessité de la justice sociale.[28] Le journal s'intéresse aux pensées du cardinal en rapport avec la fonction du maître chrétien qui doit accomplir «sa noble tâche en union avec l'Église».[29] Le discours du chef spirituel au Congrès de l'A.C.E.L.F. est rapporté textuellement car il est porteur d'un mot d'ordre aux éducateurs catholiques: «le développement total et harmonieux de la personnalité humaine est le but de toute éducation digne de ce nom;»[30] mais le maître chrétien «ne doit pas considérer sa vie sur deux plans différents,»[31] la pratique de son travail est intimement liée à celle de sa religion. Cet idéal proposé par le cardinal est maintes fois repris dans le journal.

Les activités des membres éminents de la hiérarchie et les principes moraux émis par les autorités ecclésiastiques qu'elles soient de Rome ou du Québec sont donc les constituants principaux de la trame des articles portant sur l'organisation de la vie de l'Église telle que rapportée dans **Le Professeur**.

## Les relations du syndicat et de l'Église

**Plan de l'action**

Quelle fut la qualité des relations de l'Alliance et de la hiérarchie catholique de Montréal? Le premier éditorial du journal **Le Professeur** de janvier 1952 portant le titre «Obéissance à l'Église» laisse planer un doute quant aux bonnes relations, tout au moins quant à la difficulté d'une bonne entente pour des syndiqués catholiques soucieux et de «défendre l'Église et son magistère» et «de tenir à la liberté syndicale!».[32] La hiérarchie catholique de Montréal aurait fait des suggestions en vue de régler des problèmes syndicaux et les enseignants ressentent un malaise profond dans leur refus d'obéir à des «conseils» venant de l'Église.

Cette inquiétude morale touche le syndicat et les enseignants et il devient très difficile d'évaluer les influences de l'Église sur la vie syndicale. Il faudrait tenter de «réactiver cette zone chaude et immédiate, en constante réévaluation de l'univers privé»[33] des enseignants. C'est une description détaillée du singulier qui nous conduirait à l'appréciation plus juste et à l'explication compréhensive du collectif. Structures économiques et sociales sont intimement liées à l'univers mental des individus et ce n'est qu'en «procédant par niveaux d'analyses multiples»[34] que l'on peut rejoindre le réel.

L'inquiétude morale, mentionnée dans le journal **Le Professeur** en janvier 1952, avait rapport à l'intervention de Mgr Paul Émile Léger dans la querelle des enseignants de l'Alliance et de l'A.I.C.M. et à la fondation de l'A.E.C.M. Ce conflit syndical pose le problème de la liberté dans le contexte canadien-français des années 50. Un réseau complexe de pressions s'enchevêtre dans les consciences: sur le plan syndical, l'évêché **suggère** la formation d'une nouvelle association, sur le plan moral, les principes invoqués sont la soumission et la paix dans les écoles. Que voulait dire «suggestion» de l'Église dans le contexte social de 1951? Comment pouvait s'organiser la résistance? D'une part, des rivalités existaient sur le plan du travail: par exemple, de nombreux directeurs étaient «clercs» et cette concurrence religieuse «en place» incitait à une laïcisation de l'école;[35] de plus, pour des syndiqués convaincus, la décision de former une

Le personnel enseignant de l'école Ste-Véronique

Dans les années 50, la sécurité est un phénomène important dans les relations État-Église :

Le personnel enseignant de l'école Madeleine

association était un droit strictement réservé aux enseignants et l'intervention de l'Église était inacceptable. D'autre part, si l'on accorde à l'Église le rôle sincère de médiateur en situant ses recommandations au niveau d'une suggestion réelle de bonne entente, ses interventions ne pouvaient que contribuer aux difficultés soutenues de l'Alliance étant donné son autorité sur le plan spirituel et l'attitude apparemment anticléricale de ses dirigeants. Les démêlés de l'Alliance avec l'Église expliquent à quel point il était difficile pour ce syndicat de rallier l'opinion des membres et d'exercer avec succès sa fonction médiatrice.

Après cette crise de 1951, le journal ne relèvera aucune autre intervention directe de la hiérarchie catholique sur le plan de l'action syndicale. De 1952 à 1958, **Le Professeur** tiendra compte cependant de la pensée de l'Église locale quant à la doctrine sociale contenue dans la lettre pastorale collective et dans les nombreux discours du cardinal Léger auquel le journal accordera un intérêt soutenu et fort sympathique. [36]

**Plan de la pensée**

L'analyse de la position du journal face au communisme et à la laïcisation, deux problèmes majeurs dans les années 50, permettra de cerner la philosophie religieuse du groupe des enseignants.

Comment le concept «communisme» qui fut relié à l'indiscipline de l'Alliance en 1951 fut-il défini par le journal? Quelle fut la position du syndicat face au communisme? Une définition suppose un débat ouvert; quoique la discussion n'ait été qu'indirecte, il est possible d'établir l'anti-communisme du journal **Le Professeur**.

En 1952, certains destructeurs auraient accusé le président de l'Alliance d'avoir assisté à un congrès communiste et d'avoir fait des «conférences tous les mois à des groupes «subversifs». [37] Ces rumeurs sont dénoncées par le journal. [38] En 1954, une déclaration de Duplessis aurait accusé l'Alliance d'avoir eu l'audace en 1949 «de publier dans son journal des remerciements d'organisations communistes». [39] L'Alliance qui ne publiait pas de journal à ce moment rectifie les faits et manifeste sa surprise que «cinq ans plus tard on insinue de telles choses et qu'on tente d'abaisser une association qui s'est mérité un jugement favorable de la plus grande autorité judiciaire canadienne». [40]

Le journal prend position en publiant des informations sur les méfaits du communisme; [41] en 1953, l'Alliance soutient la cause du cardinal Wyszynski dans une lettre de protestations adressée au ministère des Affaires extérieures du Canada. [42] Le journal publie la pensée de l'Église catholique qui dénonce le communisme [43] et celle du cardinal Léger qui cherche à faire comprendre l'ampleur du phénomène:

> Le communisme est une idée en pleine expansion, un système cohérent et logique qui trouve ses fondements dans une conception du monde qui peut fasciner des puissants esprits. Aussi, **les vrais communistes ne sont pas à chercher parmi ces agitateurs populaires dont l'action un peu turbulente, trouble la paix de ceux qui ne veulent pas voir la misère de leurs semblables**, mais vous le trouverez dans les grands laboratoires où se préparent les structures du monde de demain. [44]

Le danger du communisme était ressenti comme une menace actuelle. Il est présent si les patrons sont mauvais catholiques et le père G.H. Lévesque dit qu'il est inévitable «que la masse des exploités se retourne un jour contre les exploiteurs» car «si le XXe siècle ne devient social il sera communiste». [45]

Ces différents témoignages s'inscrivent tout à fait dans la ligne de pensée d'un journal engagé dans une réforme sociale du Québec en accord avec la doctrine de l'Église catholique.

**La laïcisation**

Dans les années 50, la laïcisation est un phénomène important dans les relations d'un syndicat catholique avec l'Église. Le personnel religieux occupe une forte proportion (5/7) du personnel enseignant qui est sous l'autorité majoritaire d'école à direction religieuse. [46] Durant la décennie, les statistiques indiquent une diminution du person-

# LE PROFESSEUR

Publié mensuellement par
L'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal.
Secrétariat : 186 est boulevard Saint-Joseph, Montréal 14, HA. 5541
Directeur : Léo Guindon.
Le numéro : 10 sous — Abonnement annuel : $1.00.
Imprimé à 434 est, rue Notre-Dame, Montréal.

**Montréal, Janvier 1952**


## Obéissance à l'Egliso

En page deux de "L'Enseignement" de janvier 1952, M. l'abbé Louis-Emile Hudon a développé longuement et de façon fort intéressante le thème : Obéissance à l'Eglise.

C'est sous ce titre que le "Conseiller moral" de la Corporation est revenu sur la question débattue au cours de la réunion de la C.I.C. le 23 décembre dernier, à savoir : qu'"aucune autorité ne peut "imposer" aux professeurs catholiques de la province des cadres que ceux-ci jugeraient ne pas leur convenir", pas plus qu'"aucune autorité ne peut "ordonner" à certains membres du Conseil général de voter de telle ou telle façon."

Vu les événements récents survenus au sein du syndicat de Montréal, et vu que certaines personnes ont lu et liront cet article en se disant que "c'est écrit pour Montréal", je me permettrai respectueusement d'apporter ici quelques "considérations.

Il est incontestable que Jésus-Christ a donné à son Eglise, aux Apôtres et à leurs successeurs : le Pape et les Evêques, non seulement le pouvoir d'enseigner et de gouverner mais, d'abord, et surtout peut-être, le pouvoir de sanctifier. Il découle même des paroles du Maître que l'exercice de ce triple pouvoir devient un devoir pour l'Eglise.

L'Eglise se doit de conduire ses membres à la félicité éternelle et pour ce, Elle a pour mission, non pas de faire la loi morale — puisque Dieu seul en est l'auteur — mais de la promulguer dans toute sa pureté, "de veiller sur son observation" et "d'en assurer dans la mesure de son pouvoir, l'exécution".

La loi morale, selon tous les philosophes, est d'abord une ordonnance de la raison. Tout ce qui va contre la raison, contre la justice, va donc contre la loi morale. "La justice fait la loi, la loi ne fait pas la justice." L'Eglise ne peut certes pas imposer — et, de fait, ne l'impose pas — au nom de la loi morale une chose déraisonnable ou encore ce qui entrave des libertés reconnues par l'Eglise elle-même... liberté syndicale ou autres.

L'Eglise a bien le droit, le devoir même, de s'immiscer dans des questions qui sembleraient de prime abord du ressort temporel mais qui sont, de fait, du domaine temporel et spirituel tout à la fois.

Les fidèles, c'est évident, se doivent d'obéir au magistère enseignant de l'Eglise et à ses autorités gouvernementale. Ils se doivent de prêter confiance à cette autorité et leur obéissance devrait être aveugle en quelque sorte. Est-ce à dire que ces mêmes fidèles n'ont pas le droit de se demander pourquoi tel précepte... Surtout si l'Eglise, comme en certains cas, ne fait que des SUGGESTIONS ou ne donne que les CONSEILS sur des questions du domaine temporel, a-t-on le droit d'hésiter ?

Et celui qui hésite en de telles circonstances, a-t-on le droit de le taxer d'agir à l'encontre de la loi morale, surtout si, à plus forte raison, le fidèle se croit lésé, intimidé, violenté même ? ...

Un syndicat de professeurs, par exemple, travaille d'arrache-pied et depuis des années au bien-être de ses syndiqués. L'on établit un syndicat de boutique, un syndicat patronal pour tenter de le faire tomber. Serait-il vraiment prudent, serait-il juste de dissoudre celui-là sous prétexte de dissoudre en même temps celui-ci. Est-il édifiant et plus à l'avantage spirituel des âmes de favoriser certaines injustices sous prétexte d'arriver à la paix, fût-elle réelle ? Surtout si l'on s'adresse à des gens qui n'ont jamais eu l'intention d'enfreindre la loi morale, — si l'on s'adresse à des gens qui se font une gloire en même temps qu'un devoir de défendre l'Eglise et son magistère et qui, toujours si nombreux, ont généreusement prêté leur concours à toutes les oeuvres de l'Eglise. Enfin, est-ce désobéir à l'Eglise et à la loi Morale que de tenir à la liberté syndicale que proclame... que réclame l'Eglise ? Nous ne le croyons pas !

LEO GUINDON




*... Instituteurs ...*

**Songez dès maintenant à votre RETRAITE FERMÉE.**

à la Villa Saint-Martin,

... du

*25 au 28 mars 1954.*

**Entrée:** jeudi soir, pour 8 heures p.m. ...

**Sortie:** dimanche après-midi, pour 5 heures.

Inscrivez-vous dès maintenant en apprenant l'un des organisateurs ou la Villa.

ORGANISATEURS:
LEO GUINDON, — CL. 7232,
président: A.P.C.M. — HA. 5541
GUSTAVE BELLEFLEUR: FR. 2583

principal: VE. 5584
Villa Saint-Martin,
7720 ouest, Boul. Gouin,
Saraguay — Tél.: R. 4-2945

nel religieux et une forte augmentation du personnel féminin laïque.[47] l'école s'est donc laïcisée quant au nombre d'enseignants laïcs tout au moins.

Comment le journal traitait-il de ce problème? Il devait être délicat... de discuter ouvertement ce phénomène dans l'atmosphère cléricale de l'époque. Il pouvait être dangereux de parler de laïcisation de l'école et du personnel enseignant car des revendications de cet ordre, si elles ont eu lieu, devaient être taxées d'anticléricalisme. Ce problème serait au coeur de la lutte selon une analyse de la revue **Cité Libre** dont l'article est publié intégralement dans le journal **Le Professeur** et qui dénonce le pouvoir religieux:

> Quand un instituteur se présente devant une commission scolaire ce n'est pas un ouvrier de statut normal qui s'exprime, c'est un travailleur de seconde zone qui occupe la plupart du temps un poste mineur sous l'autorité temporelle d'un clerc ou d'un religieux.[48]

Cette définition de l'enseignant laïc pose tout le problème des relations à l'autorité religieuse et celui de la liberté. Une réputation équivoque plane sur l'Alliance lorsque le syndicat rival se définissant comme «soumis à l'Église» obtient un conseiller moral. Dans un tel climat, comment pouvait-on ouvrir un débat sur la laïcité? À ce moment, c'était une impasse pour la conscience collective des laïcs.

Ce thème de la laïcisation est traité en filigrane dans le journal; on retrace quelques allusions éparses.[49] Lors des querelles syndicales, un article emprunté fait la distinction du profane et du sacré en exposant la notion de laïcisme c'est-à-dire le régime de la neutralité religieuse et de laïcat lequel suppose la responsabilité chrétienne du laïc dans un rôle irremplaçable.[50] Un soupçon d'injustice plane en lisant quelques comptes rendus à savoir qu'une école supérieure de Montréal serait la seule à direction laïque[51] et qu'un rapport semestriel a été exigé des professeurs laïques de Sherbrooke qui auraient alors suggéré d'en demander autant aux Congrégationnistes.[52]

L'affirmation que «clergé et laïcs sont égaux dans l'Église» devait rassurer les esprits.[53] De toute façon, il n'est pas possible de déduire des articles du journal que cette préoccupation faisait l'objet d'une lutte organisée. C'était soit la passivité, soit la révolte muette ou la non-valorisation du terme. À partir de 1956, seuls des religieux interviennent directement pour la cause des laïcs qui sont «relégués au 3ème plan»,[54] ils tentent de valoriser la fonction et la responsabilité irremplaçable du laïc dans le mouvement syndical.[55]

Comment l'instituteur laïc se définissait-il par rapport à ce terme dans l'exercice de sa fonction d'enseignant? Le fait de se désigner comme «éducateur catholique» le rapprochait du clerc, il avait la mission d'éduquer, il était un modèle chrétien. Le journal témoigne en faveur d'un enseignant à mentalité cléricale qui recherche les bases d'un syndicalisme laïc selon la doctrine sociale de l'Église.

# Notes bibliographiques

1. **Le Professeur**, février 1952: 6; mars 1953: 6-7-8; mars 1955: 11; mars 1958: 5.
2. «C'est tout un monde qu'il faut refaire depuis les fondations», **Le Professeur**, avril 1952: 4, (emprunt à l'Observatore Romano).
3. M.A. Marsan, «L'Eucharistie triomphe», **Le Professeur**, mai 1952: 5.
4. **Le Professeur**, avril 1953: 2; mai 1953: 2; décembre 1953: 6-7-8; octobre 1954: 8.
5. **Le Professeur**, septembre 1954: 2; octobre 1954: 10; janvier 1956: 3; mars 1957: 1.
6. **Le Professeur**, juin 1953: 12; novembre-décembre 1953: 6-7-8; octobre 1956: 1.
7. «Notre hommage aux nouveaux évêques», **Le Professeur**, septembre 1952: 1;
   «24 nouveaux cardinaux», **Le Professeur**, octobre 1952: 1.
8. «19% des habitants du globe sont catholiques», **Le Professeur**, octobre 1953: 7;
   «Le Cardinal Étienne Wyszynski, primat de Pologne», **Le Professeur**, octobre 1953: 6;
   «La pratique religieuse dans Paris», **Le Professeur**, septembre 1952: 8.
9. **Le Professeur**, février 1953: 3; mai 1954: 7; février 1956: 1; avril 1956: 2; juillet 1956: 7; janvier 1957: 2.
10. **Le Professeur**, janvier 1954: 10; juin 1954: 2; janvier 1955: 2; février 1956: 2.
11. Fabiola Gauthier, «L'Autonomie professionnelle», **Le Professeur**, mai 1952: 2, note: Cette réflexion fait partie d'une série d'éditoriaux par F. Gauthier sur l'autonomie syndicale, «Autorité et autonomie», **Le Professeur**, avril 1952: 2;
    «La lutte à l'autonomie», **Le Professeur**, juin 1952: 2;
    «La lutte aux formateurs de chefs», **Le Professeur**, mars 1953: 2;
    «La tentation de Dieu», **Le Professeur**, mai 1953: 2.
12. **Le Professeur**, février 1954: 5-12.
13. **Le Professeur**, mai 1953: 7-8; octobre 1953: 5; novembre 1956: 3; janvier 1957: 2.
14. **Le Professeur**, mai 1953: 10; juin 1954: 5; juin 1955: 6-7.
15. **Le Professeur**, mars 1955: 6.
16. Le Comité du Journal, «Présentation», **Le Professeur**, janvier 1952: 1.
17. «Avez-vous lu les articles 131 et 133 de la...», **Le Professeur**, mars 1953: 12.
18. **Le Professeur**, décembre 1954: 12; janvier 1955: 7; février 1955: 11; mars 1955: 10; mai 1955: 12; juin 1955: 12; juillet 1955: 12; septembre 1955: 8; novembre 1955: 12; avril 1956: 12.
19. «La crise d'anticléricalisme du Québec s'explique», **Le Professeur**, mars 1956: 1.
20. Gérard Dion et Louis O'Neil, «Deux théologiens dénoncent l'immoralité politique dans la Province de Québec», **Le Professeur**, août 1956: 3-7.
21. «Une grave crise religieuse», **Le Professeur**, mars 1958: 4.
22. «Le chrétien en face de la richesse», **Le Professeur**, mars 1958: 4.
23. «Les Professeurs catholiques font la journée du Pape», **Le Professeur**, mars 1958: 5.

24. **Le Professeur**, avril 1952: 9; novembre 1952: 1-4; janvier 1953: 1-3-5-6; février 1953: 5-10; avril 1955: 3.
25. **Le Professeur**, mai 1954: 3; mai 1954: 6; septembre 1954: 11; novembre 1954: 1; janvier 1955: 1.
26. **Le Professeur**, février 1952: 3; mai 1953: 6-7; juillet 1953: 8; juillet 1953: 11; février 1954: 7.
27. **Le Professeur**, mai 1952: 1 (code en 21 points).
28. **Le Professeur**, avril 1953: 1-4; septembre 1953: 5; juillet 1955: 5-10-11.
29. **Le Professeur**, juin 1953: 11.
30. **Le Professeur**, août 1953: 7.
31. «Le rôle de l'éducateur catholique», **Le Professeur**, avril 1955: 1.
32. Léo Guindon, «Obéissance à l'Église», **Le Professeur**, janvier 1952: 2; voir aussi «Examen de conscience» (suis-je catholique), **Le Professeur**, février 1952: 2.
33. Jean-Louis Roy, op. cit. (thèse de doctorat en histoire, Université McGill, 1971): 10.
34. **Ibid.**
35. L'accélération de la laïcisation de l'école a une signification importante pour l'implantation du syndicalisme: quand les valeurs profanes sont valorisées, il devient logique de se regrouper pour les défendre. Il faut noter le rythme très accéléré de ce mouvement de laïcisation dans le Québec depuis 1950:

| | 1950 | 1958 | 1963 | 1970 |
|---|---|---|---|---|
| Professeurs religieux | 1 538 | 1 230 | 992 | 543 |
| Total des professeurs | 3 657 | 5 337 | 8 037 | 11 112 |

voir **Situation du personnel enseignant au 30 septembre 1970**, (C.E.C.M. 1970): 2, et Appendice III.
36. Note: Intérêt syndical pour l'Église sur le plan de la pensée de 1952 à 1958: voir chapitre III partie A.
37. Le Comité des deux, «A-t-on tenté de vous tromper, vous?...», **Le Professeur**, octobre 1952: 11.
38. Alfred Prescott (président de la F.I.C.V.), «Mentez! Mentez! disait Voltaire», **Le Professeur**, octobre 1952: 2.
39. «Le Jugement du Conseil Privé de Londres est une victoire...!», **Le Professeur**, mai 1954: 1.
40. **Ibid.**
41. **Le Professeur**, novembre-décembre 1953: 2; juillet 1954: 9; février 1956: 2. Roger Duhamel, «Sur la tombe de Staline», (**La Patrie**, 8 mars 1953), dans **Le Professeur**, mars 1953: 2.
42. «Réponse d'Ottawa aux protestations de l'Alliance», **Le Professeur**, octobre 1953: 6,8.
43. **Le Professeur**, mars 1953: 3; octobre 1954: 5; mai 1955: 8; juin 1955: 5; octobre 1955: 5; décembre 1955: 3.
44. **Le Professeur**, février 1953: 6; note: les soulignés ne sont pas dans le texte: ces paroles pouvaient servir la cause de l'Alliance et des syndicalistes revendicateurs si souvent accusés de communistes.
45. G.H. Lévesque, «Incapacité et faiblesse des politiciens», **Le Professeur**, mars 1953: 11; voir aussi, **Le Professeur**, juillet 1952: 1.
46. En mai 1950, un comité de la C.E.C.M. avait suggéré que la Commission étudie et réglemente le partage des directions d'écoles et des divers postes entre l'élément laïque et l'élément religieux du personnel enseignant (Archives de la C.E.C.M.).
47. Note: voir Appendice III.
48. **Cité Libre**, (décembre 1951) dans **Le Professeur**, février 1952: 4.
49. **Le Professeur**, mai 1952: 3 (Décès de S.E. Mgr Philippe-Desranleau «L'Archevêque de Sherbrooke» le bon ami des professeurs est décédé); mai 1952: 11; juillet 1954: 9; février 1955: 9.
50. **Le Professeur**, août 1953: 2 (emprunt au journal **Le Travail**, (C.T.C.C.).
51. **Le Professeur**, septembre 1953: 12.
52. «Sherbrooke poursuit ses professeurs laïcs!», **Le Professeur**, septembre 1952: 1.
53. **Le Professeur**, novembre 1955: 9.

54. **Le Professeur**, mars 1956: 1 (par le Père Legault).
55. **Le Professeur**, septembre 1957: 9 (par l'abbé Ch. Mathieu).

# Les enseignants et les luttes syndicales

1949. La grève!
Réunion spéciale conjointe des exécutifs de l'Alliance et de la Fédération catholique des instituteurs de langue anglaise (Photo: La Presse)

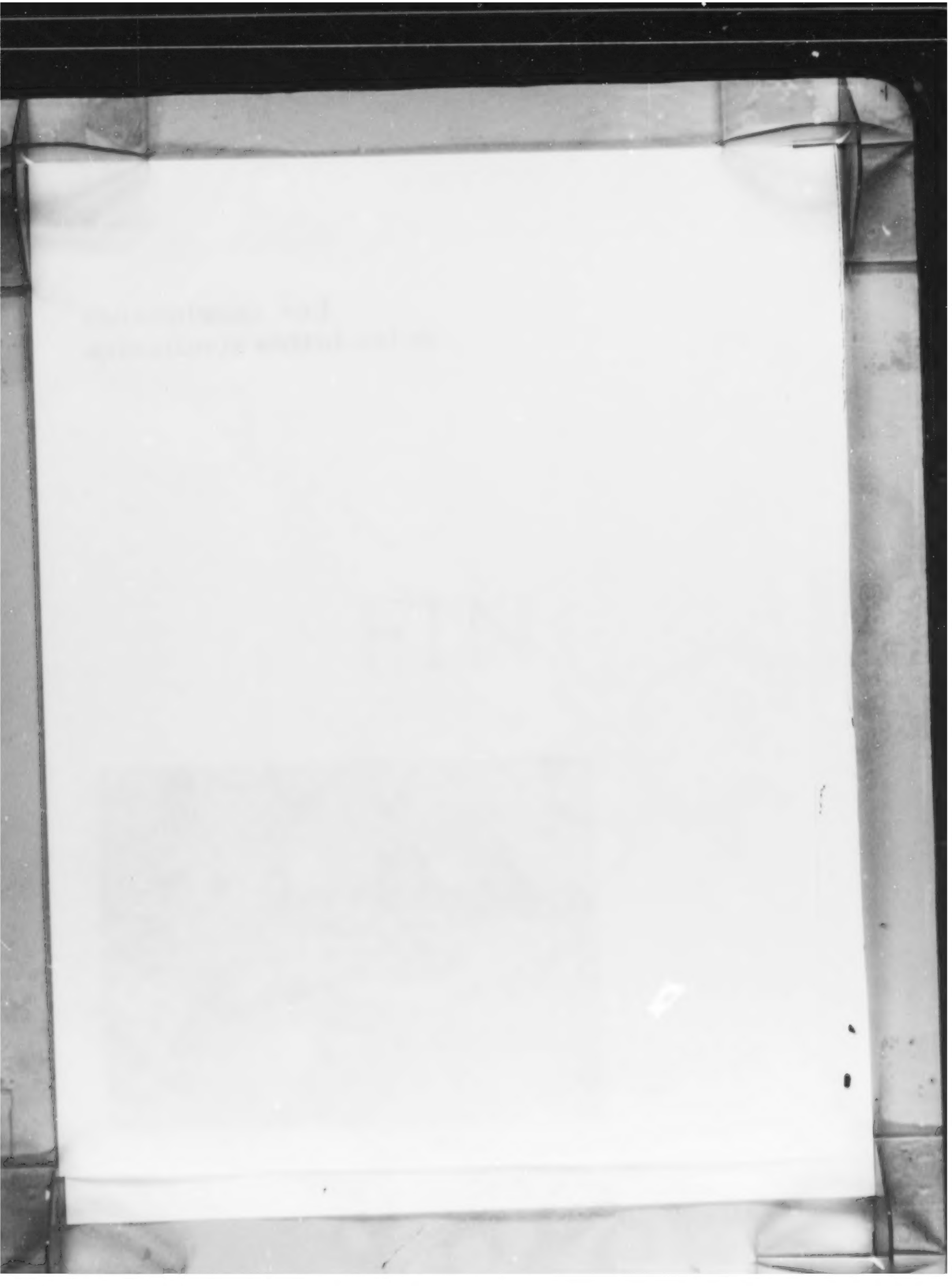

# Les enseignants et les luttes syndicales

Sur le plan syndical, l'expression «dix ans de déchirement»[1] sert adéquatement à caractériser la décennie. L'Alliance lutte pour le maintien de la Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques (C.I.C.) telle que fondée en 1946. Le syndicat lutte pour l'obtention d'une convention collective; pour atteindre cet objectif, il doit vaincre la résistance de son employeur, la Commission des Écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.) et remporter une victoire décisive dans l'affrontement qui l'oppose à un syndicat rival, l'Association des Éducateurs catholiques de Montréal (A.E.C.M.) dans le but de réaliser l'union syndicale.[2]

## Désaccord avec la corporation provinciale: C.I.C.

Dès la première page du journal de l'Alliance, un grand ressentiment se manifeste contre la Corporation qui n'accorderait pas de support moral au syndicat: selon le journal **Le Professeur**, les éditions d'octobre et de décembre 1951 du journal officiel de la Corporation, **l'Enseignement**, ne publient que «ce qui pouvait être contre l'Alliance.»[3] Le nouveau journal est donc fondé en janvier 1952 dans un geste de protestation contre la C.I.C.. Il se veut surtout organe de solidarité car il sent une menace planer sur le syndicat:

> Hélas, les yeux qui se tournaient vers la nouvelle tête de la Corporation pour en espérer le salut, découvrirent, ...une MÂCHOIRE D'ÂNE violemment lancée contre l'Alliance dans l'espoir d'en hâter le trépas...[4]

L'Alliance croit donc de son devoir de bien informer ses membres:

> Elle croit devoir éclairer les professeurs, du moins sur les faits réels, sur les dangers qui planent sur leurs têtes et sur les moyens tangibles que l'Exécutif prend pour les en prémunir.[5]

La solidarité des membres, le progrès moral et matériel de la profession sont des objectifs difficiles à réaliser: le climat syndical est grandement détérioré car il règne une méfiance généralisée:

> ...des vagues de fond de diverses provenances menacent la profession et le syndicalisme chez nous, ... non seulement chez les professeurs, mais entre tous les groupements catholiques.[6]

Le mécontentement de l'Alliance semble s'atténuer en avril 1952 dans l'article intitulé «la Corporation se ressaisit» qui mentionne que la direction de l'organisme provincial est maintenant «sûre, compétente, démocratique et professionnelle,»[7] le journal publie en mai,[8] le texte intégral du mémoire annuel de la Corporation présenté au gouvernement provincial et en juin, une invitation du bureau de placement de la C.I.C.[9]

Pourtant en août, les inquiétudes réapparaissent avec la possibilité de destruction de la Corporation. Sous le prétexte de «réorganiser» sur une autre base territoriale, on

DEUXIEME CONGRES
de
LA CORPORATION GENERALE DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
tenu à Montréal, les 28-29 et 30 juin 1949.

Malgré les difficultés et les divisions, «Léo Guindon conclut par le souhait que les professeurs et les syndicats doivent cependant demeurer fidèles à la C ! C »

# LE PROFESSEUR

Organe officiel de l'Alliance des professeurs catholiques

VOL. I — No 8 MONTREAL, AOUT 1952 Prix: DIX SOUS

## La Corporation existe toujours... même si certains l'abandonnent!

### Les professeurs et les syndicats doivent lui demeurer fidèles.

### On ne veut pas de l'expérience!!!

Autre lettre "epatante"

formerait vingt fédérations diocésaines qui remplaceraient les deux fédérations rurales et la Fédération des Instituteurs et Institutrices des Cités et Villes (F.I.C.V.). L'Alliance faisait partie de cette fédération urbaine; la F.I.C.V. groupait vingt syndicats urbains. Avec la nouvelle Corporation formée de vingt fédérations, «le diocèse de Montréal n'aurait donc à la C.I.C. que quatre représentants (comme les dix-neuf autres diocèses) même s'il représente quarante-cinq pour cent des professeurs de la province.»[10] L'« récente formation de deux fédérations diocésaines laisse croire à des changements fondamentaux et les méthodes employées par les propagandistes de l'organisation sur base diocésaine sont, selon **Le Professeur**, de celles «que Staline bénirait de grand coeur» car «ils ont décidé d'IMPOSER» cette nouvelle structure, ils «ont fait louer leur projet par l'épiscopat,» ils ont insinué que les Évêques voulaient cela et «enfin, ils ont immobilisé par une injonction en Cour supérieure» ceux qui tentaient de sauver la Corporation.[11] Léo Guindon conclut par le souhait que les professeurs et les syndicats doivent cependant demeurer fidèles à la C.I.C.

De septembre 1952 à février 1953, le journal rendra compte des développements de cette lutte et prendra position contre le Bill 146 adopté en février 1953.[12] La nouvelle Corporation instituée par la loi divise les enseignants de la province et ceux de Montréal:

> La majorité du Conseil général, comme celle du Conseil d'administration de la C.I.C. est maintenant d'essence purement rurale.[13]

Une sourde rivalité est renforcée et le journal s'avère très surpris que le premier congrès de la nouvelle C.I.C. ait lieu à Montréal.[14] L'affiliation à la Corporation est «temporairement rejetée et ne sera réétudiée que sous certaines conditions bien précises de «règlements» et de «représentation».[15] En juillet 1953, un éditorial s'indigne de ce que le congrès de la C.I.C. soit la manifestation consommée et explicite de l'abdication du syndicalisme par ses dirigeants qui loin de défendre la cause des enseignants auraient classé «le Corporatisme au rang des systèmes d'éducation».[16] Une intervention par la C.I.C. dans les affaires de l'Alliance lui vaudra une lettre cinglante de la part du président[17] et après cet incident, le journal fera silence sur les activités de la C.I.C.[18]

## Difficultés avec l'employeur: C.E.C.M.

Les relations du syndicat et de la commission scolaire sont fort complexes: dans le conflit qui oppose l'Alliance à la C.E.C.M., les enseignants font face aux pressions des principaux, des directeurs de district, des visiteurs ecclésiastiques, des dirigeants de la C.E.C.M. par l'entremise du directeur général des études et des commissaires:[19] tous sont «les patrons». La dispersion de l'autorité serait alors un obstacle de taille; cet éparpillement des cibles, conditionnant les modalités de la confrontation, devait contribuer à diluer les pressions.

L'autorité patronale est renforcée du fait que la confusion règne dans certains esprits puisqu'on ne distingue pas encore nettement la fonction d'enseignant de celle de syndiqué[20] et les enseignants sont sous l'impression que la C.E.C.M. est contre le droit d'association à cause de pressions individuelles et vu surtout le refus constant de la part de l'employeur de recevoir les représentants du syndicat.[21]

Les méthodes de pression utilisées dans le journal par l'Alliance sur la C.E.C.M. sont peu diversifiées. Les menaces sont assez rares, de peu de poids et, le plus souvent, non exécutées;[22] celle de grève n'est pas invoquée; les surplus de budget de la C.E.C.M. sont signalés;[23] le sabotage est ignoré. Les seules actions directes ont trait à la publicité dans les journaux, les télégrammes et les lettres adressés à Maurice Duplessis, à Omer Côté, à l'archevêché, à la C.R.O. sont aussi des tentatives de cet ordre mais le plus important type d'influence utilisé par le syndicat serait le recours aux tribunaux. L'Alliance croyait que la victoire juridique serait l'aide la plus efficace. En attendant la victoire, elle usa de persuasion: les demandes multipliées de rencontrer la C.E.C.M. indiquent un souci constant d'en venir à une entente pacifique.[24] Il ressort de cette analyse que les moyens d'expression de la lutte ont été peu variés: l'enjeu,

# 1950
# La guerre des mises-au-point

MISE AU POINT

de

**La Commission des Ecoles catholiques de Montréal**

sur ses relations

avec

**L'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal**

Montréal, 17 janvier, 1950

*Vos*
*Professeurs catholiques*
*et la*
*Commission scolaire*

Réplique de
L'ALLIANCE DES PROFESSEURS CATHOLIQUES DE MONTREAL
à la mise au point publique faite par
LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL
le 17 janvier 1950

Montréal, le 15 avril 1950

(Archives C.E.C.M.)

restant le même tout au long de ces années, étant donné l'inaccessibilité de la convention collective, n'aurait pas suscité la diversification des méthodes de pression du groupe d'intérêt.

Toutefois, **Le professeur** se préoccupe de la situation et explore diverses formes d'information. Le journal renseigne sur les activités de la C.E.C.M. : sur les projets en cours et les réalisations,[25] sur les exigences de perfectionnement[26], sur les promotions et les mutations,[27] sur la solution apportée par la C.E.C.M. en regard des primes d'assurance-vie,[28] sur les surplus et les déficits budgétaires.[29]

Les attaques sont parfois violentes à l'égard de l'employeur: après la victoire juridique de 1953 accordée par la Cour suprême, le refus de négocier de la C.E.C.M. s'attire la désapprobation générale[30] et les enseignants réunis en Assemblée générale envisagent la possibilité de demander la tenue d'une enquête royale dans le domaine métropolitain.[31] Fort de l'appui des syndicats ouvriers et de l'École des parents, une délégation de professeurs et de parents essuie un nouveau refus des commissaires en décembre 1953 et le journal s'interroge sur ce procédé «insultant». «L'autoritarisme et la dictature s'installent-ils en maîtres à la Commission des Écoles catholiques de Montréal?»...[32] Le journal dénonce l'infériorité scandaleuse des salaires des catholiques comparés à ceux des protestants.[33] L'année 1954 est marquée d'une escalade de critiques: en janvier, une tactique aurait été employée par la C.E.C.M. pour empêcher le personnel laïc de participer à la marche sur Québec;[34] le journal publie que la C.E.C.M. occupe le dernier rang pour les salaires payés aux professeurs parmi vingt villes canadiennes;[35] le refus constant de recevoir les délégués en vertu de la non-certification est de nouveau vivement critiqué[36] spécialement lors de la présentation des conventions collectives[37] et de l'acceptation par la C.E.C.M. d'un syndicat concurrent: l'A.E.C.M.[38]

Depuis l'arrêt des négociations en janvier 1951, la C.E.C.M. décidait donc unilatéralement des échelles de traitement[39] et parfois accordait des «boni de vie chère».[40] Cette façon d'agir sera taxée par l'Alliance «d'autoritarisme en action».[41] L'exaspération des professeurs augmente dans les assemblées générales de 1957[42] et seul le regroupement des forces dans un seul syndicat pourra donner du poids aux revendications de l'Alliance.

## Affrontement avec un syndicat rival: A.E.C.M.

Dans ce conflit opposant l'A.P.C.M. à la C.E.C.M., un troisième élément troublait les relations et nuisait à la bonne entente: des syndicats «parallèles». Le jeu réel des négociations n'était donc pas qu'un contact à deux sens: il se situait dans un «polygone de forces»[43] car d'autres groupes étaient dans la course. L'Alliance avait des rivaux: l'A.P.E.C.M., l'A.I.C.M., l'A.E.C.M.[44]

Les démêlés avec l'A.E.C.M. ont duré de 1951 jusqu'à la fusion en mars 1959. La fondation de cette association en octobre 1951 porte une signification ambiguë quant au rôle de la C.E.C.M. et à l'action de l'Église qui lui assigne un conseiller moral en décembre 1951.[45] Ce syndicat est un rival pour l'Alliance puisque, dès 1952, la C.E.C.M. accepte d'accorder un congé sans solde au président de l'A.E.C.M. et refuse ce privilège à l'Alliance.[46] De plus, l'employeur signe en janvier 1953 une convention collective avec l'A.E.C.M. L'Alliance proteste auprès de la C.E.C.M., du cardinal Léger, de Duplessis, du ministre Omer Côté et auprès de la C.R.O.

La querelle s'envenime: le journal publie une lettre ouverte à la C.E.C.M. et dénonce le jeu de «cache-cache»,[47] M. le Cran et Touchatou désapprouvent les dissidents presque sans relâche de février 1953 à juin 1955 dans la chronique «Un professeur raisonne tout haut».[48] L'Assemblée générale de l'Alliance de mai 1953 déclare que la convention signée entre l'A.E.C.M. et la C.E.C.M. est nulle et espère dans le jugement de la Cour suprême. Ce tribunal donnera gain de cause à l'Alliance le 8 juin

La C.E.C.M. – 1873-1956

À cause des «restrictions budgétaires», la C.E.C.M. paie mal ses instituteurs... mais se construit un nouveau siège social

La C.E.C.M. en 1956
(Photos Archives C.E.C.M.)

1953 en décrétant «nulle et de nul effet la décertification»[49] de l'Alliance par la C.R.O. À la suite de la grève en janvier 1949. Fort de sa victoire, l'Alliance demande à la C.R.O. la dissolution de l'A.E.C.M.[50] L'Alliance reçoit l'appui du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal et l'A.E.C.M. est banni du monde syndical reconnu.[51]

Le Cartel des mouvements organisés du Québec suggère, en janvier 1954, la tenue d'un vote secret au sein des professeurs dans le but de leur permettre de dire à quelle association ils désirent confier le mandat de négocier avec la C.E.C.M. Déjà, en décembre 1951, **Cité Libre** avait proposé un référendum. La suggestion de 1954 est acceptée par l'Alliance, et l'École des Parents accepte de présider le vote comme «groupe impartial et neutre»;[52] pour sa part, l'A.E.C.M. souhaite collaborer dans une commission d'étude qui analyserait la situation.[53] Les représentants des travailleurs réitèrent leur appui à l'Alliance lors de l'assemblée générale du 19 février 1954 et les présidents des centrales souhaitent le vote secret; en mars, le Cartel blâme publiquement l'attitude de l'A.E.C.M.[54] Le vote secret n'aura lieu qu'en juin 1957.

Une enquête inattendue se fait dans les écoles en juin 1954: des inspecteurs de la C.R.O. passent dans des écoles de la C.E.C.M., exigent de voir les professeurs un par un et leur demandent d'inscrire leur choix syndical par écrit. L'Alliance «qualifie ce procédé d'indigne, d'intimidation directe, et de violation du droit professionnel»[55] et répète qu'elle souhaite un vote secret selon les normes de la justice et «respectant le secret dû à chacun dans son choix».[56] En juillet 1954, la C.R.O. accorde un certificat de reconnaissance syndicale à l'A.E.C.M.; ce geste soulève de nombreuses protestations: **Le Devoir**, la C.T.C.C., le C.C.T., le C.C.F. courent à la «rescousse de l'Alliance»[57] qui obtient un bref de Prohibition contre la C.R.O.; la certification est annulée par la Cour supérieure le 9 septembre 1954. La tenue d'un référendum organisé en octobre par l'A.E.C.M. est considérée par l'Alliance comme «une farce monumentale».[58]

En novembre 1954, l'A.E.C.M. «refuse le Conseil général temporaire proposé par l'Alliance»[59] et la polémique continue entre «catholiques». Le journal souligne le fait qu'un aumônier soit attaché à l'A.E.C.M. et cette caution morale couvre l'association du «prestige des autorités religieuses du diocèse de Montréal».[60] Léo Guindon croit donc nécessaire de rappeler que l'Alliance aussi est catholique: c'est «notre Église à tous, sans distinction de syndicats ou de membres adhérents!»[61]

Un espoir sérieux de règlement naît en février 1955: le maire Jean Drapeau pourrait intervenir dans le conflit; s'adressant aux dirigeants des trois grandes centrales syndicales, en décembre 1954, il avait offert ses services:

> J'ai une offre à vous faire. Sans pour cela me substituer à d'autres si, dans des cas exceptionnels, ... le Maire peut exercer son désir de collaboration en vue de voir régner la paix et le bon ordre dans une société, n'hésitez pas à frapper à ma porte.[62]

L'Assemblée générale de l'Alliance du 7 février 1955 prie le maire d'intervenir. Le 15 mars, le maire reçoit à huis-clos les exécutifs de l'A.P.C.M., de l'A.E.C.M. et de la F.E.S.C.T.[63] Jean Drapeau rappelle qu'il se place au point de vue social et invite les trois groupements à s'exprimer puis, à l'issue de l'entrevue, il déclare:

> Je ferai savoir dans deux semaines si j'aurai décidé d'intervenir ou non dans le règlement des problèmes des professeurs catholiques de Montréal. Les journaux et les trois associations en seront alors averties.[64]

Le maire décide de ne pas intervenir; le 27 avril, il déclare aux journalistes:

> ...j'en viens à la conclusion que certaines difficultés ne semblent pas encore suffisamment usées par le temps, et en conséquence je ne pourrais assurer à toutes les formules possibles, les mêmes chances de succès.[65]

Les motifs du refus ne sont pas précisés et c'est la fin de l'espoir général qu'avait créé cette nouvelle tentative.[66]

# LE PROFESSEUR

*Organe officiel de l'Alliance des professeurs catholiques*

VOL. VI — No. 11 MONTREAL, MARS 1958 PRIX: DIX SOUS

## Les professeurs proclament unanimement leur admiration, leur attachement et leur foi dans l'Alliance des professeurs catholiques

## Hommage à Guindon

**Léo Guindon n'est plus président de l'ALLIANCE. Il s'est retiré de lui-même, évitant ainsi l'humiliation d'une défaite probable. Le geste l'honore. Il traduit chez celui qui l'a posé une volonté de servir supérieure au sentiment de rancune ou d'entêtement qui aurait pu l'animer. D'autres auraient préféré mourir en beauté, c'est-à-dire se faire battre et sortir en claquant la porte. Léo Guindon a préféré se rendre à l'évidence et accepter les rigueurs, si dures soient-elles, de la volonté populaire.**

*Quand les passions de la lutte s'estompent dans le calme qui suit, quand on est en mesure de considérer avec une juste lucidité d'esprit ce qu'a été Guindon et ce qu'est l'Alliance, symbole des gestes que l'apparence dissimule souvent, Léo Guindon d'hostilité à leur endroit aura à occuper une place importante dans la vie de l'Alliance au milieu des vicissitudes de tactique, des tactes de jugement, mais on reconnaîtra que l'homme a plus fait pour cimenter la cohésion spirituelle des instituteurs de Montréal que tous les présidents qui l'ont précédé et probablement plusieurs qui le suivront.*

*Nous disons de ceux qui viendront qu'il aurait probablement fait son temps, qu'il était devenu suspect, pour refaire l'unité syndicale des instituteurs, que l'homme de la résistance s'efface au moins pour un temps. Mais nous sommes prêt, aujourd'hui qu'il n'est plus rien, à lui exprimer toute notre admiration.*

*Le danger que guette la nouvelle direction de l'Alliance puis aussi longtemps qu'il ne sera pas résorbé dans l'esprit*

LE PROFESSEUR, juin 1958, p. 12.

Le besoin d'unité pour les membres syndiqués devient de plus en plus urgent. En juin 1955, l'A.E.C.M. vote unanimement le principe de fusion avec l'Alliance;[67] cette demande est transmise officiellement en juillet; l'A.P.C.M. refuse en septembre car ayant «survécu aux attaques incessantes», elle a «obtenu gain de cause devant les plus hauts tribunaux reconnus du Canada» et croit que ses qualités légales lui permettront de «signer une entente collective avec la Commission».[68] L'A.E.C.M. serait responsable du refus de Jean Drapeau[69] et le journal maintient des positions très réticentes envers le syndicat rival. En février 1956, un incident augmente la tension entre l'Alliance et la C.E.C.M.: le président de la Commission aurait accepté de présider un dîner-causerie de l'A.E.C.M. et des directions d'école seraient responsables de la vente des billets; l'Alliance proteste par écrit contre cette intrusion des autorités scolaires.[70]

En juillet 1954, la C.R.O. avait certifié conjointement l'A.E.C.M. et la F.E.S.C.T. et le syndicat anglais précise, en janvier 1957, que la Fédération n'a jamais «consenti à être ainsi certifiée conjointement»[71] et décide de prendre les procédures légales pour rompre cette liaison. Donc, malgré le jugement de la Cour supérieure de septembre 1954, favorable à l'Alliance, la C.R.O. accrédite toujours l'A.E.C.M. et ce n'est que le 9 octobre 1957 que la décision de la Cour supérieure supprimera la certification coinjointe de l'A.E.C.M. et de la Fédération.[72]

La division des membres semble un problème insoluble depuis que les offres de fusion de l'A.E.C.M. furent refusées par l'Alliance. Lors d'une manifestation organisée par le Groupe Charpentier, qui se dit «neutre», l'assemblée des professeurs «crie son exaspération»[73] le soir du 26 février 1957. Ce groupe est reçu par la Commission «qui promet une augmentation raisonnable à Pâques».[74] Une nouvelle assemblée des «neutres» décide de la tenue d'un référendum en juin et le «Comité Nault» remplacera désormais le Groupe Charpentier. Lors du référendum, les professeurs se prononcent à deux contre un pour l'Alliance.[75]

Les dissensions entre le Comité de regroupement et l'exécutif de l'Alliance furent grandes et douloureuses. Selon le référendum de 1957, la fusion des groupes devait se réaliser au sein de l'Alliance mais celle-ci soupçonnait l'A.E.C.M. de fournir des rapports défavorables à son égard au «Comité de regroupement»;[76] la méfiance et le désaccord régnaient.

Cette longue querelle relative au regroupement des professeurs entre l'Alliance et Aimé Nault se poursuit tout au long de l'année et ce jusqu'à la fermeture du journal en juin 1958 lors de la décision de Léo Guindon de retirer sa candidature à la présidence.[77] Le dernier numéro du journal rend hommage aux neuf membres «qui ont été entièrement au service de la profession, au sein de l'Exécutif de l'Alliance durant ces dernières années»;[78] à l'exception du président, «tous ont servi bénévolement».[79] Depuis 1942, Léo Guindon était élu par acclamation;[80] il s'est retiré lui-même et ce geste traduit «une volonté de servir» dit Gérard Filion qui lui rend hommage:

> Quand les passions de la lutte se seront apaisées (sic), quand on écrira en toute lucidité d'esprit l'histoire syndicale des quinze dernières années, Léo Guindon y occupera une place importante.[81]

Des négociations avec l'A.E.C.M. furent entreprises en septembre 1958 par Aimé Nault, le nouveau président de l'Alliance. Le référendum de mars 1959 proclama l'Alliance syndicat majoritaire et le 9 mars 1959 les membres du conseil de l'A.E.C.M. adhérèrent «en bloc» à l'Alliance. L'union syndicale était réalisée.

# Notes bibliographiques

1. Jules Leblanc, **Définir le syndicalisme**: 4.
2. Note: Dans le texte, les sigles C.I.C., C.E.C.M., A.E.C.M. seront maintenant utilisés.
3. Léo Guindon, «Les deux côtés de la médaille», **Le Professeur**, janvier 1952: 1.
   Note: En février 1947, **le Bulletin de l'A.P.C.M.** avait consenti à disparaître pour donner naissance à **L'Enseignement**, organe officiel créé par la C.I.C. dont on disait alors «Elle UNIT tous les maîtres et INCARNE leur idéal» (**Le Professeur**, janvier 1952: 1). Léo Guindon fut président de la C.I.C. de avril 1945 à juin 1951 et directeur du journal **L'Enseignement** de février 1947 à août 1951. Il serait important d'analyser la position du journal de la C.I.C. afin de connaître «son» point de vue.
4. Le Comité du journal, «Présentation», **Le Professeur**, janvier 1952: 1.
5. «Présentation», **Le Professeur**, janvier 1952: 1.
6. **Ibid.**
7. **Le Professeur**, avril 1952: 3.
8. «La C.I.C. présente un rapport...», **Le Professeur**, mai 1952: 4-6-8-10-11.
9. **Le Professeur**, juin 1952: 8.
10. L. Pichon, **Histoire de l'Alliance**, (pas de pagination).
11. Léo Guindon, «La Corporation existe toujours...», **Le Professeur**, août 1952: 1.
12. Note: voir chapitre IV partie B de ce mémoire (Relations du syndicat et de l'État), voir aussi **Le Professeur**, février 1953: 9.
13. Léo Guindon, «La C.I.C. veut-elle marquer les professeurs de Montréal?», **Le Professeur**, mai 1953: 1; note: 60% des membres payants venaient des centres urbains, 34% de Montréal.
14. **Ibid.**, mai 1953: 1.
15. «Convention collective adoptée...», **Le Professeur**, août 1953: 12.
16. «Quand on ne parle pas syndicalisme» (éditorial), **Le Professeur**, juillet 1953: 2.
17. Léo Guindon, «La nouvelle C.I.C. se met royalement les pieds dans les plats!», **Le Professeur**, décembre 1953: 1-10.
18. Note: Des liens indirects seront maintenus par l'affiliation à la F.I.C.V. qui est membre de la C.I.C., **Le Professeur**, mars 1953: 1; mai 1953: 11.
19. Note: L'évêque était représenté par 3 commissaires sur 7 au sein de la C.E.C.M.; 4 laïcs étaient nommés par le gouvernement.
20. Exemples:
    a) Archives de la C.E.C.M., l'affaire du 17 mai 1950: Convocation par la Commission des membres de l'exécutif excepté le président, pour se prononcer sous serment contre la «Réplique de l'Alliance...» du 15 avril 1950;
    b) Le 23 mai 1951, le vice-président est congédié et les autres membres de l'exécutif reçoivent un avis de réengagement sous réserve de sanction.
21. Note: voir les archives de l'Alliance: Assemblée de l'Alliance du 30 mai 1950; Archives de la C.E.C.M., 31 janvier 1950.
22. Note: exemples:
    a) La menace de ne pas surveiller la messe du dimanche;
    b) De ne pas faire le travail extra-scolaire (**Le Professeur**, novembre 1956). (Il n'y a pas eu de convention avant 1960 et pourtant ce travail a été fait...).
23. **Le Professeur**, janvier 1952: 12; février 1953: 1; juin 1953: 10.

24. **Le Professeur**, mars 1953: 10; avril 1953: 4; voir aussi «Après 110 ans de syndicalisme...», **Le Professeur**, de septembre 1955 à septembre 1957.
25. **Le Professeur**, février 1952: 9.
26. **Ibid.**, février 1953: 3; mars 1954: 3.
27. **Ibid.**, août 1953: 8; septembre 1956: 8; janvier 1957: 7; août 1957: 8.
28. **Ibid.**, mars 1952: 11; mai 1952: 7; septembre 1954: 9; novembre 1954: 4; février 1955: 2; novembre 1955: 11.
29. **Ibid.**, janvier 1952: 12; février 1953: 1; mars 1955: 3; septembre 1956: 8; décembre 1956: 2.
30. **Ibid.**, juillet 1953: 1.
31. **Ibid.**, septembre 1953: 3-4.
32. **Ibid.**, novembre-décembre 1953: 1.
33. **Ibid.**, septembre 1953: 1; mars 1954: 3.
34. **Ibid.**, janvier 1954: 5.
35. **Ibid.**, février 1954: 3.
36. **Ibid.**, octobre 1954: 3.
37. **Ibid.**, septembre 1952: 6-7; mars 1954: 3; mai 1956: 5.
38. Note: Ce conflit est détaillé dans la section C de ce chapitre.
39. **Le Professeur**, janvier 1952: 12; décembre 1955: 8; janvier 1953: 10; mars 1954: 12; avril 1957: 1.
40. Note: en décembre 1951: boni rétroactif à juillet; voir aussi **Le Professeur**, janvier 1952: 10; mars 1953: 10.
41. **Le Professeur**, avril 1957: 1.
42. **Ibid.**, février 1957: 1.
43. Jean Meynaud, «Groupes de pression et politique gouvernementale au Québec,» **Réflexions sur la politique au Québec**, (Montréal, 1968): 87.
44. Note: A.P.E.C.M.: Association professionnelle des éducateurs catholiques de Montréal, 22 mars 1949 à novembre 1949.
A.I.C.M.: Association des instituteurs catholiques de Montréal, 26 avril 1951 à juin 1951 (il y eut intervention de l'Évêché en juin 1951 pour faire suspendre la signature d'une convention collective entre la C.E.C.M. et l'A.I.C.M.).
A.E.C.M.: Association des éducateurs catholiques de Montréal, 29 octobre 1951 au 9 mars 1959.
45. **Le Professeur**, novembre 1954: 3.
46. **Ibid.**,, novembre 1952: 9.
47. La Relève, **Le Professeur**, février 1953: 6; voir aussi mars 1953: 3-4; mai 1953: 4; décembre 1953: 12; note: Il serait important de consulter le journal **L'Éducateur** afin de connaître le point de vue de l'A.E.C.M.
48. M. Le Cran et Touchatou, **Le Professeur**, février 1953: 9; septembre 1953: 9; octobre 1953: 9; janvier 1954: 9; novembre 1954: 2; mars 1955: 9; mai 1955: 9; juin 1955: 9.
49. **Le Professeur**, juin 1953: 1-4-5-6-8.
50. **Ibid.**, juillet 1953: 3.
51. **Le Professeur**, octobre 1953: 4 (intervention de Michel Chartrand).
52. **Ibid.**, février 1954: 1.
53. **Ibid.**, janvier 1954: 8.
54. **Ibid.**, février-mars 1954: 8; voir aussi éditorial de André Laurendeau, **Le Devoir**, 23 février; l'éditorial de **L'Autorité**, 27 février 1954, **Le Professeur**, éditorial d'avril 1954: 2 par **Cité Libre**.
Maurice Blain, «Lettre à des chrétiens divisés», (**Cité Libre**, mars 1954) dans **Le Professeur**, avril 1954: 6-10.
Pierre Vadeboncoeur, «Monsieur Bouchard se signe», (**Cité Libre**, mars 1954) dans **Le Professeur**, avril 1954: 7.
55. **Le Professeur**, juin 1954: 3.
56. **Ibid.**
57. **Le Professeur**, juillet-août 1954: 1-4-6-7-8; note: l'Alliance utilisera cet appui pour soutenir ses campagnes de recrutement en publiant une page de citations des chefs syndicaux; voir: **Le Professeur**, mai 1954: 3; juillet 1954: 7.
58. **Le Professeur**, novembre 1954: 1.
59. **Ibid.**
60. **Ibid**, novembre 1954: 3.

61. **Ibid.**
62. **Ibid.**, février 1955: 1.
63. Note: La «Federation of English Speaking Catholic Teachers» avait une certification conjointe avec l'A.E.C.M. (de juillet 1954 à janvier 1957).
64. **Le Professeur**, mars 1955: 2.
65. **Ibid.**, avril 1955: 1.
66. **Ibid.**, juin 1955: 1; juillet 1955: 4; novembre 1955: 1.
67. **Ibid.**, juin 1955: 3.
68. **Ibid.**, septembre 1955: 1.
69. **Ibid.**, avril 1955: 1.
70. **Ibid.**, février 1956: 3.
71. **Ibid.**, janvier 1957: 3.
72. **Ibid.**, octobre 1957: 3.
73. **Ibid.**, février 1957: 1.
74. **Ibid.**, avril 1957: 1.
75. **Ibid.**, juin 1957: 1.
76. **Ibid.**, avril 1958: 5.
77. Léo Guindon, **Le Professeur**, avril 1958: 3-5-7-8-11.
78. **Le Professeur**, juin 1958: 9.
79. **Ibid.**
80. **Ibid.**, juin 1952: 3; juin 1954: 3; juillet 1956: 1.
81. Gérard Filion, «Hommage à Guindon», (**Le Devoir** 13.6.1958) dans **Le Professeur**, juin 1958: 12.

# Conclusion

«Les têtes de l'Alliance posent la question politique capitale : la conception du processus de décision de l'autorité gouvernementale par les citoyens.»
(Album souvenir de l'école Morin. 1947. Archives de la C. E. C. M.)

# Conclusion

Les enseignants de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal forment un groupe social divisé dans les années 50 et **Le Professeur** ne peut que partiellement les définir puisqu'il est l'organe officiel d'un syndicat qui ne rallie pas tous les enseignants (dont il est impossible de vérifier la permanence des adhésions) et que sa rédaction est confiée aux membres de l'exécutif.

**Le Professeur** n'est peut-être le partage que d'une minorité ou d'un «type idéal» d'enseignants cependant il permet de retracer la mémoire d'un collectif restreint et contribue à la compréhension des intérêts sociaux-culturels et des problèmes d'un syndicat d'environ neuf cents membres dont les luttes soutenues des années 50 ont permis la survivance et le développement d'une association qui compte environ huit mille cinq cents adhérents en 1972.

Le projet de cette recherche aura un sens s'il permet de répondre à «la question du sort qu'une société fait à l'homme, c'est-à-dire le sens des rapports premiers qui lient l'homme à lui-même, aux collectifs restreints, au travail et finalement à la société globale.»[1] L'analyse historique du journal est une tentative de satisfaire cette interrogation et sera précisée dans la formulation de trois questions concrètes: qui sont les enseignants de l'Alliance? pourquoi le syndicat a-t-il eu des difficultés soutenues dans les années 50? le journal **Le Professeur** a-t-il atteint ses buts qui étaient ceux de promouvoir «La Solidarité, le Progrès moral et matériel de la Profession?»

Dans le journal, l'enseignant a tendance à se définir comme un professionnel responsable de la qualité de son travail qui consiste surtout à éduquer, il est avant tout un éducateur catholique, il valorise cette fonction de modèle et reçoit l'assentiment public des autorités politiques et religieuses. Il manifeste le désir de se perfectionner par des études continues et a besoin de prestige, du moins de la reconnaissance officielle de la part des employeurs et du Département de l'Instruction publique. L'enseignant a besoin de sécurité matérielle et morale, il demande que considération et traitement soient conformes à sa haute fonction sociale et il aspire à la justice surtout dans la comparaison de sa condition à celle de ses confrères protestants. Le vocabulaire relatif à sa fonction trahit une recherche d'identité.

Le journal présente le groupe social des enseignants comme «partie» d'une société, membres conscients des problèmes de santé physique et morale et membres participant au développement de la collectivité sur les plans humains et spirituels. Les luttes pour l'égalité de la femme, les suggestions d'ordre éducatif et professionnel soumises à la Commission Tremblay, le souci d'informer les lecteurs sur les événements importants du monde de l'éducation et de prendre position par rapport à des problèmes d'actualité tels ceux de l'aide aux universités, de l'éducation gratuite, les relations avec les syndicats ouvriers exprimées par des informations relatives à leurs activités, à leurs luttes et à leurs appuis sont des exemples de gestes posés en faveur de la promotion des citoyens du Québec et sont autant d'insertion dans la collectivité.

L'ouverture sur la société est non seulement d'ordre local mais elle s'étend au plan national et international. Les problèmes sociaux, ci-haut mentionnés, sont traités en

comparaison avec les progrès réalisés au Canada et dans le monde, plus particulièrement par l'entremise de l'UNESCO en 1952 et 1953. L'intérêt pour les minorités francophones, pour le nationalisme et l'histoire du Québec sont autant de manifestations des valeurs que ce groupe social voulait transmettre: la survivance du fait français et catholique, l'édification d'un véritable syndicalisme chrétien selon la doctrine sociale de l'Église sont parmi les aspirations profondes des enseignants de Montréal dans les années 50.

**Le Professeur** est un journal «catholique»; il s'intéresse à la hiérarchie de l'Église de Rome, du Canada et du Québec et aux problèmes religieux concernant le magistère, l'organisation cléricale et la morale chrétienne. La figure du cardinal Léger est familière aux lecteurs: sa carrière, ses directives et ses idées spécialement à l'égard des travailleurs et des éducateurs catholiques sont exposées régulièrement. L'Alliance lutte pour le syndicalisme «catholique», elle affirme une position réformatrice en citant la doctrine sociale de l'Église en matière de relations de travail et «veut protéger dans la pratique, les principes sociaux théoriquement énoncés dans les encycliques et la Lettre pastorale collective» [2]

Les éditoriaux expriment la difficulté de concilier l'obéissance aux autorités religieuses et la défense de la liberté syndicale et sous-entendent une crise de conscience collective de laïcisation. **Le Professeur** est un journal «laïc»; les auteurs sont laïcs, seuls des laïcs sont membres du syndicat, cependant il n'existe pas de lutte explicite sur le plan de la laïcisation et ce, malgré le fait de l'augmentation rapide du nombre d'enseignants laïcs. Les difficultés syndicales de l'Alliance s'expliquent en partie par la confusion des valeurs spirituelles et matérielles: la confrontation de l'autorité religieuse et du pouvoir syndical ont troublé des consciences et n'ont pas facilité l'union au sein de l'Alliance; la peur d'être traité de communiste et l'hésitation à afficher sa laïcité sont aussi des motifs qui pouvaient inciter à la neutralité syndicale. Les tentatives de dégager un syndicalisme laïc selon la doctrine sociale de l'Église contiennent, dans les années 50, des ambiguïtés non résolues au niveau de la pratique sociale. Dans la stabilité des structures traditionnelles fomentait une crise de conscience religieuse.

Le journal a sûrement contribué à soutenir la longue lutte: il maintenait un contact professionnel avec les membres et leur offrait la possibilité de connaître les difficultés de leur syndicat et de comprendre leurs dirigeants. **Le Professeur** aide à développer un esprit réformateur chez le groupe social des enseignants. Il décrit les accrocs à une saine démocratie, réclame sur le plan professionnel le droit de participation aux décisions de l'État, se prononce en faveur de la gratuité scolaire, dénonce occasionnellement la dictature de Maurice Duplessis, d'une façon très explicite parfois si l'on considère les critiques acerbes contre «le bill guillotine» détruisant la Corporation. Les descriptions des luttes juridiques acharnées pour l'obtention de la certification syndicale qui durent de 1949 à 1957 sont un indice révélateur des tensions entre le syndicalisme et l'État; symboles de la «résistance à l'oppression»,[3] elles incitent à la réflexion et à la lutte pour défendre les valeurs démocratiques.

Quoique le journal se prononce clairement en faveur de l'autonomie provinciale, cette unique intervention sur le plan des relations fédérales-provinciales ne permet pas de le classer parmi les journaux engagés politiquement. Cependant certains principes politiques sont à la base du choix des articles empruntés pour la plus grande part à des journaux qui défendent les travailleurs et cette orientation vers le bien commun de la classe ouvrière permet de le classer parmi les journaux engagés socialement pour une réforme du Québec.

Dans la perspective de l'évolution d'une classe sociale, une force était en train de naître: malgré de pénibles inquiétudes morales, un groupe que l'un jugeait soumis à l'autorité fait peu à peu la distinction du sacré et du profane et acquiert graduellement le sens des affaires en valorisant son travail et l'aide qu'un syndicat peut lui apporter pour la promotion et la défense de ses intérêts.

Il s'agit donc d'un pas extrêmement important et difficile, puisqu'il a

> marqué des gains signficatifs quant aux droits fondamentaux et aux pouvoirs que ces travailleurs salariés n'avaient pas.[4]

Les luttes juridiques et l'affirmation d'indépendance du syndicat de la tutelle du conseiller moral ont nui au succès de l'Alliance qui osait renverser les autorités et prendre en main ses affaires syndicales:

> L'histoire de l'Alliance des Professeurs depuis quatre ans constitue l'une des plus admirables manifestations de la résistance civique depuis Asbestos.[5]

Les luttes de l'Alliance posent la question politique capitale: la conception du processus de décision de l'autorité gouvernementale par le citoyen. La culture d'un peuple se façonne dans la conscience des groupes restreints; par conséquent le résultat de ce conflit est lié à l'orientation politique de la collectivité, son cheminement surtout, puisque chaque décision syndicale imprègne la culture politique des enseignants de Montréal responsables des futurs citoyens. Pierre Vadeboncoeur avait saisi le fond du problème:

> Il faut, sans l'ombre d'un doute et de nécessité absolue, que l'Alliance vive![6]

Dans une perspective de lutte pour la survie, le journal **Le Professeur** a cristallisé le savoir et la pratique de dirigeants syndicaux profondément convaincus de la nécessité de sauvegarder le rôle traditionnel du syndicalisme de «revendication». Conscients de l'importance d'informer les membres sur les activités et les problèmes du syndicat et animés du désir de promouvoir le statut professionnel des enseignants, l'Alliance et son journal se devaient d'utiliser toutes les énergies pour lutter pour rester en vie.

En regard du mouvement réformateur des années 60, il importe de situer la fonction d'un journal syndical tel **Le Professeur** parmi les agents précurseurs de la Révolution tranquille dont l'étude permet d'analyser «l'éclatement du bloc idéologique qui (était) en train de s'opérer sous le pouvoir de forces nouvelles par la dissociation du social et du national, du religieux et du profane et même, à l'intérieur de l'Église, par l'affranchissement du laïcat du contrôle clérical».[7] Le journal marquerait une étape de la pratique sociale du syndicalisme, étape de formation de la conscience collective. Il semble difficile de ramener à de justes proportions les oppositions vécues par l'Alliance et rapportées dans le journal car les attaques ont été vives et les résistances très longues. Pourtant, l'étude de besoins, des aspirations et des intérêts sociaux-culturels du groupe social des enseignants permet de soutenir que cette analyse historique révèle des tendances réformatrices selon les principes démocratiques et moraux de la société dans laquelle ce groupe s'inscrit, non pas en marge, mais plutôt au centre des préoccupations, conscient de certains problèmes sociaux et culturels et désireux de participer à l'élaboration d'une solution où les autorités conserveraient leur place dans la hiérarchie sociale mais qui lui permettrait de prendre «sa» place dans la société québécoise.

La compréhension du sens des rapports qui lient l'homme à la société exigerait une multiplication d'études de collectifs restreints.

# Notes bibliographiques

1. Jean-Louis Roy, (Thèse de doctorat, op. cit., Université McGill, 1971): 5
2. **Le Professeur**, janvier 1952: 1.
3. Pierre Vadeboncoeur, **Cité Libre**, (mars 1954) dans **Le Professeur**, avril 1954: 7
4. **Premier Plan**, (CEQ, juin 1971): 30.
5. Pierre Vadeboncoeur, (**L'Autorité**, 26 décembre 1953) dans **Le Professeur**, janvier 1954: 1.
6. **Ibid.**: 8.
7. Maurice Tremblay, «Commentaire», **Situation de la recherche sur le Canada français**, (Québec, 1962): 294.

# Liste des appendices

**Appendice I: Les échelles de traitement (8 tableaux):**

A – 1951: **Le Professeur**, janvier 1952: 12.
B – 1953: **Ibid.**, janvier 1953: 10.
C – 1954: **Ibid.**, janvier 1954: 10.
D – 1955: **Ibid.**, janvier 1955: 4.
E – 1956: **Ibid.**, avril 1956: 1.
F – 1957: **Ibid.**, mars 1957: 1.
G – 1958: **Ibid.**, mars 1958: 6.

**Appendice II: «Notre code d'éthique», Le Professeur, octobre 1956: 12. (voir page 40).**

**Appendice III: «Relevé du personnel enseignant pour les années 1950 à 1970», Situation du personnel enseignant au 30 septembre 1970, C.E.C.M. (bureau de la statistique, 1971: 2.**

**Appendice IV: «Est-ce une «CHARTE» ou un «BARÈME» d'appréciation du Professeur catholique?» Le Professeur, mars 1952: 6-7. (reproduction). (voir pages 60-61).**

# COMPARAISON DES ECHELLES

## *de traitement en regard de la décision prise par la C.E.C.M. le 11 octobre 1951*

| | INSTITUTEURS MARIES | | |
|---|---|---|---|
| | ALORS payée(1) | DECIDEE par la CECM(2) | DEMANDEE par l'APCM(3) |
| 1. ..... | 2200 | 2200 | 2400 |
| 2. ..... | 2200 | 2300 | 2500 |
| 3. ..... | 2200 | 2300 | 2650 |
| 4. ..... | 2350 | 2350 | 2800 |
| 5. ..... | 2500 | 2500 | 2950 |
| 6. ..... | 2650 | 2650 | 3100 |
| 7. ..... | 2800 | 2800 | 3250 |
| 8. ..... | 2950 | 2950 | 3400 |
| 9. ..... | 3100 | 3100 | 3650 |
| 10. ..... | 3250 | 3250 | 3700 |
| 11. ..... | 3400 | 3400 | 3850 |
| 12. ..... | 3400 | 3400 | 4000 |
| 13. ..... | 3400 | 3400 | 4150 |
| 14. ..... | 3400 | 3400 | 4300 |
| 15. ..... | 3400 | 3400 | |
| 16. ..... | 3800 | 3800 | |
| 17. ..... | 3800 | 3800 | |
| 18. ..... | 3800 | 3800 | |
| 19. ..... | 3800 | 3800 | |
| 20. ..... | 3800 | 3800 | |
| 21. ..... | 3800 | 3800 | |
| 22. ..... | 3800 | 3800 | |
| 23. ..... | 3800 | 3800 | |
| 24. ..... | 3800 | 4000 | |
| 25. ..... | 3800 | 4000 | |
| 26. ..... | 4000 | 4200 | |
| 27. ..... | 4000 | | |
| 28. ..... | 4000 | | |
| 29. ..... | 4000 | | |
| 30. ..... | 4000 | | |
| 31. ..... | 4200 | | |

| | INSTITUTEURS CELIBATAIRES | | |
|---|---|---|---|
| | ALORS payée(1) | DECIDEE par la CECM(2) | DEMANDEE par l'APCM(3) |
| 1. ..... | 1900 | 1900 | 2000 |
| 2. ..... | 1900 | 1900 | 2100 |
| 3. ..... | 1900 | 1900 | 2250 |
| 4. ..... | 2050 | 2050 | 2400 |
| 5. ..... | 2200 | 2200 | 2550 |
| 6. ..... | 2350 | 2350 | 2700 |
| 7. ..... | 2500 | 2500 | 2850 |
| 8. ..... | 2650 | 2650 | 3000 |
| 9. ..... | 2800 | 2800 | 3150 |
| 10. ..... | 2950 | 2950 | 3300 |
| 11. ..... | 3100 | 3100 | 3450 |
| 12. ..... | 3100 | 3100 | 3600 |
| 13. ..... | 3100 | 3100 | 3750 |
| 14. ..... | 3100 | 3100 | 3900 |
| 15. ..... | 3100 | 3100 | |
| 16. ..... | 3250 | 3250 | |
| 17. ..... | 3250 | 3250 | |
| 18. ..... | 3250 | 3250 | |
| 19. ..... | 3250 | 3250 | |
| 20. ..... | 3250 | 3250 | |
| 21. ..... | 3400 | 3400 | |
| 22. ..... | 3400 | 3400 | |
| 23. ..... | 3400 | 3400 | |
| 24. ..... | 3400 | 3550 | |
| 25. ..... | 3400 | 3550 | |
| 26. ..... | 3550 | 3700 | |
| 27. ..... | 3550 | | |
| 28. ..... | 3550 | | |
| 29. ..... | 3550 | | |
| 30. ..... | 3550 | | |
| 31. ..... | 3700 | | |

| | INSTITUTRICES | | |
|---|---|---|---|
| | ALORS payée(1) | DECIDEE par la CECM(3) | DEMANDEE par l'APCM(3) |
| 1. ..... | 1800 | 1800 | 2000 |
| 2. ..... | 1800 | 1800 | 2100 |
| 3. ..... | 1800 | 1800 | 2200 |
| 4. ..... | 1700 | 1700 | 2300 |
| 5. ..... | 1800 | 1800 | 2400 |
| 6. ..... | 1900 | 1900 | 2500 |
| 7. ..... | 2000 | 2000 | 2600 |
| 8. ..... | 2100 | 2100 | 2700 |
| 9. ..... | 2200 | 2200 | 2800 |
| 10. ..... | 2300 | 2300 | 2900 |
| 11. ..... | 2400 | 2400 | 3000 |
| 12. ..... | 2400 | 2400 | 3100 |
| 13. ..... | 2400 | 2400 | 3200 |
| 14. ..... | 2400 | 2400 | 3300 |
| 15. ..... | 2400 | 2400 | |
| 16. ..... | 2500 | 2500 | |
| 17. ..... | 2500 | 2500 | |
| 18. ..... | 2500 | 2500 | |
| 19. ..... | 2500 | 2500 | |
| 20. ..... | 2500 | 2500 | |
| 21. ..... | 2600 | 2600 | |
| 22. ..... | 2600 | 2600 | |
| 23. ..... | 2600 | 2600 | |
| 24. ..... | 2600 | 2700 | |
| 25. ..... | 2600 | 2700 | |
| 26. ..... | 2700 | 2800 | |
| 27. ..... | 2700 | | |
| 28. ..... | 2700 | | |
| 29. ..... | 2700 | | |
| 30. ..... | 2700 | | |
| 31. ..... | 2800 | | |

(1) Les professeurs catholiques de langue française sont payés d'après cette échelle du 1er janvier 1949 au 1er septembre 1951.

(2) Les professeurs catholiques de langue anglaise profitent de cette échelle depuis le 1er janvier 1951. On décide de la donner aux professeurs de langue française à partir du 1er septembre 1951 : 8 mois de perte de rajustement de salaire pour les professeurs de langue française !

(3) Les professeurs protestants retirent ce salaire depuis le 1er septembre 1951.

## *Comparaison des échelles de traitement en regard de la décision prise par la C.E.C.M.,*

### le 13 janvier 1953

**INSTITUTRICES**

| ACTUELLEMENT payée | DÉCIDÉE par la CECM | DEMANDÉE par l'APCM |
|---|---|---|
| 1. — 1600 | 1700 | 2000 |
| 2. — 1600 | 1800 | 2100 |
| 3. — 1600 | 1900 | 2200 |
| 4. — 1700 | 1900 | 2300 |
| 5. — 1800 | 2000 | 2400 |
| 6. — 1900 | 2000 | 2500 |
| 7. — 2000 | 2200 | 2600 |
| 8. — 2100 | 2200 | 2700 |
| 9. — 2200 | 2400 | 2800 |
| 10. — 2300 | 2400 | 2900 |
| 11. — 2400 | 2500 | 3000 |
| 12. — 2400 | 2500 | 3100 |
| 13. — 2400 | 2500 | 3200 |
| 14. — 2400 | 2500 | 3300 |
| 15. — 2400 | 2600 | Les professeurs protestants retirent ce salaire depuis le 1er juillet 1951. |
| 16. — 2500 | 2600 | |
| 17. — 2500 | 2600 | |
| 18. — 2500 | 2600 | |
| 19. — 2500 | 3000 | |
| 20. — 2500 | | |
| 21. — 2600 | | |
| 22. — 2600 | | |
| 23. — 2600 | | |
| 24. — 2700 | | |
| 25. — 2700 | | |
| 26. — 2800 | | |

Les professeurs catholiques de langue anglaise profitent de cette échelle depuis le 1er janvier 1951. On décide de la donner aux professeurs de langue française à partir du 1er juillet: 6 mois de perte de rajustement de salaire pour les professeurs de langue française.

**INSTITUTEURS CELIBATAIRES**

| ACTUELLEMENT payée | DÉCIDÉE par la CECM | DEMANDÉE par l'APCM |
|---|---|---|
| 1. — 1900 | 1900 | 2000 |
| 2. — 1900 | 2000 | 2100 |
| 3. — 1900 | 2100 | 2250 |
| 4. — 2050 | 2200 | 2400 |
| 5. — 2200 | 2300 | 2550 |
| 6. — 2350 | 2400 | 2700 |
| 7. — 2500 | 2700 | 2850 |
| 8. — 2650 | 2800 | 3000 |
| 9. — 2800 | 2900 | 3150 |
| 10. — 2950 | 3200 | 3300 |
| 11. — 3100 | 3200 | 3450 |
| 12. — 3100 | 3200 | 3600 |
| 13. — 3100 | 3500 | 3750 |
| 14. — 3100 | 3500 | 3900 |
| 15. — 3100 | 3500 | Les professeurs protestants retirent ce salaire depuis le 1er juillet 1951. |
| 16. — 3250 | 3600 | |
| 17. — 3250 | 3600 | |
| 18. — 3250 | 3600 | |
| 19. — 3250 | 3700 | |
| 20. — 3250 | | |
| 21. — 3400 | | |
| 22. — 3400 | | |
| 23. — 3400 | | |
| 24. — 3550 | | |
| 25. — 3550 | | |
| 26. — 3700 | | |

Les professeurs catholiques de langue anglaise profitent de cette échelle depuis le 1er janvier 1951. On décide de la donner aux professeurs de langue française à partir du 1er juillet: 6 mois de perte de rajustement pour les professeurs de langue française.

**INSTITUTEURS MARIES**

| ACTUELLEMENT payée | DÉCIDÉE par la CECM | DEMANDÉE par l'APCM |
|---|---|---|
| 1. — 2200 | 2200 | 2400 |
| 2. — 2200 | 2300 | 2500 |
| 3. — 2200 | 2400 | 2650 |
| 4. — 2350 | 2600 | 2800 |
| 5. — 2500 | 2700 | 2950 |
| 6. — 2650 | 2800 | 3100 |
| 7. — 2800 | 3000 | 3250 |
| 8. — 2950 | 3100 | 3400 |
| 9. — 3100 | 3200 | 3650 |
| 10. — 3250 | 3500 | 3700 |
| 11. — 3400 | 3500 | 3850 |
| 12. — 3400 | 3500 | 4000 |
| 13. — 3400 | 3800 | 4150 |
| 14. — 3400 | 3800 | 4300 |
| 15. — 3400 | 3800 | Les professeurs protestants retirent ce salaire depuis le 1er juillet 1951. |
| 16. — 3600 | 4000 | |
| 17. — 3600 | 4000 | |
| 18. — 3600 | 4000 | |
| 19. — 3600 | 4300 | |
| 20. — 3600 | | |
| 21. — 3800 | | |
| 22. — 3800 | | |
| 23. — 3800 | | |
| 24. — 4000 | | |
| 25. — 4000 | | |
| 26. — 4200 | | |

Les professeurs catholiques de langue anglaise profitent de cette échelle depuis le 1er janvier 1951. On décide de la donner aux professeurs de langue française à partir du 1er juillet: 6 mois de perte de rajustement pour les professeurs de langue française.

**Echelle des salaires actuellement payés par la Commission catholique comparée à ceux payés aux professeurs protestants de Montréal et de la plupart des commissions protestantes de la province (Cours élémentaire).**

INSTITUTRICES

| Payée par la Commission catholique | Payée par les Commissions protestantes | Perte pour catholique (x) | Soumise par l'Alliance des Professeurs | Année de service |
|---|---|---|---|---|
| $1700 | $2250 | $ 550 | $2200 | 1 |
| 1800 | 2375 | 575 | 2325 | 2 |
| 1900 | 2500 | 600 | 2450 | 3 |
| 1900 | 2625 | 725 | 2575 | 4 |
| 2000 | 2750 | 750 | 2700 | 5 |
| 2000 | 2875 | 875 | 2825 | 6 |
| 2200 | 3000 | 800 | 2950 | 7 |
| 2200 | 3125 | 925 | 3075 | 8 |
| 2400 | 3250 | 850 | 3200 | 9 |
| 2400 | 3375 | 975 | 3350 | 10 |
| 2500 | 3500 | 1000 | 3500 | 11 |
| 2500 | 3650 | 1150 | 3700 | 12 |
| 2500 | 3800 | 1300 | 3900 | 13 |
| 2500 | 4000 | 1500 | 4100 | 14 |
| 2600 | 4250 | 1650 | 4300 | 15 |
| 2600 | 4500 | 1900 | 4600 | 16 |
| 2600 | .... | 1900 | .... | 17 |
| 2600 | .... | 1900 | .... | 18 |
| 3000 | .... | 1500 | .... | 19 |

INSTITUTEURS

| Payée par la Commission catholique | Payée par les Commissions protestantes | Perte pour catholique (x) | Soumise par l'Alliance des Professeurs | Année de service |
|---|---|---|---|---|
| $2200 | $2350 | $ 150 | $2200 | 1 |
| 2300 | 2475 | 175 | 2350 | 2 |
| 2400 | 2600 | 200 | 2500 | 3 |
| 2600 | 2750 | 150 | 2650 | 4 |
| 2700 | 2900 | 200 | 2800 | 5 |
| 2800 | 3050 | 250 | 2950 | 6 |
| 3000 | 3200 | 200 | 3100 | 7 |
| 3100 | 3350 | 250 | 3250 | 8 |
| 3200 | 3500 | 300 | 3400 | 9 |
| 3500 | 3650 | 150 | 3550 | 10 |
| 3500 | 3800 | 300 | 3700 | 11 |
| 3500 | 4000 | 500 | 3900 | 12 |
| 3800 | 4200 | 400 | 4100 | 13 |
| 3800 | 4400 | 600 | 4300 | 14 |
| 3800 | 4700 | 900 | 4600 | 15 |
| 4000 | 5000 | 1000 | 4900 | 16 |
| 4000 | .... | 1000 | .... | 17 |
| 4000 | .... | 1000 | .... | 18 |
| 4300 | .... | 700 | .... | 19 |

(x) Cette comparaison se fait ici avec les instituteurs mariés seulement Les célibataires, vu leur échelle spéciale de traitements, perdent de $300 à $600 de plus par année.

# Tableaux comparatifs montrant l'augmentation réelle accordée à chaque professeur par la C. E. C. M. à sa réunion du 21 décembre 1954.

Cette décision de la C. E. C. M. touche trois points: a) le maximum s'atteint à 16 ans au lieu de 19; b) le boni de vie chère sera de $300 au lieu de $236 et est intégré au salaire; c) la gratification aux célibataires ayant une personne charge sera de $300. au lieu de $200.– Cette décision s'applique au premier janvier 1955.

Tableau A — INSTITUTRICES

| | Salaire au 1er sept. 1954 boni $236. | Salaire au 1er janv. 1955 (boni intégré) | Augmentation pour l'an | Augmentation pour cette année |
|---|---|---|---|---|
| 1– | $1936. | $2000. | $ 64 | $ 38.40 |
| 2– | 2036 | 2100 | 64 | 38.40 |
| 3– | 2136 | 2200 | 64 | 38.40 |
| 4– | 2236 | 2300 | 64 | 38.40 |
| 5– | 2336 | 2400 | 64 | 38.40 |
| 6– | 2436 | 2500 | 64 | 38.40 |
| 7– | 2436 | 2500 | 64 | 38.40 |
| 8– | 2436 | 2500 | 64 | 38.40 |
| 9– | 2636 | 2700 | 64 | 38.40 |
| 10– | 2636 | 2700 | 64 | 38.40 |
| 11– | 2736 | 2800 | 64 | 38.40 |
| 12– | 2736 | 2800 | 64 | 38.40 |
| 13– | 2736 | 2800 | 64 | 38.40 |
| 14– | 2736 | 2800 | 64 | 38.40 |
| 15– | 2836 | 2900 | 64 | 38.40 |
| 16– | 2836 | 3300 | 464 | 278.40 |
| 17– | 2836 | 3300 | 464 | 278.40 |
| 18– | 2836 | 3300 | 464 | 278.40 |
| 19– | 3236 | 3300 | 64 | 38.40 |
| 20– | 3236 | 3300 | 64 | 38.40 |
| Moyenne | 2561 | 2705 | 124 | 74.40 |

Tableau B — INSTITUTEURS CELIBATAIRES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1– | 2136 | 2200 | 64 | 38.40 |
| 2– | 2236 | 2300 | 64 | 38.40 |
| 3– | 2336 | 2400 | 64 | 38.40 |
| 4– | 2436 | 2500 | 64 | 38.40 |
| 5– | 2536 | 2600 | 64 | 38.40 |
| 6– | 2636 | 2700 | 64 | 38.40 |
| 7– | 2936 | 3000 | 64 | 38.40 |
| 8– | 3036 | 3100 | 64 | 38.40 |
| 9– | 3136 | 3200 | 64 | 38.40 |
| 10– | 3436 | 3500 | 64 | 38.40 |
| 11– | 3436 | 3500 | 64 | 38.40 |
| 12– | 3436 | 3500 | 64 | 38.40 |
| 13– | 3736 | 3800 | 64 | 38.40 |
| 14– | 3736 | 3800 | 64 | 38.40 |
| 15– | 3736 | 3800 | 64 | 38.40 |
| 16– | 3836 | 4000 | 164 | 98.40 |
| 17– | 3836 | 4000 | 164 | 98.40 |
| 18– | 3836 | 4000 | 164 | 98.40 |
| 19– | 3936 | 4000 | 64 | 38.40 |
| 20– | 3936 | 4000 | 64 | 38.40 |
| Moyenne | 3216 | 3295 | 79 | 47.00 |

## La situation de nos instituteurs mariés.

Tableau C

| | Salaire au 1er sept. 1954 – boni: $236. | Salaire au 1er janv. 1955 (boni intégré) | Augmentation pour l'an | Augmentation pour cette année |
|---|---|---|---|---|
| 1– | $ 2436 | $ 2500 | $ 64 | $ 38.40 |
| 2– | 2536 | 2600 | 64 | 38.40 |
| 3– | 2636 | 2700 | 64 | 38.40 |
| 4– | 2836 | 2900 | 64 | 38.40 |
| 5– | 2936 | 3000 | 64 | 38.40 |
| 6– | 3036 | 3100 | 64 | 38.40 |
| 7– | 3236 | 3300 | 64 | 38.40 |
| 8– | 3336 | 3400 | 64 | 38.40 |
| 9– | 3436 | 3500 | 64 | 38.40 |
| 10– | 3736 | 3800 | 64 | 38.40 |
| 11– | 3736 | 3800 | 64 | 38.40 |
| 12– | 3736 | 3800 | 64 | 38.40 |
| 13– | 4036 | 4100 | 64 | 38.40 |
| 14– | 4036 | 4100 | 64 | 38.40 |
| 15– | 4036 | 4100 | 64 | 38.40 |
| 16– | 4236 | 4600 | 364 | 218.40 |
| 17– | 4736 | 4600 | 364 | 218.40 |
| 18– | 4236 | 4600 | 364 | 218.40 |
| 19– | 4536 | 4600 | 64 | 38.40 |
| 20– | 4536 | 4600 | 64 | 38.40 |
| Moyenne | 3576 | 3685 | 109 | 65.00 |

ECHELLES COMPAREES (au 1er janvier 1955) DES CATHOLIQUES ET DES PROTESTANTS DE MONTREAL (cours élémentaire) ET SALAIRES DEMANDES PAR L'ALLIANCE DES PROFESSEURS

Tableau D

| Echelles comparées au 1er janvier 1955 | | Infériorité du salaire du catholique | Echelle annuelle demander par l'Alliance | Coût de la demande de l'Alliance |
|---|---|---|---|---|
| catholique | protestant | | | |
| 1– $ 2500 | $ 2950 | $ 450 | $ 2800 | $ 300 |
| 2– 2600 | 3075 | 475 | 2950 | 350 |
| 3– 2700 | 3200 | 500 | 3100 | 400 |
| 4– 2900 | 3350 | 450 | 3250 | 350 |
| 5– 3000 | 3500 | 500 | 3400 | 400 |
| 6– 3100 | 3650 | 550 | 3550 | 450 |
| 7– 3300 | 3800 | 500 | 3700 | 400 |
| 8– 3400 | 3950 | 550 | 3850 | 450 |
| 9– 3500 | 4100 | 600 | 4000 | 500 |
| 10– 3800 | 4250 | 450 | 4150 | 350 |
| 11– 3800 | 4400 | 600 | 4300 | 500 |
| 12– 3800 | 4600 | 800 | 4500 | 700 |
| 13– 4100 | 4800 | 700 | 4700 | 600 |
| 14– 4100 | 5000 | 900 | 4900 | 800 |
| 15– 4100 | 5300 | 1200 | 5200 | 1100 |
| 16– 4600 | 5600 | 1000 | 5500 | 900 |
| 17– 4600 | 5600 | 1000 | 5500 | 900 |
| 18– 4600 | 5600 | 1000 | 5500 | 900 |
| 19– 4600 | 5600 | 1000 | 5500 | 900 |
| 20– 4600 | 5600 | 1000 | 5500 | 900 |
| | | 14225 | | 12150 |
| Moyenne 3685 | 4396 | 711 | 4292 | 607 |

ECHELLES COMPAREES (au 1er janvier 1955) DES CATHOLIQUES ET DES PROTESTANTS DE MONTREAL (cours élémentaire), ET SALAIRES DEMANDES PAR L'ALLIANCE DES PROFESSEURS

Tableau E — INSTITUTRICES

| Echelles comparées au 1er janvier 1955 | | Infériorité du salaire du catholique | Echelle annuelle demander par l'Alliance | Coût de la demande de l'Alliance |
|---|---|---|---|---|
| catholique | protestant | | | |
| 1– $ 2000 | $ 2250 | $ 250 | $ 2200 | $ 200 |
| 2– 2100 | 2375 | 275 | 2325 | 225 |
| 3– 2200 | 2500 | 300 | 2450 | 250 |
| 4– 2200 | 2625 | 425 | 2575 | 375 |
| 5– 2300 | 2750 | 450 | 2700 | 400 |
| 6– 2300 | 2875 | 575 | 2825 | 525 |
| 7– 2500 | 3000 | 500 | 2950 | 450 |
| 8– 2500 | 3125 | 625 | 3075 | 575 |
| 9– 2700 | 3350 | 650 | 3300 | 600 |
| 10– 2700 | 3375 | 675 | 3350 | 650 |
| 11– 2800 | 3500 | 700 | 3500 | 700 |
| 12– 2800 | 3650 | 850 | 3700 | 900 |
| 13– 2800 | 3800 | 1000 | 3900 | 1100 |
| 14– 2800 | 4000 | 1200 | 4100 | 1300 |
| 15– 2900 | 4250 | 1350 | 4300 | 1400 |
| 16– 3300 | 4500 | 1200 | 4600 | 1300 |
| 17– 3300 | 4500 | 1200 | 4600 | 1300 |
| 18– 3300 | 4500 | 1200 | 4600 | 1300 |
| 19– 3300 | 4500 | 1200 | 4600 | 1300 |
| 20– 3300 | 4500 | 1200 | 4600 | 1300 |
| | | 18725. | | 16050 |
| Moyenne 2705 | 3491 | 786 | 3507 | 802 |

N/B. — INSTITUTRICE OU INSTITUTEUR CELIBATAIRE AYANT UNE OU DES PERSONNES A CHARGE.

L'institutrice et l'instituteur célibataire qui ont une personne à charge recevront, à partir du 1er janvier 1955, une gratification (augmentation de $60.) de $300.

Tableau F — INSTITUTEURS CELIBATAIRES

| Echelles comparées au 1er janvier 1955 | | Infériorité du salaire du catholique | Echelle annuelle demander par l'Alliance | Coût de la demande de l'Alliance |
|---|---|---|---|---|
| catholique | protestant | | | |
| 1– $ 2200 | $ 2350 | $ 150 | $ 2200 | $ 0 |
| 2– 2300 | 2475 | 175 | 2350 | 50 |
| 3– 2400 | 2600 | 200 | 2500 | 100 |
| 4– 2500 | 2750 | 250 | 2650 | 150 |
| 5– 2600 | 2900 | 300 | 2800 | 200 |
| 6– 2700 | 3050 | 350 | 2950 | 250 |
| 7– 3000 | 3200 | 200 | 3100 | 100 |
| 8– 3100 | 3350 | 250 | 3250 | 150 |
| 9– 3200 | 3500 | 300 | 3400 | 200 |
| 10– 3500 | 3650 | 150 | 3550 | 50 |
| 11– 3500 | 3800 | 300 | 3700 | 200 |
| 12– 3500 | 4000 | 500 | 3900 | 400 |
| 13– 3800 | 4200 | 400 | 4100 | 300 |
| 14– 3800 | 4400 | 600 | 4300 | 500 |
| 15– 3800 | 4700 | 900 | 4600 | 800 |
| 16– 4000 | 5000 | 1000 | 4900 | 900 |
| 17– 4000 | 5000 | 1000 | 4900 | 900 |
| 18– 4000 | 5000 | 1000 | 4900 | 900 |
| 19– 4000 | 5000 | 1000 | 4900 | 900 |
| 20– 4000 | 5000 | 1000 | 4900 | 900 |
| | | 10025 | | 7750 |
| Moyenne 3295 | 3796 | 501 | 3692 | 397 |

Or, le protestant, dans le même cas, reçoit $600. Dans ces cas, il faut augmenter l'infériorité du salaire du catholique d'un montant de $300.

La perte de cette institutrice variera donc entre $550 et $1650. par année, et celle de l'instituteur célibataire va de $450. à $1300. par année.

**ECHELLE DES SALAIRES POUR TOUS**

| Années | Elémentaire | Suppléments | |
|---|---|---|---|
| 1 | $2,800. | | |
| 2 | 3,000. | 7ième année : | $ 200. |
| 3 | 3,200. | 8ième et 9ième : | 300. |
| 4 | 3,400. | | |
| 5 | 3,600. | 10, 11, 12ièmes : | 500. |
| 6 | 3,800. | | |
| 7 | 4,000. | Vice-princ: élém. : | 700. |
| 8 | 4,200. | " " comp. : | 800. |
| 9 | 4,400. | | |
| 10 | 4,600. | " " sup. : | 900. |
| 11 | 4,900. | | |
| 12 | 5,100. | Principalat: élém. : | 1,000. |
| 13 | 5,300. | | |
| 14 | 5,500. | " comp. : | 1,100. |
| 15 | 5,700. | | |
| 16 | 6,000. | " sup. : | 1,200. |

STATUT DE PERSONNE MARIEE: Une gratification annuelle de $700. sera versée à tout professeur ayant le statut de personne mariée d'après la Loi de l'impôt sur le revenu.

# Cas des Professeurs protestants réglé dans la collaboration

**Echelles des salaires pour instituteurs protestants**

| Année de Service | CATEGORIES I | II | III | IV | V |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | $2400 | $2550 | $2700 | $3150 | $3300 |
| 2 | 2500 | 2650 | 2800 | 3250 | 3400 |
| 3 | 2600 | 2750 | 2900 | 3400 | 3600 |
| 4 | 2700 | 2850 | 3000 | 3550 | 3800 |
| 5 | 2800 | 2950 | 3100 | 3700 | 4000 |
| 6 | 2900 | 3050 | 3275 | 3900 | 4200 |
| 7 | 3000 | 3200 | 3450 | 4100 | 4400 |
| 8 | 3150 | 3350 | 3625 | 4300 | 4600 |
| 9 | 3300 | 3500 | 3800 | 4500 | 4800 |
| 10 | 3450 | 3650 | 3950 | 4700 | 5000 |
| 11 | 3600 | 3825 | 4100 | 4900 | 5200 |
| 12 | 3750 | 4000 | 4300 | 5100 | 5400 |
| 13 | 3900 | 4175 | 4500 | 5400 | 5700 |
| 14 | 4100 | 4350 | 4700 | 5700 | 6000 |
| 15 | 4300 | 4575 | 4900 | 6000 | 6300 |
| 16 | 4500 | 4800 | 5200 | 6300 | 6600 |

**Echelles des salaires pour institutrices**

| Année de Service | CATEGORIES I | II | III | IV | V |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | $2150 | $2300 | $2425 | $2900 | $3100 |
| 2 | 2250 | 2400 | 2525 | 3000 | 3200 |
| 3 | 2375 | 2500 | 2625 | 3150 | 3350 |
| 4 | 2450 | 2600 | 2725 | 3300 | 3500 |
| 5 | 2550 | 2700 | 2825 | 3450 | 3650 |
| 6 | 2650 | 2800 | 2925 | 3600 | 3800 |
| 7 | 2750 | 2900 | 3075 | 3750 | 3950 |
| 8 | 2875 | 3025 | 3225 | 3900 | 4150 |
| 9 | 3000 | 3150 | 3400 | 4050 | 4350 |
| 10 | 3125 | 3300 | 3575 | 4250 | 4550 |
| 11 | 3250 | 3475 | 3750 | 4450 | 4750 |
| 12 | 3400 | 3650 | 3900 | 4650 | 4950 |
| 13 | 3550 | 3825 | 4100 | 4950 | 5250 |
| 14 | 3725 | 4000 | 4300 | 5250 | 5550 |
| 15 | 3900 | 4175 | 4500 | 5550 | 5850 |
| 16 | 4100 | 4350 | 4700 | 5850 | 6150 |

**Comparaison des échelles de traitement des professeurs catholiques et protestants de Montréaj,** au 1er septembre prochain, s'il n'y a aucun changement du côté catholique, (cours élémentaire).

| Années de service | Institutrices cath. | prot. | Instituteurs célibataires cath. | prot. | Instituteurs mariés cath. | prot. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | $2150 | $2425 | $2500 | $2700 | $2800 | $3100 |
| 2 | $2250 | 2525 | 2600 | 2800 | 2900 | 3500 |
| 3 | $2350 | 2625 | 2700 | 2900 | 3000 | 3600 |
| 4 | $2350 | 2725 | 2800 | 3000 | 3200 | 3700 |
| 5 | $2450 | 2825 | 2900 | 3100 | 3300 | 3800 |
| 6 | $2450 | 2925 | 3000 | 3275 | 3400 | 3975 |
| 7 | $2650 | 3075 | 3300 | 3450 | 3600 | 4150 |
| 8 | $2650 | 3225 | 3400 | 3625 | 3700 | 4325 |
| 9 | $2850 | 3400 | 3500 | 3800 | 3800 | 4500 |
| 10 | $2850 | 3575 | 3800 | 3950 | 4100 | 4650 |
| 11 | $2950 | 3750 | 3800 | 4100 | 4100 | 4800 |
| 12 | $2950 | 3900 | 3800 | 4300 | 4100 | 5000 |
| 13 | $2950 | 4100 | 4100 | 4500 | 4400 | 5200 |
| 14 | $2950 | 4300 | 4100 | 4700 | 4400 | 5400 |
| 15 | $3050 | 4500 | 4100 | 4900 | 4400 | 5600 |
| 16 | $3450 | 4700 | 4500 | 5200 | 5000 | 5900 |

**Maximum au cours secondaire : (a) complémentaire : (b) supérieur ou classique.**

| | Institutrices cath. | prot. | Instituteur célibataire cath. | prot. | Instituteur marié cath. | prot. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| a) | $3750 | $5850 | $4800 | $6300 | $5300 | $7000 |
| b) | $4950 | $6150 | $5000 | $6600 | $5500 | $7300 |

Résumons tous ces tableaux en faisant la constatation pénible que l'institutrice catholique de carrière est injustement privée de la jolie somme de $1300 par année, et que l'instituteur catholique pour sa part, subit une infériorité intolérable de traitement se fixant à quelque $1000 annuellement.

Il faut que cette situation cesse. Il y va de l'honneur de la Commission catholique, autant que de son bien en général comme de celui de son personnel enseignant, présent et futur.

Léo GUINDON

c) INSTITUTEURS MARIÉS

| Année de service | Salaire actuel Cath. | Salaire Prot. 1958-59 | Salaire suggéré Cath. |
|---|---|---|---|
| 1 | $2500 | $2600 | $3000 |
| 2 | 2600 | 2700 | 3100 |
| 3 | 2700 | 2850 | 3200 |
| 4 | 2800 | 3000 | 3350 |
| 5 | 2900 | 3150 | 3500 |
| 6 | 3000 | 3300 | 3650 |
| 7 | 3100 | 3450 | 3800 |
| 8 | 3200 | 3600 | 4000 |
| 9 | 3300 | 3750 | 4200 |
| 10 | 3400 | 3900 | 4400 |
| 11 | 3500 | 4100 | 4600 |
| 12 | 3600 | 4300 | 4800 |
| 13 | 3700 | 4500 | 5000 |
| 14 | 3800 | 4700 | 5200 |
| 15 | 3900 | 4900 | 5400 |
| 16 | 4000 | | |

b) CÉLIBATAIRES

| Année de service | Salaire actuel Cath. | Salaire Prot. 1958-59 | Salaire suggéré Cath. |
|---|---|---|---|
| 1 | $2700 | $2800 | $3000 |
| 2 | 2850 | 2950 | 3100 |
| 3 | 3000 | 3100 | 3250 |
| 4 | 3150 | 3300 | 3500 |
| 5 | 3300 | 3450 | 3650 |
| 6 | 3450 | 3600 | 3800 |
| 7 | 3600 | 3800 | 4000 |
| 8 | 3750 | 4000 | 4200 |
| 9 | 3900 | 4200 | 4400 |
| 10 | 4050 | 4400 | 4600 |
| 11 | 4200 | 4600 | 4800 |
| 12 | 4350 | 4800 | 5000 |
| 13 | 4500 | 5000 | 5200 |
| 14 | 4650 | 5200 | 5400 |
| 15 | 4650 | | |
| 16 | 5000 | | |

c) INSTITUTRICES

| Année de service | Salaire actuel Cath. | Salaire Prot. 1958-59 | Salaire suggéré Cath. |
|---|---|---|---|
| 1 | $2300 | $2600 | $3000 |
| 2 | 2400 | 2700 | 3100 |
| 3 | 2500 | 2850 | 3200 |
| 4 | 2600 | 3000 | 3350 |
| 5 | 2700 | 3150 | 3500 |
| 6 | 2800 | 3300 | 3650 |
| 7 | 2900 | 3450 | 3800 |
| 8 | 3000 | 3600 | 4000 |
| 9 | 3100 | 3750 | 4200 |
| 10 | 3200 | 3900 | 4400 |
| 11 | 3300 | 4100 | 4600 |
| 12 | 3400 | 4300 | 4800 |
| 13 | 3400 | 4500 | 5000 |
| 14 | 3500 | 4700 | 5200 |
| 15 | 3500 | 4900 | 5400 |
| 16 | 3800 | | |

d) SUPPLÉMENTS

| | |
|---|---|
| 7e année | $ 200 |
| Cours secondaire | 800 |
| Vice-principalat élémentaire | 800 |
| Remplaçable | 800 |
| Vice-principalat secondaire | 1500 |
| Principalat élémentaire | 1500 |
| Principalat, 16 classes et plus | 1900 |
| Principalat secondaire | 2100 |

e) STATUT DE PERSONNE MARIÉE :

Une allocation annuelle de $700 sera versée à tout professeur célibataire ayant le statut de personne mariée ou des personnes à charge tel que défini par la loi de l'impôt sur le revenu.

f) SUPPLÉMENTS POUR ANNÉES DE SERVICE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 20 à 24 ans | $100 | 25 à 29 ans | $200 |
| 30 à 34 ans | $300 | 35 ans et plus | $400 |

Relevé du personnel enseignant pour les années 1950 à 1970 [1]

| Année scolaire | Mois | Enseignants | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | homme | | femme | | |
| | | laïc | religieux | laïc | religieuse | |
| 1950-51 | 30 juin | 853 | 537 | 1 266 | 1 001 | 3 657 |
| 1951-52 | 30 juin | 894 | 512 | 1 373 | 1 004 | 3 783 |
| 1952-53 | 30 juin | 912 | 491 | 1 590 | 981 | 3 974 |
| 1953-54 | 31 oct. | 927 | 476 | 1 725 | 951 | 4 079 |
| 1954-55 | 31 oct. | 984 | 453 | 1 927 | 929 | 4 293 |
| 1955-56 | 30 juin | 1 052 | 445 | 2 214 | 909 | 4 620 |
| 1957-58 | 30 juin | 1 163 | 407 | 2 632 | 873 | 5 075 |
| 1958-59 | 31 déc. | 1 227 | 368 | 2 880 | 862 | 5 337 |
| 1959-60 | 31 oct. | 1 268 | 336 | 3 214 | 828 | 5 666 |
| 1960-61 | 30 juin | 1 386 | 335 | 3 559 | 804 | 6 084 |
| 1965-66 | 30 sept. | 2 098 | 210 | 5 549 | 616 | 8 473 |
| 1970-71 | 30 sept. | 3 567 | 95 | 7 002 | 448 | 11 112 |

(1) **Situation du personnel enseignant au 30 septembre 1970**, C E C M (bureau de la statistique) 1971: 2.

# Bibliographie


## I – Sources manuscrites:

A – **Procès-verbaux**, archives de l'A.P.M., 1949-1958.

B – **Procès-verbaux**, archives de la C.E.C.M., 1949-1958.

## II – Sources orales

Contribution de conversation avec

Jean-Paul Allaire, président de l'A.E.C.M., 1958;
Léo Guindon, président de l'A.P.C.M., 1942-1958;
Aimé Nault, président de l'A.P.M., 1958-1967;
Paul-Aimé Paiement, conseiller permanent de l'A.P.M.;
Liliane Pichon, recherchiste-archiviste de l'A.P.M.;
Robert Rumilly, historien.

## III – Sources imprimées:

### A – Journaux mensuels:

**L'Enseignement**, (organe officiel de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec), Montréal, 1950-1952.

**Le Professeur**, (organe officiel de l'A.P.C.M.), Montréal, 1952-1958.

### B – Brochures et répertoires:

**Définir le syndicalisme**, (Congrès d'Orientation de l'A.P.M.,) 26 – 28 novembre 1971.

**Historique de l'Alliance**, (document inédit préparé par Mme Liliane Pichon), A.P.M. Montréal, 1971.

**Mise au point**, C.E.C.M., 17 janvier 1950.

**Premier plan**, (Livre blanc sur l'action socio-politique de la CEQ), juin 1971.

**Répertoire des écoles**, C.E.C.M., 1971-1972.

**Situation du personnel enseignant au 30 septembre 1970**, C.E.C.M., 1970.

**Vos professeurs catholiques et la commission scolaire**, Réplique de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal à la mise au point publique faite par la C.E.C.M. le 17 janvier 1950, Montréal, le 15 avril 1950.

## IV – Livres, articles et thèses:

### A – Études sur le syndicalisme


ARES, Richard. «Syndicats et groupements professionnels dans une démocratie organique», **Syndicalisme et organisation professionnelle**, (Semaines sociales du Canada, XXXVIIe session, Trois-Rivières, 1960), Montréal, Éditions Bellarmin, 1960: 14-29.

CARDIN, Jean-Réal. «Les objectifs syndicaux traditionnels et la société nouvelle», **Le syndicalisme canadien, une réévaluation**, Québec, P.U.L., 1968: 15-43.

DESROSIERS, Richard. «Évolution du syndicalisme», **Le travailleur québécois et le syndicalisme**, Cahier de Sainte-Marie, no 2, Montréal, 1966: 102-109.

HAMELIN, Jean et Yves Roby. «Capital et travail: les unions ouvrières», **Histoire économique du Québec 1851-1896**, Montréal, Fides, 1971: 305-325.

LIPTON, C., **The Trade Union Movement of Canada**, 1827-1959, Montréal, Canadian Social Publications, 1966: 366.

LOGAN, H.A. **State Intervention and Assistance in Collective Bargaining: The Canadian Experience, 1943-1954**, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

MANZER, Ronald. «Selection Inducements and the Development of Pressure Groups: The Case of Canadian Teachers' Associations», **Revue canadienne de science politique**, vol. II, no 1, mars 1969: 103-118.

NISH, Cameron et al. «Duplessis and Labour or Duplessis Versus Labour?», **Québec in the Duplessis Era, 1935-1959: Dictatorship or Democracy?**, Toronto, The Coop Clark Publishing Company, 1970: 73-105.

OLSON, Mancur Jr. **The Logic of Collective Action**, New York, Schocken Books, 1966.

PELLETIER, Gérard. «Le syndicalisme canadien-français», in M. Wade **La dualité canadienne**, Québec, P.U.L., 1960: 279-289.

PELLETIER, Gérard. «Les bills 19 et 20», **L'Action nationale**, vol. XLIII, no 3-4, mars-avril 1954: 351-363.

ROGERS, L.J. «Duplessis and Labour», **Canadian Forum**, octobre 1947: 151-152.

TRUDEAU, Pierre Elliott. «La province de Québec au moment de la grève», **La grève de l'amiante**, Montréal, Éditions du Jour, 1970: 1-93.


### B – Études sur les aspects sociaux-culturels du Québec:


ANGERS, P. **Problème de culture au Canada français**, Montréal, Beauchemin, 1959.

AUDET, L.-P. «Educational Development in French-Canada after 1875», **Canadian Education: A History**, Scarborough, Ontario, Prentice-Hall of Canada, 1970: 337-370.

AUDET, L.P. **Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971**, tome 2, Toronto, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1971.

BRUNET, Michel. «Le Rapport Massey: réflexions et observations», **l'Action universitaire**, 18, janvier 1952: 39-47.

DANSEREAU, Pierre. «Le dilemne de l'éducation contemporaine: communion ou communication?» (conférence donnée à l'I.C.A.P., 1956). **Contradictions et Biculture**, Ottawa, Les Éditions du Jour, 1964: 107-111.

DECARIE, Vianney. «Réflexions sur les rapports de la société canadienne-française et de l'Église dans le domaine de l'éducation», **L'Église et le Québec**, Montréal, Les Éditions du Jour, 1961: 117-131.

DESBIENS, Jean-Paul. **Les insolences du Frère Untel**, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960.

DUMONT, Fernand. «L'étude systématique de la société canadienne-française», **Situation de la recherche sur le Canada français**, Québec, P.U.L., 1962: 277-293.

FALARDEAU, Jean-C. «Évolution de l'organisation sociale, de la mentalité et des comportements collectifs» in J-C. Falardeau éd., **Essais sur le Québec contemporain**, Québec, P.U.L., 1953: 101-123.

FILTEAU, Gérard. **L'organisation scolaire de la province de Québec**, Montréal, Le Centre de psychologie et de pédagogie, 1954.

FIRESTONE, O.J. «Recent Industrial Growth» in Jean-C. Falardeau, **Essais sur le Québec contemporain**, Québec, P.U.L., 1953: 45-54.

GRAND'MAISON, Jacques. «Vers un Québec laïque?», **Nationalisme et religion**, vol. 2, Montréal, Beauchemin, 1970: 45-88.

LAPIERRE Laurier. **Les relations de l'Église et de l'État**, 1945-1972, notes de cours (Hist. 617D), 1971-72, Université McGill).

LAPIERRE, Laurier. «Table ronde sur le Québec des années 50», colloque des Sociétés savantes (S.H.C.) Université McGill, 7 juin 1972.

LATOUCHE, Daniel. **La révolution tranquille: deux schémas de présentation** (texte inédit), Université McGill, 1971.

MEYNAUD, Jean. «Groupe de pression et politique gouvernementale au Québec», **Réflexions sur la politique au Québec**, Montréal, éd. de Sainte-Marie, 1968: 69-96.

QUINN, Herbert F. **The Union Nationale, A Study in Quebec Nationalism**, Toronto, University of Toronto Press, 1970.

RIOUX, Bertrand. «Qualités qu'exige l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église», **Doctrine sociale de l'Église dans l'Éducation**, (Semaines sociales du Canada, Saint-Jérôme, 1956), Montréal, Institut social populaire, 1956: 86-103.

RIOUX, Marcel. «L'étude de la culture canadienne-française: aspects micro-sociologiques», **Situation de la recherche sur le Canada français**, Québec, P.U.L., 1962: 267-273.

ROY, Jean-Louis. «Introduction», **Édouard-Raymond Fabre, bourgeois patriote du Bas-Canada, 1799-1854**, (thèse de doctorat en histoire, Université McGill, 1971): 1-14.

ROY, Jean-Louis. **Les programmes électoraux du Québec**, tome II, 1931-1966, Ottawa, Leméac, 1956.

RUMILLY, Robert. **Quinze années de réalisations; les faits parlent**, Montréal, Imprimerie St-Joseph, 1956.

TREMBLAY, Maurice. «Orientations nouvelles de la pensée sociale», in J.-C. Falardeau éd., **Essais sur le Québec contemporain**, Québec, P.U.L., 1953: 193-209.

VADEBONCOEUR, Pierre. **La ligne du risque**, Montréal, H.M.H. (1963), 1969.

WADE, Mason. **Les Canadiens-français de 1760 à nos jours**, tome 2, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963.

**C – Études sur les groupes sociaux et sur les intellectuels:**

DION, Léon. «À la recherche d'une méthode d'analyse des partis et des groupes d'intérêts», **Revue canadienne de science politique**, vol. II, no 1, mars 1969: 45-64.

HALBWACHS, Maurice. **Esquisse d'une psychologie des classes sociales**, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1964.

MAILHIOT, Bernard. «Les recherches en psychologie sociale au Canada français (1946-1962)», **Situation de la recherche sur le Canada français**, Québec, P.U.L., 1962: 189-205.

OLIVER, Michael. «Duplessis and Quebec's Intellectuals», **Canadian Forum**, vol. 38, juin 1958: 55-57.

PORTER, John. **The Vertical Mosaic**, University of Toronto Press, 1965.

ROCHER, Guy. **Introduction à la sociologie générale**, tome 3, Montréal, H.M.H., 1969.

VIGEANT-GALLEY, Paulette. «Étude d'un groupe de pression: les enseignants de l'A.P.C.M.», (recherche inédite pour le cours science politique: 626D), Centre d'études canadiennes-françaises, Université McGill, 1972.

**D – Études sur les enseignants:**

DIONNE, Pierre. **Analyse historique de la Corporation des enseignants du Québec 1836-1968**, sciences sociales (rel. ind.), Laval, avril 1969.

DUPRÉ, Alphonse. **Évolution dans le type des relations collectives entre la C.E.C.M. et l'Alliance durant la période de janvier 1959 à mars 1967**, sciences sociales (rel. ind.), Université de Montréal, juin 1968.

DUVEAU, Georges. **Les instituteurs**, Paris, éd. du Seuil, 1957.

GAGNON, Nicole. «L'idéologie humaniste dans la revue L'Enseignement secondaire», **École et société au Québec**, Montréal, H.M.H., 1970: 59-91.

GINGRAS, Paul-Émile. «L'enseignement, un problème de professeurs», **L'Action Nationale**, vol. XLVII, nos 4-5, Montréal, décembre 1957-janvier 1958: 487-497.

GIROUX, Michel. «L'instituteur est-il un professionnel?», **Culture**, 18 décembre 1957: 435-440.

GOSSELIN, Émile. «Facteurs déterminant le traitement de l'instituteur laïc», **Relations industrielles**, vol. 10, no 2, 1955: 96-109.

LABELLE, Lucien. «Les enseignants ont-ils perdu la «vocation»?», **Le Devoir**, 30 mars 1972: 4A-8A.

LORTIE, Léon. «Évolution du système d'enseignement» in J.-C. Falardeau, éd., **Essais sur le Québec contemporain**, Québec, P.U.L., 1953: 169-187.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 5 vol., Québec, 1963-1966.

RAYNAULT, André. **La grève des instituteurs**, thèse de maîtrise (rel. ind.), Université de Montréal, 1951.

ROSS, Vincent. «La structure idéologique des manuels de pédagogie québécois», **Recherches sociographiques**, vol. X, nos 2-3, mai-décembre 1969: 171-199.

TREMBLAY, Arthur. **Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec**, Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956, annexe 4, Québec, 1955.

# Postface

L'Histoire qu'on vient de lire est riche d'enseignements. D'abord, il apparaît clairement que les luttes menées par les membres de l'Alliance, les intérêts qu'ils poursuivaient étaient en relation étroite avec le développement social et politique du Québec. À cette époque, le syndicalisme n'hésitait pas à se mêler de politique et à affronter durement le pouvoir. Dans ces luttes on distingue une certaine Révolution tranquille.

Deuxième constatation : quand un syndicat s'organise, milite, il acquiert un pouvoir... et l'employeur, qu'il soit local ou national, cherche à l'affaiblir en détruisant sa crédibilité, en provoquant des scissions, en réduisant ses moyens d'actions et, même, en le mettant hors la loi. Ce fut le cas sous Duplessis, et ce fut le cas plus récemment, qu'on pense aux contrôleurs de l'air américains ou à la loi 76 du gouvernement du Parti Québécois.

Troisième constatation : chaque fois que les enseignants se sont divisés, ils ont régressé. L'Unité constitue la force la plus précieuse, c'est la volonté de combattre ensemble.

Ce livre nous rappelle, nous démontre ces quelques vérités : ce n'est pas là un mince mérite !

Rodrigue Dubé
Président de l'Alliance
des professeurs de Montréal

Novembre 1981

Près de deux cents élèves des écoles supérieures du Plateau, Saint-Viateur et Saint-Stanislas sont allés manifester cet avant-midi à la Salle de l'Assistance publique. Les pancartes qu'ils brandissent traduisent leurs sentiments. «Justice pour nos maîtres» crient-ils de toute la force de leurs jeunes poumons. Dans le nombre on comptait des élèves des institutions dirigées par des religieux; ainsi, ces élèves prenaient fait et cause pour leurs camarades «en congé» du fait de la grève des professeurs laïques. La manifestation a été de courte durée, enthousiaste mais exempte de tout incident disgracieux. — (Photo LA PRESSE)